

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

**RÉPONSES À LA DEMANDE
DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE**

(VOLUME 3 de 3 - PARTIES 71 À 134)

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

71. Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2021-2022.
72. Pour chaque faculté de médecine, préciser :
- a) le nombre d'étudiants admis, par année, depuis 2010 ;
 - b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2010 ;
 - c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2010 ;
 - d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2010 ;
 - e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2010 ;
 - f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2010 et pour chaque faculté ;
 - g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).
73. Depuis 2010, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté.
74. Pour chaque faculté de médecine, depuis 2010, indiquer :
- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille ;
 - b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité ;
 - c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec ;
 - d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.
75. Pour chaque faculté de médecine, indiquer :
- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui reste au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010 ;
 - d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2010 ;
 - e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2010 ;
 - f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2010 ;
 - g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2010.
76. Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.
77. Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.
78. Le montant investi en bourses pour les IPS en 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023.
79. Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

80. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2021-2022.
81. Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2022-2023.
82. Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2021-2022.
83. État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.
84. Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2021-2022 et les estimations pour 2022-2023.
85. Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2021-2022.
86. Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2021-2022 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.
87. Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2021-2022.
88. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2021-2022.
89. Le nombre d'appels reçus en 2021 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.
90. Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2021-2022, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).
91. Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2021-2022.
92. Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2021-2022, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par le ministre ? Préciser le montant de l'aide accordée.
93. Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.
94. Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.
95. Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.

96. Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :
- nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année ;
 - nombre de demandes refusées, par université, par année ;
 - estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.
97. Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2021-2022 :
- Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.
98. Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2020-2021 et 2021-2022 :
- pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.
99. Pour 2021-2022, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :
- de premier cycle ;
 - de deuxième cycle ;
 - de troisième cycle.
100. Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2021-2022 :
- le recteur ou la rectrice ;
 - le vice-recteur ou la vice-rectrice ;
 - les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s ;
 - le ou la secrétaire général(e) ;
 - les doyens ou les doyennes ;
 - les vice-doyens ou les vice-doyennes.
101. Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2021-2022 :
- montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel ;
 - montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).
102. Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2021-2022.
103. Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université, par matière d'enseignement pour 2021-2022 :
- enseignement au préscolaire et au primaire ;
 - enseignement au secondaire.
104. Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2021-2022 :
- adaptation scolaire et sociale ;
 - enseignement professionnel ;
 - orientation ;
 - psychoéducation.
 - éducation spécialisée
 - Travail social

105. Détail des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2021-2022.
106. Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.
107. Pour l'année 2021-2022, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.
108. Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.
109. Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014.
110. Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2021-2022.
111. Ventilation pour 2021-2022 et les projections pour 2022-2023, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.
112. Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.
113. Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2021-2022. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2022-2023.
114. Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2020-2021 et les prévisions pour 2022-2023.
115. Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.
116. Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.
117. Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023 pour les éléments suivants :
 - a) améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - b) examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec ;
 - c) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences ;
 - d) mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger.

118. Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023 pour les éléments suivants :
- accroître la fluidité des parcours de formation collégiale ;
 - faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques ;
 - bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.
119. Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur » fournir, les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.
120. Concernant la réflexion sur les universités québécoises, fournir les dates de rencontres du Comité de suivi présidé par Mme Émilie Foster créé en février 2021, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.
121. Concernant la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique, fournir les dates des rencontres, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.
122. Concernant les Bourses Perspectives fournir, :
- les critères du programme ;
 - Le nombre d'inscriptions estimé par programme ;
 - les sommes qui seront investis par année ;
 - le nombre de bourses remises estimées par année ;
 - le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;
 - l'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude.
123. Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août 2020 qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial ; ventiler par établissement les sommes versés pour chacune des catégories.
124. Fournir tout mesure, action et budget octroyé afin d'inclure le thème du racisme dans les programmes de sciences de l'éducation.
125. Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 18 octobre 2018 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.
126. Concernant le eCampus qui est dans l'orientation 2 Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :
- les sommes investies,
 - liste des membres du comité de co-construction,
 - le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
 - les notes produites et les
 - suisis apportés.
 - État d'avancement des travaux
127. Concernant l'annonce du 4 juin à propos des collèges privés, fournir :
- la liste de ceux qui se sont vu inscrire un nombre maximal d'admissible dans l'établissement à leurs permis
 - la liste des membres du comité interministériel, les dates des rencontres, les actions qu'il a prises et les coûts de chaque rencontre ;

- c) Les mesures prises pour resserrer l'analyse des demandes de permis ;
- d) Les notions de français qui ont été intégrées dans le parcours scolaire ;
- e) Le nombre d'ETC de l'équipe de vérification de la conformité des collèges, le nombre de visites sur les terrains et les coûts d'opération.

128. Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.
129. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.
130. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.
131. Concernant le communiqué diffusé le 18 juin 2021, fournir la liste des cégeps des autres régions qui ont été rencontrés, la liste des besoins établit pour l'attractivité et le recrutement et les montants investis pour ce faire.
132. Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.
133. Concernant le projet de loi 96, fournir :
- a) La liste des modifications qui devront être faites au RREC ;
 - b) Le calendrier des travaux à venir sur les modifications du RREC, la liste des participants et les coûts estimés des rencontres ;
 - c) Les études d'impact sur le réseau collégial ;
 - d) Les coûts estimés pour l'application de la loi ;
134. Concernant l'accès à l'information :
- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
 - b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022.
 - c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'étudiants qui viennent compléter un fellow dans les facultés de médecine québécoises, par faculté, en 2021-2022.

RÉPONSE

Nombre d'étudiants¹ ayant complété un *fellow*² dans une faculté de médecine québécoise en 2021-2022

ANNÉE	FACULTÉ*				TOTAL
	Université Laval	Université McGill	Université de Montréal	Université de Sherbrooke	
2021-2022	4	17	14	1	36

* Les données sont présentées selon la faculté où a lieu la formation.

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 29 mars 2022.

-
- On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
 - Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance -maladie du Québec, excluant les moniteurs.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, préciser :

- a) le nombre d'étudiants admis, par année depuis 2010;
- b) le nombre d'étudiants étrangers admis, par année, depuis 2010;
- c) la provenance des étudiants étrangers admis, par année, depuis 2010;
- d) le nombre d'étudiants ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2010;
- e) le nombre d'étudiants étrangers ayant terminé leur doctorat, par année et par faculté de médecine, depuis 2010;
- f) le nombre d'étudiants payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants canadiens) ainsi que le montant des droits de scolarité pour chaque année depuis 2010 et pour chaque faculté;
- g) parmi tous les étudiants admis en faculté de médecine, le nombre payant des droits de scolarité d'étudiants étrangers (étudiants non canadiens).

RÉPONSE

Les tableaux sont fournis en annexe.

- a) Voir tableau 1.
- b) Voir tableau 2.
- c) Voir tableau 3
- d) Voir tableau 4.
- e) Voir tableau 4.
- f) Voir tableau 5.
- g) Voir tableau 6.

Tableau 1

Pour chaque faculté de médecine :

Nombre d'étudiants admis au doctorat de 1er cycle en médecine

Année	Université Laval	Université McGill	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Total
2021-2022	238	212	219	325	994

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

Tableau 2

Pour chaque faculté de médecine :

Nombre d'étudiants étrangers* admis au doctorat de 1er cycle en médecine

Année	Université Laval	Université McGill	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Total
2021-2022	1	3	1	1	6

Selon les données obtenues des universités, à la fin du premier trimestre.

*Un étudiant étranger est un étudiant qui provient de l'extérieur du Canada (États-Unis et autres pays).

Tableau 3**Pour chaque faculté de médecine :****Provenance des étudiants dont l'adresse de la première admission n'était pas au Québec au doctorat en médecine au trimestre d'automne 2020***

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Laval	Arabie Saoudite	1		1
	Etats-Unis	2		2
	France	1		1
	Indéterminé	4		4
	Maroc	2		2
	Nouveau-Brunswick	12		10
	Ontario	10		10
	Tunisie	1		1
	Total	31	0	31
Université McGill	Alberta	5		5
	Bangladesh	1		1
	Chine	1	1	2
	Colombie-Britannique	11	1	12
	Egypte (Anc. Republique Arabe Unie)	2		2
	Emirats Arabes Unis	1		1
	Etats-Unis	14	3	17
	Indéterminé	1		1
	Islande	1		1
	Kenya	1		1
	Liban	2		2
	Manitoba	6		6
	Maurice	1		1
	Nouveau-Brunswick	2		2
	Nouvelle-Ecosse	3		3
	Ontario	110		110
	Roumanie	1		1
	Royaume-Uni	2		2
	Saskatchewan	1		1
Total	166	5	171	
Université Montréal	Algerie	2		2
	Chine	2		2
	Colombie	1		1
	France		1	1
	Haiti	1		1
	Indéterminé	2		2
	Liban	1		1
	Manitoba	1		1
	Nouveau-Brunswick	14		14
	Ontario	4		4
	Roumanie	1		1
	Saskatchewan	1		1
	Taiwan	1		1
Total	31	1	32	

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Etranger	Total
Université Sherbrooke	Alberta	1		1
	Algerie	2		2
	Belgique	1		1
	Benin (Anc. Dahomey)	1		1
	Bresil	1		1
	Colombie-Britannique	1		1
	France	1	1	2
	Guinee	1		1
	Haiti	1		1
	Ile-Du-Prince-Edouard	4		4
	Liban	4		4
	Maroc	3	2	5
	Monaco	1		1
	Nouveau-Brunswick	101		101
	Nouvelle-Ecosse	10		10
	Ontario	6		6
	Rwanda		1	1
	Syrie	1		1
	Tunisie	1		1
	Total		141	4
Total général		369	10	379

*Les plus récentes données disponibles d'un trimestre d'automne.

Tableau 4
Pour chaque faculté de médecine :
Répartition du nombre de diplômes émis en médecine au doctorat de 1er cycle*

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat de 1er cycle.

Faculté de médecine	Citoyenneté	Année civile de diplomation - 2020
Université Laval	Étudiants canadiens	230
	Étudiants étrangers	2
	Total	232
Université McGill	Étudiants canadiens	178
	Étudiants étrangers	1
	Total	179
Université de Montréal	Étudiants canadiens	309
	Étudiants étrangers	1
	Total	310
Université de Sherbrooke	Étudiants canadiens	198
	Étudiants étrangers	2
	Total	200
Total	Étudiants canadiens	915
	Étudiants étrangers	6
	Total	911

* Les plus récentes données disponibles sur les diplômes sont celles de 2020

Tableau 5**Effectif étudiant canadien (incluant les Québécois) au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire¹**

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat

	Grand total	Avec Critère Résid. Québec	Sans Critère Résid. Québec		
		Exemptés	Exemptés	Soumis	Total
Automne 2020					
Université Laval	1 034	1 017	13	4	17
Université McGill	781	741	2	38	40
Université de Montréal	1 348	1 333	12	3	15
Université de Sherbrooke²	815	694	0	121	121
Total	3 978	3 785	27	166	193

* Les plus récentes données disponibles sont celles de l'année 2020.

¹ Les étudiants payant les frais de scolarité des étudiants canadiens non résident du Québec sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.

² L'effectif déclaré de Sherbrooke comprend également 103 étudiants Canadiens au campus de Moncton au Nouveau-Brunswick qui n'ont pas droit au financement du fait que leur programme est suivi entièrement en dehors du Québec.

Tableau 6**Effectif étudiant étranger au doctorat de 1^{er} cycle en médecine, selon qu'il est soumis ou exempté du montant forfaitaire¹**

Les informations du tableau sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat.

	Automne 2020			
	Déréglementé (non financé)	Exemptés partiellement ²	Exemptés	Total ³
Université Laval		1		1
Université McGill	2	1		3
Université de Montréal	2	6		8
Université de Sherbrooke	1	1		2
Total	5	9	0	14

1. Les étudiants payant des frais de scolarité d'étudiants étrangers sont les étudiants soumis au montant forfaitaire.
2. Les étudiants exemptés partiellement paient le tarif canadien non résident du Québec.
3. Inclut les étudiants étrangers qui ont déclaré la province de Québec comme lieu de résidence à la 1^{re} admission

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2010, indiquer la provenance des étudiants en médecine, fournir une ventilation par faculté

RÉPONSE

Les informations sont fournies dans le tableau en annexe.

Tableau 1
Pour chaque faculté de médecine :
Provenance des étudiants selon l'adresse de la première admission au doctorat en médecine à
l'automne 2020*

Les informations des tableaux sont tirées du système de gestion des données pour l'effectif universitaire (GDEU) et incluent l'ensemble des étudiants inscrits au programme de doctorat en médecine.

	Lieu de résidence à la 1 ^{re} admission	Type d'étudiant		
		Canadien	Étranger	Total
Université Laval	Arabie saoudite		1	1
	États-Unis		1	1
	France		2	2
	Iran		1	1
	Maroc		1	1
	Nouveau-Brunswick	12		12
	Ontario	7		7
	Québec	1 041		1 041
	Tunisie		1	1
	Indéterminé		3	3
	Sous-total		1 060	10
Université McGill	Alberta	8		8
	Arabie Saoudite		2	2
	Bangladesh		1	1
	Chine		1	1
	Colombie-Britannique	14		14
	Émirats arabes unis		1	1
	États-Unis		13	13
	Iran		1	1
	Liban		2	2
	Manitoba	8		8
	Maurice		1	1
	Nouvelle-Écosse	1		1
	Ontario	106		106
	Québec	655		655
	Roumanie		1	1
	Royaume-Uni		1	1
	Saskatchewan	1		1
Indéterminé		1	1	
Sous-total		793	25	818
Université Montréal	Algérie		1	1
	Chine		1	1
	France		1	1
	Haïti		1	1
	Liban		1	1
	Nouveau-Brunswick	13		13
	Ontario	4		4
	Québec	1 351		1 351
	Roumanie		1	1
	Saskatchewan	1		1
	Taiwan		1	1
	Indéterminé		2	2
	Sous-total		1 369	9

Université de Sherbrooke	Algérie		3	3
	Belgique		1	1
	Bénin		1	1
	Congo, République démocratique du		1	1
	États-Unis		1	1
	France		1	1
	Guinée		1	1
	Haïti		1	1
	Île-du-Prince-Édouard	5		5
	Iran		1	1
	Liban		3	3
	Maroc		5	5
	Monaco		1	1
	Nouveau-Brunswick	96		96
	Nouvelle-Calédonie		1	1
	Nouvelle-Écosse	10		10
	Ontario	7		7
	Québec	683		683
	Syrie		2	2
	Tunisie		2	2
Sous-total	801		25	826

TOTAL		4 023	69	4 092
--------------	--	--------------	-----------	--------------

*Les plus récentes données disponibles sont celles de l'automne 2020.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), DGPP, DSIG, portail informationnel, système GDEU, données au 1er novembre 2021

P: les données de l'année 2020-2021 sont considérées comme provisoires.

Note : Le lieu de résidence lors de la première admission correspond au pays ou à la province (Canada) où résidait l'étudiant au moment de sa première demande d'admission. Il s'agit du pays (ou de la province) où se trouve la résidence principale de l'étudiant au moment de sa première demande d'admission et non du pays (ou de la province) qu'il habite temporairement pour la durée de ses études. Source : Guide de gestion des données sur les effectifs universitaires (GDEU), 2021-2022, 2.39 Code de lieu de résidence à la première admission (DEU347)*

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, depuis 2010, indiquer :

- a) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille;
- b) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence dans une spécialité;
- c) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence au Québec;
- d) le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence hors Québec.

RÉPONSE

Sous-questions a) et b) :

Tableau indiquant le nombre d'étudiants qui choisissent de faire leur résidence en médecine de famille et le nombre d'étudiants qui choisissent une spécialité par faculté de médecine d'accueil et par année d'entrée en résidence.

ANNÉE	FACULTÉS								TOTAL		
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal		Fam.	Spé.	TOTAL
	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.	Fam.	Spé.			
2010-2011	88	115	75	91	70	112	99	142	332	460	792
2011-2012	87	118	82	86	71	112	92	141	332	457	789
2012-2013	96	102	80	94	84	110	123	145	383	451	834
2013-2014	89	89	71	89	83	105	123	146	366	429	795
2014-2015	103	116	96	90	84	93	138	139	421	438	859
2015-2016	88	100	99	88	89	100	148	137	424	425	849
2016-2017	101	113	102	92	92	98	144	137	439	440	879
2017-2018	100	107	101	85	94	89	143	133	438	414	852
2018-2019	98	99	97	89	98	90	144	137	437	415	852
2019-2020	126	106	108	85	98	89	151	135	483	418	901
2020-2021*	122	112	96	89	96	94	152	141	466	436	905
2021-2022**	104	110	89	88	98	88	139	130	430	416	846

* Données partiellement validées

** Données provisoires

Source : Données fournies par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), le 28 mars 2022.

Sous-questions c) et d) :

Tableau du nombre d'étudiants diplômés du Québec admis en résidence au Québec (QC) dans le contingent régulier et hors Québec (HQ) lors du jumelage principal en résidence par faculté de médecine de diplomation et par année d'entrée en résidence.

Année	FACULTÉS							
	Laval		Sherbrooke		McGill		Montréal	
	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ	QC	HQ
2010-2011	191	3	157	9	142	54	237	7
2011-2012	196	4	162	8	133	55	226	11
2012-2013	186	3	161	7	149	52	253	11
2013-2014	167	4	146	7	148	53	256	10
2014-2015	203	5	179	9	140	70	265	12
2015-2016	169	3	182	11	143	58	274	14
2016-2017	198	3	188	10	156	54	265	13
2017-2018	197	11	180	3	147	72	258	8
2018-2019	185	2	174	2	152	64	267	18
2019-2020	231	2	194	11	112	57	290	11
2020-2021*	224	3	182	9	124	62	308	4
2021-2022**	232	2	177	21	122	53	253	12

* Données partiellement validées

** Données préliminaires

Source : Données fournies par le BCI, le 28 mars 2022, pour les diplômés du Québec admis dans le contingent régulier au Québec. Pour les diplômés du Québec admis en résidence hors du Québec : selon les résultats de l'admission en résidence après le 2^e tour de Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS) et qui sont publiés en avril de chaque année, incluant les mouvements post-jumelage.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chaque faculté de médecine, indiquer :

- a) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- b) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence en médecine de famille et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- c) le nombre de médecins ayant terminé leur résidence dans une spécialité et qui restent au Québec afin de pratiquer la médecine, et ce, par année depuis 2010;
- d) le nombre d'étudiants qui viennent compléter un *fellow* dans les facultés de médecine québécoises par faculté, et ce, par année depuis 2010;
- e) le nombre de médecins formés à l'étranger ayant fait une demande pour refaire leur résidence au Québec afin d'y pratiquer, et ce, par année depuis 2010;
- f) le nombre de demandes de médecins formés à l'étranger acceptées, et ce, par année depuis 2010;
- g) le nombre de postes de résidents vacants/non comblés, et ce, par année depuis 2010.

RÉPONSE

Sous-questions a) b) c)

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) ne collige pas de données sur ce sujet. Les informations suivantes sont tirées du *Canadian Post-M.D. Education Registry* (CAPER). De plus, les données présentées ne sont pas ventilées selon les différentes spécialités de la médecine.

Nouveaux médecins qui ont complété leur programme de résidence d'une faculté de médecine québécoise en 2018 et qui pratiquent la médecine au Québec deux ans plus tard (2020):

	Université Laval	Université de Sherbrooke	Université de Montréal	Université McGill	Total
n ^{bre} finissants de la cohorte	199	161	317	190	867
n ^{bre} nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec (%) [*]	184 (92,5 %)	136 (84,5 %)	281 (88,6 %)	143 (75,3 %)	744 (85,8 %)

* Le pourcentage indique la proportion des nouveaux médecins qui ont fait leur résidence au Québec sur l'ensemble des finissants de la cohorte.

Source : Page web consultée le 29 mars 2022 : [SectionDOutput.spv \[Document1\] \(caper.ca\)](#)

Sous-question d) :

Nombre d'étudiants¹ ayant complété un *fellor*² dans une faculté de médecine québécoise en 2021-2022

ANNÉE	FACULTÉ				TOTAL
	U. Laval	U. McGill	U. de Montréal	U. de Sherbrooke	
2010-2011	8	22	24	2	56
2011-2012	14	18	21	3	56
2012-2013	7	26	27	6	66
2013-2014	10	25	28	13	76
2014-2015	8	25	23	13	69
2015-2016	10	6	17	9	42
2016-2017	9	2	8	10	29
2017-2018	6	6	12	0	24
2018-2019	2	2	5	6	15
2019-2020	11 ³	1	10 ⁴	7 ⁵	28 ⁶
2020-2021*	5	12	9	2	28 ⁷
2021-2022	4	7	14	1	36

* Données préliminaires

Source : Banque de données sur les résidents du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), données disponibles en avril de l'année universitaire concernée (compilées le 29 mars 2022).

-
- On définit comme étudiants, des résidents en formation postdoctorale, inscrits dans le contingent régulier (incluant les résidents diplômés hors du Canada et des États-Unis admis dans le contingent régulier).
 - Résidents en formation complémentaire pour recrutement universitaire, financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec, excluant les moniteurs.
 - Incluant deux fellows de 6 mois hors quota.
 - Incluant un fellow de 6 mois hors quota.
 - Incluant un fellow de 6 mois et une 2e année de fellow, tous les deux hors quota.
 - Incluant cinq fellows hors quota : quatre fellows de 6 mois et un fellow de 2e année.
 - Bien que les modalités postdoctorales ne prévoient que 26 places initialement, le MSSS en a finalement autorisé 28. Il a donc implicitement autorisé 2 places hors quota.
-

Sous-questions e) f) g)

Nombre de demandes de médecins étrangers, nombre de diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) ayant obtenu un poste (dans le contingent régulier) et nombre de postes vacants.

Années	Nombre de demandes ⁷	Nombre de DHCEU ayant obtenu un poste	Nombre de postes vacants ⁸
2010	121	41	81
2011	104	44	43
2012	173	50	56
2013	223	52	74
2014	273	49	40
2015	280	35	63
2016	241	33	44
2017	126	41	57
2018	118	39	65
2019	127	36	29
2020	179	42	36
2021*	198**	43	76

* Données préliminaires

** Nombre total de DHCEU ayant participé au processus de jumelage. 106 candidats ont participé au deuxième tour et 86 ont soumis une liste de classement. 113 candidats ont donc participé à l'ensemble du processus, soit les 27 admis du premier tour et les 86 qui ont été jusqu'à l'étape de soumettre une liste de classement au deuxième tour. En ne considérant que ces 113 personnes, le taux de jumelage au Québec est de $43/113 = 38,05\%$.

Sources : Données fournies par le BCI, 29 mars 2022

7. Ce nombre inclut les personnes qui ont déjà fait une demande. Lorsqu'un candidat reçoit une réponse négative, il a le droit de représenter son dossier l'année suivante. Certains candidats ont présenté leur dossier à plus de trois reprises. Il s'agit ici du nombre total de DHCEU ayant participé à tout le processus de jumelage 2018 incluant la soumission d'une liste de classement au deuxième tour pour les personnes non jumelées au premier tour et ayant présenté au moins une demande au Québec, sans s'être retirés du processus.

8. Les données disponibles concernent les postes vacants dans le contingent régulier après le deuxième tour et les mouvements post-jumelage. Le contingent particulier qui vise à offrir des postes à des candidats qui ont des statuts ou cheminements particuliers, dont certains DHCEU, a environ entre 20 places disponibles sur les 60 autorisées. Cependant l'objectif n'est pas nécessairement de combler tous les postes dans ce contingent car il ne fait pas partie du calcul des besoins en effectifs au Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant québécois en médecine.

RÉPONSE

La formation universitaire d'un médecin est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), les droits de scolarité (90,84 \$ par unité en 2021-2022) et d'autres revenus. Cette fiche présente les subventions du MES associées à cette formation.

Les subventions du MES sont divisées selon quatre catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche, le soutien à l'enseignement médical et l'entretien des terrains et des bâtiments. Les subventions relatives à l'enseignement sont ventilées entre la formation initiale (4 ou 5 ans selon les établissements) et les deux années (R1 et R2) de résidence obligatoire. Les données tiennent compte de la durée des programmes qui peuvent s'échelonner sur une période allant jusqu'à 6 ou 7 années. Elles représentent des estimations.

Formation d'un médecin généraliste	Subventions du MES 2021-2022 (année universitaire) ¹
Enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale (200 unités) • Résidences (R1 et R2-104 unités) 	129 712\$ 23 760\$
Soutien à l'enseignement et à la recherche	23 176\$
Soutien à l'enseignement médical	13 154\$
Entretien des terrains et des bâtiments	11 096\$
Total	200 898\$

¹ Les paramètres de financement de l'année universitaire 2021-2022 prennent en compte l'indexation salariale

Pour les spécialités médicales (R3 à R7), en 2021-2022, chaque année de résidence additionnelle (le nombre varie selon les spécialités) entraîne des coûts estimés à 15 844\$ par étudiant.

Par ailleurs, le MES a accordé aux universités offrant un programme de médecine, un financement non récurrent de 30 M\$ pour les années universitaires 2021-2022 à 2023-2024. L'enveloppe a été répartie comme suit :

- Un montant de 10,8 M\$ pour augmenter le soutien à l'enseignement médical;
- Un montant de 5,1 M\$ pour soutenir financièrement les universités afin d'accélérer la préparation nécessaire à la formation du contingent supplémentaire en médecine;
- Un montant de 14,1 M\$ pour accélérer la mise en place d'une nouvelle approche par compétence (compétence par conception) au sein des programmes de résidence en médecine afin de répondre aux exigences du Collège royal des médecins et des chirurgiens du Canada.

Le MES soutient également les projets de délocalisation en médecine. Dans ce cadre, en 2021-2022, des subventions de 2,3 M\$ et 1,9 M\$ ont été accordées respectivement à l'Université McGill et à l'Université Laval pour la délocalisation de leur faculté de médecine en Outaouais ainsi qu'à Lévis et à Rimouski. Une subvention de 1,1 M\$ est également prévue à l'Université McGill pour l'année universitaire 2022-2023.

De plus, le MES accorde une majoration de la norme pour calculer les subventions relatives à l'enseignement d'un pourcentage équivalent à 30 % pour l'Université de Sherbrooke pour son programme de médecine à Saguenay et à 18 % pour l'Université de Montréal pour son programme de médecine à Trois-Rivières.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi pour la formation d'un étudiant étranger en médecine.

RÉPONSE

Depuis l'automne 2019, les droits de scolarité sont déréglementés pour les étudiants internationaux en médecine qui ne sont pas exemptés des forfaitaires internationaux. Les étudiants dans cette situation ne sont pas considérés aux fins de financement par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), ce qui fait en sorte que le MES n'investit aucun montant pour leur formation.

Pour ces étudiants, les établissements déterminent le niveau des droits de scolarité applicables et conservent ces revenus afin de financer la formation offerte. Toutefois, ces droits doivent être égaux ou supérieurs aux droits de scolarités exigés des Canadiens non-résidents du Québec soumis aux montants forfaitaires.

Dans le cas précis des étudiants internationaux exemptés des forfaitaires internationaux en médecine, le MES considère ces étudiants aux fins de financement, mais, dans le cas d'une exemption partielle, récupère les montants forfaitaires que les étudiants versent aux établissements.

Par exemple, les étudiants français et belges qui, en vertu de leurs ententes respectives en matière de droits de scolarité signées avec le gouvernement du Québec, paient les droits de scolarité de base (90,84 \$ par unité en 2021-2022), ainsi qu'un montant forfaitaire (192,68 \$ par unité en 2021-2022) au 1^{er} cycle et celui-ci est récupéré par le MES. Conformément à l'entente avec ces pays, ce montant forfaitaire n'est pas applicable pour les unités associées à un stage de résidence en médecine.

Pour la formation complète d'un médecin généraliste (200 unités pour la formation initiale et 104 unités pour la résidence obligatoire), le MES octroie à l'établissement des subventions totales estimées à 200 898 \$, selon les paramètres en vigueur en 2021-2022¹. Dans le cas d'un étudiant partiellement exempté, le MES récupère 38 536 \$ pour la formation initiale en médecine (200 unités * 192,68 \$ par unité). Par conséquent, la subvention nette pour la formation complète d'un médecin généraliste pour un étudiant international est donc de 200 898 \$ dans le cas de l'étudiant totalement exempté (même coût qu'un Québécois) et de 162 362 \$ (200 898 \$ - 38 536 \$) pour celui partiellement exempté, et ce, selon les paramètres en vigueur en 2021-2022.

¹ Les paramètres de financement de l'année universitaire 2021-2022 prennent en compte l'indexation salariale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant investi en bourses pour les IPS en 2021-2022 ainsi que les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

Le Ministère ne verse pas de bourses pour les IPS. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui accorde des bourses d'intéressement pour ces étudiantes.

Cependant, le Ministère a un programme de bourses en sciences infirmières qui vise à favoriser le renouvellement et l'augmentation du corps professoral en sciences infirmières. Ce programme prévoit des bourses de maîtrise de 20 000 \$ et des bourses de doctorat de 39 000 \$ pour des cheminements en recherche.

En 2021-2022, le Ministère disposait d'un montant de 1 618 800 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des infirmières praticiennes spécialisées depuis 2016-2017. Fournir les prévisions pour 2022-2023

RÉPONSE

Afin d'améliorer l'offre de services médicaux de première ligne, l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins de première ligne peut jouer un rôle prépondérant. L'objectif du gouvernement est de former 2 000 IPS d'ici 2025.

La formation universitaire d'une infirmière praticienne spécialisée est financée par différentes sources : les subventions du ministère de l'Enseignement supérieur (Ministère), les droits de scolarité (90,84 \$ par unité en 2021-2022) et d'autres revenus.

Les subventions octroyées aux universités par le Ministère sont basées sur les activités réalisées par les étudiants. Ces subventions sont divisées selon trois catégories : l'enseignement, le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que l'entretien des terrains et des bâtiments. Les estimations tiennent compte de la durée des programmes.

Formation d'une infirmière praticienne spécialisée	Subventions du MES (\$) 2021-2022
Baccalauréat en sciences infirmières	38 631 \$
Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne) et Diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne	53 422 \$
Total	92 053 \$

En plus des subventions accordées pour la formation des clientèles étudiantes, le Ministère a autorisé le versement de subventions additionnelles relatives aux :

- **Stages des étudiants :**

	Subvention du MES (\$) 2021-2022
Encadrement clinique des infirmières praticiennes spécialisées en soins de première ligne	1 000 000 \$(¹)
Coordination des stages	1 000 000 \$
Total	2 000 000 \$

Note 1 : subvention estimée

- Bonification du financement de la formation :

Un montant de 3 500 000 \$ par an est accordé pour assurer l'offre de formation de qualité dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'inscriptions.

- Développement de nouvelles spécialités :

Une somme de 500 000 \$ est prévue pour soutenir les universités dans le développement de programmes qui visent à former des IPS dans de nouvelles spécialités ou pour améliorer les programmes existants.

Par ailleurs, un montant de 3 720 000 \$ provenant du Discours sur le budget 2021-2022 est également prévu en 2021-2022 afin de favoriser l'accroissement des inscriptions dans les programmes de baccalauréat en sciences infirmières, de maîtrise et du diplôme d'études supérieures spécialisées conduisant au titre d'IPS par l'augmentation de la capacité des universités à offrir un plus grand nombre de places de stage et des occasions accrues de formation pratique de qualité.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui gradueront en 2021-2022.

RÉPONSE

Le Ministère ne fait pas de prévisions concernant le nombre de diplômés dans ce programme.

Afin d'obtenir le titre d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS), l'étudiant doit obtenir un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières et compléter le programme de maîtrise en sciences infirmières. Par la suite, il doit réussir l'examen de spécialité prescrit par l'ordre professionnel pour la spécialité choisie.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'infirmières praticiennes spécialisées qui ont entamé le programme depuis 2013-2014. Fournir les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

Les données disponibles au Ministère sur les inscriptions dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières ne permettent pas de distinguer celles qui portent uniquement sur une formation d'infirmière praticienne spécialisée ou d'infirmier praticien spécialisé (IPS).

Selon un sondage effectué auprès des établissements universitaires, pour l'année 2021-2022, le nombre total d'inscriptions à une formation d'IPS était de 235, tandis que pour l'année 2022-2023, la cible prévue est de 317 inscriptions.

2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023 (cible)	Total
93	103	234	225	252	285	235	317	1 744

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants pour la formation des techniciennes en Soins infirmiers en 2021-2022.

RÉPONSE

La subvention du ministère de l'Enseignement supérieur octroyée par étudiant en Soins infirmiers pour les enveloppes Fixes (F), Activités pédagogiques (A) et Bâtiments (B) et Enseignements (E) du modèle de financement FABRES s'élève à 11 145 \$ en 2021-2022.

À ce montant s'ajoute une enveloppe de 1,6 M\$ afin de soutenir les cégeps dans la mise en œuvre de mesures permettant d'augmenter le nombre d'inscriptions et de favoriser la diplomation dans le programme d'études collégiales Soins infirmiers (180.B0) destiné aux infirmières et infirmiers auxiliaire (règle budgétaire A113 «Soutien aux établissements pour accroître la diplomation», volet 5 : Étudiants au programme d'études Soins infirmiers (180.B0)).

De plus, un montant de 1 M\$ est alloué en 2021-2022 à un ou plusieurs cégeps pour réaliser les activités suivantes pour le programme en Soins infirmiers :

- Développement d'une AEC pour requalifier les infirmières auxiliaires vers la profession d'infirmière;
- Développement et déploiement d'activités et d'outils de formation à distance;
- Développement d'un DEC accéléré qui conduit à l'exercice de la profession;
- Organisation d'activités de transfert et d'appropriation dans les collèges qui offrent le programme d'études (règle budgétaire S104 « Développement de programmes d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) et de passerelles DEP-AEC », volet 5 : Diversification des parcours pour favoriser l'accès à des formations prioritaires).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

État de situation concernant les difficultés rencontrées par les médecins étrangers pour faire reconnaître leurs diplômes et compléter leur résidence au Québec.

RÉPONSE**Problématiques quant à l'admission en résidence dans les facultés de médecine**

La situation qui prévaut au Québec ne diffère pas de celle des autres provinces canadiennes. Sur une période de cinq ans, soit de 2016 à 2020, les médecins diplômés hors du Canada et des États-Unis (DHCEU) qui ont déposé des demandes d'admission à un programme de résidence au Québec ont eu un taux de succès légèrement supérieur à ceux qui en ont déposé dans le reste du Canada.

- Le taux d'acceptation des DHCEU qui ont présenté une demande au Québec était d'environ 32,5 % (2020) par rapport à une moyenne canadienne de 29,1 % en 2020¹. Le taux de succès des candidats qui postulent au Québec a été de 3 à 10% supérieur au taux moyen au Canada au cours des quatre dernières années.

Mesures mises en place par les facultés de médecine pour faciliter l'intégration des DHCEU

Les facultés de médecine reconnaissent que les DHCEU font face à des défis divers. Elles ont ainsi mis en œuvre des mesures pour favoriser une meilleure intégration et continuent d'améliorer les processus d'admission et d'accompagnement.

Par exemple, elles offrent :

- des stages d'acclimatation aux DHCEU nouvellement admis en résidence;
- des journées d'information, dont un des objectifs est de savoir bien préparer et présenter sa candidature.

Elles ont aussi collaboré aux efforts du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CEDIS) pour que soient offerts :

- des stages de mise à niveau afin de permettre aux candidats d'acquérir des connaissances cliniques suffisantes, de sorte qu'ils puissent maximiser leurs chances d'être acceptés dans un programme de résidence.

¹ Source : CaRMS

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de l'aide financière allouée aux étudiants en indiquant le temps de traitement, le nombre de bénéficiaires (selon l'ordre d'enseignement), le volume d'aide accordée (prêts, bourses consécutives aux prêts et autres bourses), les moyennes de même que les dépenses encourues pour ce programme (bourses consécutives aux prêts, intérêts et remboursements, autres bourses) pour 2021-2022 et les estimations pour 2022-2023.

RÉPONSE

Les renseignements sont présentés en annexe.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE AU PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES PAR ANNÉE D'ATTRIBUTION						
Ordre d'enseignement	Au prêt		À la bourse		Aide Totale ² (M\$)	
	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)	Nombre d'étudiants	Montant (M\$)		
	2021-2022 ¹					
Secondaire professionnel	16 205	45,5	13 693	94,8	140,3	
Collégial préuniversitaire	7 671	23,3	5 877	28,0	51,3	
Collégial technique	19 843	72,6	15 329	103,7	176,3	
Collégial non subventionné	2 180	18,4	96	0,6	19,1	
Universitaire 1 ^{er} cycle	43 329	175,4	33 151	242,5	417,9	
Universitaire 2 ^e cycle	12 600	63,8	10 277	76,6	140,4	
Universitaire 3 ^e cycle	2 103	12,6	1 547	13,4	26,1	
TOTAL	103 931	411,6	79 970	559,7	971,3	

1. Données partielles pour l'année d'attribution 2021-2022 (de septembre 2021 à août 2022) en date du 28 février 2022.

2. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

STATISTIQUES SUR LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DU CALCUL DU PRÊT ET DE LA BOURSE

Nombre moyen de semaines de traitement de la réception du document au calcul de l'aide :

- Calcul de l'aide (2021-2022) : 4,3 jours

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET AIDE ALLOUÉE DANS LES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE			
Autre programme	Nature de l'aide	Nombre de bénéficiaires	Aide totale (M\$)
		2021-2022 ¹	2021-2022 ¹
Programme de remboursement différé ²⁻³	Non remboursable	11 582	3,7
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Remboursable	2 463	5,0
Programme d'allocation pour des besoins particuliers ⁴	Non remboursable	410	7,2
Programme Explore ⁵	Non remboursable	818	8,25
Programme de bourses pour les permanents élus des associations étudiantes	Non remboursable	0	0
Programme études-travail ⁶	Non remboursable	n.d.	n.d.
Programme de remise de dette ²	Non remboursable	887	1,6
Programme Odyssée ⁵	Non remboursable	82	2,3
Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires	Non remboursable	9 292	28,0
TOTAL⁷		25 534	56,0

1. Données partielles pour l'année d'attribution 2021-2022 (de septembre 2021 à août 2022) en date du 28 février 2022.

2. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

3. Une correction a été apportée dans la méthode de calcul du montant d'aide totale à partir de l'année d'attribution 2014-2015 alors que la méthode antérieure surestimait les données. Cette correction est à noter s'il y a comparaison avec les années antérieures.

4. Depuis le 1^{er} septembre 2015, les sommes et les responsabilités liées aux frais de Services spécialisés et de Ressources matérielles du volet adultes ont été transférées vers les établissements d'enseignement des réseaux collégial (public et privé subventionné) et universitaire (au Québec). Les sommes et les responsabilités liées aux frais de Ressources matérielles du volet jeunes ont quant à elles été transférées vers les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire publics et privés subventionnés.

5. Ces programmes sont coordonnés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et ne sont plus gérés par l'AFE depuis la création du MEES en automne 2013. Édition 2020 du programme Explore a été annulée à cause de la pandémie.

6. Programme à frais partagés (50 %) avec les établissements d'enseignement. Les montants comprennent la portion des établissements d'enseignement. Les montants ne sont pas disponibles pour le moment.

7. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

DÉPENSES ESTIMÉES AU TITRE DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS	
Nature des dépenses	Montants (M\$)
Années financières	2021-2022 ¹
Bourses consécutives aux prêts	775,8
Intérêts sur les prêts ²	53,3
Provision pour mauvaises créances	6
Autres bourses	52
TOTAL	881,2

1. Crédits budgétaires 2021-2022, distribués comme inscrit au Livre de crédits.

2. Inclut les dépenses du Programme de remboursement différé et du Programme de remise de dette.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre, selon l'ordre d'enseignement, des montants des prêts échus et le taux d'intérêt de prise en charge par le gouvernement en 2021-2022.

RÉPONSE

NOMBRE, SELON L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT, DES MONTANTS DES PRÊTS ÉCHUS EN 2021-2022		
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	Prêts échus en 2021-2022	
	Nombre	Montant (M\$)
Secondaire – formation professionnelle	15 852	142,3
Collégial programmes subventionnés		
Formation préuniversitaire	2 988	20,7
Formation technique	11 637	140,5
Collégial programmes non subventionnés	1 967	25,4
Universitaire		
1 ^{er} cycle	19 542	298,5
2 ^e cycle	8 222	149,2
3 ^e cycle	926	23,8
TOTAL¹	61 134	800,5

1. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

TAUX D'INTÉRÊT DE PRISE EN CHARGE PAR L'EMPRUNTEUR²	
MOIS	Année financière
	2021-2022
Avril	2,95 %
Mai	2,95 % ²
Juin	2,95 %
Juillet	2,95 %
Août	2,95 %
Septembre	2,95 %
Octobre	2,95 %
Novembre	2,95 %
Décembre	2,95 %
Janvier	2,95 %
Février	2,95 %
Mars	2,95 %

2. À la date d'échéance, les prêts doivent être pris en charge par l'emprunteur. Si l'emprunteur se retrouve en situation financière précaire et bénéficie du Programme de remboursement différé, c'est ce même taux qui sera payé par le gouvernement. Si l'emprunteur fait défaut de paiement et que le gouvernement rachète son prêt, c'est aussi ce taux qui sera appliqué.

La situation causée par la COVID-19 a entraîné une baisse considérable du taux.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants qui ont déclaré faillite en 2021-2022 et qui se trouvent dans l'impossibilité de rembourser leur prêt étudiant, par ordre d'enseignement et catégorie d'établissement, si disponible.

RÉPONSE

NOMBRE D'ÉTUDIANTS QUI ONT DÉCLARÉ FAILLITE¹ EN 2021-2022² ET QUI SE TROUVENT DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE REMBOURSER LEUR PRÊT ÉTUDIANT, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT³	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants
Secondaire professionnel	235
Collégial préuniversitaire	31
Collégial technique	158
Collégial non subventionné	18
Universitaire 1 ^{er} cycle	148
Universitaire 2 ^e cycle	35
Universitaire 3 ^e cycle	12
TOTAL	637

1. Cas de faillite alors que les prêts étaient détenus par les établissements financiers.
2. Données **partielles** pour l'année financière 2021-2022 en date du 28 février 2022.
3. Représente le nombre de faillites d'ex-étudiants du Programme de prêts et bourses et du Programme de prêts pour études à temps partiel.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement, qui ont atteint le niveau d'endettement maximum prévu par la loi en 2021-2022.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT, QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D'ENDETTEMENT¹ MAXIMUM PRÉVU PAR LA LOI	
Ordre d'enseignement	Nombre d'étudiants 2021-2022²
Secondaire professionnel	344
Collégial préuniversitaire	251
Collégial technique	487
Collégial non subventionné	92
Universitaire 1^{er} cycle	759
Universitaire 2^e cycle	105
Universitaire 3^e cycle	47
TOTAL	2 085

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financières aux études.
2. Données partielles pour l'année d'attribution 2021-2022 en date du 28 février 2022. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral comme droit de retrait du programme canadien de prêts aux étudiants et programme canadien de bourses aux étudiants pour 2021-2022.

RÉPONSE

Année de prêt	(M\$)	Données de base du calcul	
		Québec – nombre de personnes 18-24 ans	Coût net par tête par province participante (\$)
2020-2021	915,8	678 282	1 350,15

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre d'appels reçus en 2021 pour l'aide financière aux études, ventilé par mois. Veuillez indiquer le nombre d'appels traités et le délai moyen de réponse. Veuillez également nous indiquer le nombre de ressources humaines en poste pour traiter les appels téléphoniques.

RÉPONSE

Résultats des lignes étudiantes de l'Aide financière aux études pour l'année 2021-2022			
Mois	Appels traités	Délai moyen de réponse¹	Nombre de préposés au travail
Avril	17 170	00:31	35,3
Mai	19 772	00:51	37,5
Juin	20 427	01:33	33,9
Juillet	20 933	00:53	43,5
Août	24 862	01:41	37,3
Septembre	23 141	01:41	34,2
Octobre	16 994	01:26	28,7
Novembre	17 209	01:16	30,7
Décembre	15 729	01:25	31,9
Janvier	13 801	01:38	29,6
Février	14 145	01:43	27,2
Mars	ND	ND	ND
Total	204 183	01:20	33,6

Les données sont en date du 28 février 2022 inclusivement

¹ En minutes : secondes

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'étudiants bénéficiant de l'Aide financière aux études en 2021-2022, ventilées par le type d'aide reçue (prêts, bourses, prêts et bourses).

RÉPONSE

Nombre d'étudiants bénéficiant du Programme de prêts et bourses pour 2021-2022 selon la forme de l'aide

Forme de l'aide	2021-2022 ¹
Prêt seulement	28 457
Bourse seulement ²	4 496
Prêt et bourse	75 474
Total	108 427

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2021-2022 (de septembre 2021 à août 2022) en date du 28 février 2022. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.

2. Étudiants ayant une déficience fonctionnelle majeure reconnue en vertu du Règlement sur l'aide financière aux études.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Copie de tous les échanges intervenus entre le ministère et le gouvernement fédéral concernant le Programme canadien de prêts aux étudiants et le Programme canadien de bourses aux étudiants, pour l'année 2021-2022.

RÉPONSE

Veillez vous référer aux pièces justificatives en annexe.

Le calcul est communiqué par le gouvernement fédéral à la fin du mois de janvier suivant la fin d'une année de prêt.



Emploi et
Développement social Canada

Employment and
Social Development Canada

M. Simon Boucher-Doddridge
Directeur de la planification et des programmes
Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Objet : Paiement compensatoire pour l'année de prêt de 2020-2021

Monsieur Boucher-Doddridge,

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* (LFAFE), un montant compensatoire est versé aux gouvernements ayant avisé le ministre de l'Emploi et du Développement social, conformément au paragraphe 14(1) de la LFAFE, qu'ils ne souhaitent pas participer) au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE).

Le paiement compensatoire, correspondant à l'année de prêt débutant le 1^{er} août 2020 et se terminant le 31 juillet 2021, devrait être versé en janvier 2022.

Afin d'établir le montant compensatoire auquel le Québec pourrait avoir droit pour l'année de prêt 2020-2021, du PCALE recueille des données statistiques sur des programmes comparables offerts au cours de l'année courante, conformément au paragraphe 14(4) de la LFAFE. Ainsi, il vous faut convaincre le ministre que les effets de certains éléments du programme d'aide financière aux étudiants du Québec en place au cours de l'année de prêt 2020-2021 sont « essentiellement les mêmes » que ceux décrits au paragraphe 14(7) de la LFAFE et qu'ils respectent le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*.

Afin de vous aider à recueillir les données statistiques nécessaires, nous avons joint à la présente un tableau énumérant les données exigées dans le cadre du PCALE, lesquelles pourraient servir au calcul du paiement compensatoire (annexe 1). En outre, ce tableau aidera le PCALE à déterminer si le programme de prêts aux étudiants du Québec a « essentiellement les mêmes » effets que son pendant canadien, une exigence prévue par la LFAFE.

Canada

./2

-2-

De plus, le PCAFE vous saurait gré de lui fournir certains renseignements qui serviront à déterminer l'admissibilité du Québec au paiement compensatoire pour l'année 2021-2022 (paiement devant être versé en janvier 2023). Ainsi, nous vous prions de nous fournir une brève description de chacun des éléments stratégiques pertinents du programme de prêts aux étudiants du Québec dont les effets sont « essentiellement les mêmes » que ceux du programme canadien, tel que prévu au paragraphe 14(7) de la LFAFE. Veuillez fournir un renvoi vers toutes les lois et tous les règlements pertinents ou vers toute pièce justificative, le cas échéant. Si les documents (p. ex., lois, règlements, politiques, lignes directrices) ne sont pas disponibles en ligne, veuillez joindre des copies papier des documents en question.

Pour vous aider dans cet examen, le PCAFE a également joint à la présente, un tableau précisant les programmes dans le cadre desquels une validation est requise (annexe 2). Veuillez noter que ces tableaux ne comprennent que les éléments qui ne sont pas automatiquement inclus dans le calcul du montant compensatoire prévu au paragraphe 14(4) de la LFAFE.

Nous requérons cette information au plus tard le 10 décembre 2021. Veuillez répondre en confirmant que vous avez reçu ce message. Si vous avez des questions au sujet de la présente, n'hésitez pas à communiquer avec Nina Damsbaek, directrice intérimaire, Politique du programme, à nina.damsbaek@hrsdc-rhdcc.gc.ca.

Cordialement,

**Wallace,
Jonathan**

Digitally signed by Wallace,
Jonathan
Date: 2021.11.04 17:18:43
-04'00'

Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada

c.c. : Nina Damsbaek

Pièces jointes : 2

Annex 1

Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2020-2021 (Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires		sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps plein		
Bénéficiaire d'un prêt d'étude à temps partiel		
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein		
Équivalent au supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente		
Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge		
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet		
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet		

Annexe 2
Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant
« essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2021-2022
(paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p><i>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</i></p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études), les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt.</p>	
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p>		
<p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAGE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAGE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p>		
<p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAGE, alinéas 15 f), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$. Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAGE.</p>	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p) Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le <i>Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE)</i> prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Supplément de financement Action canadienne pour étudiants à temps plein (AC BEC-TPL) • Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP) • Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP) • Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP) • Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC) • Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC) 	

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant essentiellement les mêmes effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 l), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	

Enseignement
supérieurQuébec 

Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours

Québec, le 3 décembre 2021

Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien de prêts aux étudiants
Direction générale de l'apprentissage
Emploi et Développement social Canada
200, Montcalm Street
Gatineau (Québec) J8Y 3B5

Objet : Paiement compensatoire pour 2020-2021

Monsieur le Directeur général,

Vous m'avez écrit récemment afin d'obtenir des informations sur le programme québécois d'aide financière aux études dans le but de l'application de l'article 14 de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants.

Afin de vous aider à effectuer le calcul du montant compensatoire, vous trouverez ci-joint un document présentant des données statistiques pouvant servir au calcul du paiement compensatoire pour l'année 2020-2021 (voir annexe 1).

De plus, nous vous fournissons certains renseignements qui démontrent que le programme québécois d'aide financière aux études poursuit les mêmes objectifs que le programme canadien de prêts aux étudiants pour 2021-2022 (voir annexe 2).

Si vous avez des questions au sujet des informations présentées dans ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Diana Rojas au 418 643-6276, poste 6133.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Simon Boucher-Doddrige
Directeur des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours

p. j. 2

c. c. M. Sylvain Périgny, sous-ministre par intérim
M. Martin Baron, directeur général de l'accessibilité financière aux études

1035, rue De La Chevrotière, 20^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-6276
Télécopieur : 418 646-3286
www.quebec.ca

Annexe 1

**Statistiques pour établir les montants compensatoires pour l'année 2020-2021
(Paragraphe 14(7) du Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants)**

Catégorie	Nombre d'étudiants	Montant total des prêts, des bourses ou de l'aide au remboursement (\$)
Inscrit à des études postsecondaires	680 708	sans objet
Bénéficiaire d'un prêt d'études à temps plein	121 449	525 M\$
Bénéficiaire d'un prêt d'études à temps partiel	10 242	39 049 782,00 M\$
Montant total de prêts annulés en raison d'une invalidité permanente	sans objet	
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein	83 102	541,6 M\$
Équivalent au supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein	29 694	234,1 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel	7 573	74 654 979,00 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants ayant une invalidité permanente	5 617	50,0 M\$
Équivalent à la bourse canadienne servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente	506	6,7 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	29 347	253,0 M\$
Équivalent à la bourse canadienne pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	5 804	59 017 947,00 M\$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, premier volet	12 072	3 626 452,70 M\$
Équivalent au programme d'aide au remboursement, deuxième volet	1 251	11 926 493,87 M\$

Données du Ministère et de l'AFE 2020-2021 provisoires en date du 8 novembre 2021.

Annexe 2
Liste des composantes du PCAFE utilisées pour calculer la portion des montants compensatoires ayant
« essentiellement les mêmes » effets pour l'année de prêt 2021-2022
(paragraphe 14(7) LFAFE)

Veillez noter que cette liste de composantes est fournie à titre d'information dans le but d'aider les provinces et les territoires. Tout écart entre cette liste et les exigences prévues au paragraphe 14(7) de la LFAFE et dans les articles, paragraphes, alinéas et sous-alinéas mentionnés ci-dessous ne modifie en rien les exigences de la Loi, qui devra toujours avoir préséance.

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a)</p> <p>Les sommes résultant de l'application du sous-alinéa 5 a)(viii) ou des articles 7, 10 et 11</p> <p>1.1 Composante sur la compensation pour une faillite, sous-alinéa 5 a)(viii) de la LFAFE</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour les pertes occasionnées par un prêt d'études à un étudiant à temps plein qui fait une cession, dépose une proposition ou une proposition de consommateur, fait l'objet d'une ordonnance de faillite, bénéficie d'une loi provinciale relative au paiement méthodique des dettes ou fait l'objet d'une ordonnance de fusion en vertu de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>.</p>	<p>Dans certaines circonstances, le gouvernement fédéral peut compenser les prêteurs pour les pertes occasionnées par un prêt d'études consenti à un étudiant visé par certains événements en lien avec une faillite.</p>	<p>Dans tous les cas, le gouvernement du Québec compense les prêteurs pour les pertes, capital et intérêts, pour les prêts alloués dans le cadre de son Programme d'aide financière aux études (PAFE).</p> <p>(réf. : Loi, art. 28, Règl. art. 78 à 80)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>1.2 Composante sur la période sans intérêt en cours d'études LFAFE, art. 7</p> <p>Les sommes versées à un prêteur pour couvrir les intérêts sur des prêts consentis à des étudiants à temps plein pendant leur période d'études.</p>	<p>Pendant leur période d'études (ainsi que pendant six mois après que l'emprunteur ait mis fin à ses études), les emprunteurs bénéficient d'une exemption de paiement d'intérêts et le gouvernement fédéral assume l'intérêt qui serait autrement payable sur leur prêt.</p>	<p>Pendant qu'ils suivent leurs études à temps plein, les emprunteurs bénéficient d'une exonération d'intérêts; le gouvernement du Québec paie alors les intérêts sur les prêts alloués dans le cadre du PAFE.</p> <p>Pendant les six mois qui suivent la fin des études, l'étudiant est responsable du paiement des intérêts, mais peut choisir de les voir capitalisés.</p> <p>(réf. : Loi, art. 23 et 24, Règl. art. 71 et 72)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)a) (comme ci-dessus) et LFAFE, alinéa 14(7)c)</p> <p><i>Dans le cas des prêts consentis sous le régime de l'article 6.1, les sommes relatives à l'extinction des obligations de l'emprunteur conformément aux articles 10.1 ou 11.1 ou à la réduction du principal impayé conformément aux règlements pris en vertu de l'alinéa 15 o) autres que les règlements qui prévoient le remboursement des prêts en fonction du revenu ;</i></p> <p>2.1 Composante sur le décès de l'emprunteur, LFAFE, articles 10 et 10.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts payés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son décès.</p>	<p>Dans certaines circonstances, l'obligation de l'emprunteur de rembourser son prêt s'éteint lorsque celui-ci décède. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans tous les cas de décès de l'emprunteur, le gouvernement du Québec rembourse à l'établissement financier prêteur le solde des prêts alloués dans le cadre du PAFE, capital et intérêts.</p> <p>(réf. : Loi, art. 27)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>2.2 Composante sur l'invalidité permanente d'un emprunteur, LFAFE, articles 11 et 11.1</p> <p>Les sommes ayant trait au principal et aux intérêts versés à un prêteur, ou le montant d'un prêt pour lequel les obligations de l'emprunteur s'éteignent en raison de son invalidité permanente.</p>	<p>Dans certaines circonstances, lorsqu'un emprunteur, en raison de son invalidité permanente, n'est plus ou ne pourra plus rembourser le prêt sans en subir un préjudice exceptionnel, son obligation de rembourser le prêt s'éteint. Dans ces cas, le gouvernement fédéral assume la perte qui en découle.</p>	<p>Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est versée sous forme de bourse uniquement. Ces personnes ne cumulent donc pas d'endettement.</p> <p>L'emprunteur qui est incapable de rembourser parce qu'il est maintenant en incapacité permanente peut demander au ministre d'annuler sa dette.</p> <p>(réf. : Loi, art. 16 et 31.1)</p>

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>3.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAGE, alinéa 14(7)b)</p> <p><i>Les sommes résultant de la mise en œuvre de programmes établis par règlement pris en vertu des alinéas 15 l), m), n) ou p)</i></p> <p>3.1 Composante sur les prêts d'études à temps partiel LFAGE, alinéas 15 l), m)</p> <p>Les sommes associées à l'application d'un programme de prêts d'études pour les étudiants à temps partiel ;</p>	<p>Le montant maximal du principal d'un prêt d'études canadien pour les étudiants à temps partiel est de 10 000 \$.</p> <p>Le maximum de 10 000 \$ est cumulatif et comprend les prêts d'études à temps partiel consentis en vertu de la LFPE et de la LFAGE.</p>	<p>Certaines clientèles particulières sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. L'aide qui leur est versée sert à couvrir les dépenses scolaires, mais aussi les dépenses de subsistance des étudiants et de leur enfant, le cas échéant.</p> <p>(réf. : Loi, art. 10, Règl., art.46)</p> <p>Un volet du PAFE s'adresse directement aux étudiants à temps partiel. Ils peuvent obtenir des prêts pour lesquels le gouvernement du Québec paie les intérêts durant leurs études. Le montant maximal du principal est de 8 000 \$.</p> <p>(réf. : Loi, art. 32 à 36.2, Règl., art.82 à 92)</p>

<p>3.2 Bourses, LFAFE alinéa 15 p)</p> <p>Les sommes versées aux emprunteurs à titre de bourse ;</p>	<p>Le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants (RFAFE) prévoit les bourses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bourse pour étudiants à temps plein (BEC-TPL) • Supplément de financement Action Compétences de la bourse canadienne pour étudiants à temps plein (AC BEC-TPL) • Bourse pour étudiants à temps partiel (BCE-TP) • Bourse pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-IP) • Bourse servant à l'achat d'équipement et de services pour étudiants ayant une invalidité permanente (BCE-AESEIP) • Bourse pour étudiants à temps plein ayant des personnes à charge (BCE-ETPLPC) • Bourse pour étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge (BCE-ETPAPC) 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2019-2020, le Programme de prêts et bourses a versé plus de 542 M\$ en bourses à plus de 94 000 étudiants. Ces bourses sont attribuées lorsque le prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Ainsi, ce sont essentiellement les étudiants à faibles et moyens revenus qui bénéficient de ces bourses. (réf. : Loi, art. 18 et.21, Règl., art.54) • Le PAFE prévoit que les clientèles suivantes sont admissibles à des bourses pour des études à temps partiel : les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure, les étudiantes enceintes d'au moins 20 semaines, les étudiants ou étudiantes chef de famille monoparentale, les étudiants qui habitent avec leur enfant âgé de moins de 6 ans. (réf : Loi, art. 10) • Dans le cadre du PAFE, l'aide financière aux personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure est déjà versée sous forme de bourse uniquement, et ce, durant toutes ses études. Ainsi, ces personnes voient leur bourse majorée d'un
---	---	--

	<p>montant équivalent à celui du prêt (entre 1 000 \$ et 4 000 \$) par rapport à un étudiant régulier dans la même situation. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse.</p> <p>(réf. : Loi, art. 16, régl., art. 27)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant une incapacité permanente disposent d'un programme d'aide pour leurs besoins spécifiques, lequel verse une aide non remboursable pour les besoins de transport, de matériel et de service. <p>(Règles du Programme d'allocations pour les besoins particuliers)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants ayant des personnes à charge sont admissibles au Programme de prêts et bourses même si elles poursuivent leurs études à temps partiel. La durée de l'admissibilité aux bourses est prolongée, le montant de la bourse est majoré pour prendre en compte des dépenses liées à la présence d'enfants et le montant de bourse maximale est aussi haussé selon le nombre d'enfants. Des dépenses leur sont également accordées lorsqu'ils ne sont pas aux études durant l'été, augmentant d'autant leur bourse. <p>(réf. : Loi, art. 10, 18 et 21, Règl., art. 27,37 à 39, 42, 46, 50, 58 et 87)</p>
--	---

Composantes	Description	Description de la composante du programme provincial/territorial ayant « essentiellement les mêmes » effets que le PCAFE
<p>4.0 Alinéa décrivant la formule permettant de calculer les montants compensatoires : LFAFE, alinéa 14(7)b) et LFAFE 14(7)c) (comme ci-dessus)</p> <p>4.1 Composante sur le Programme d'aide au remboursement, LFAFE alinéa 15 f), n).</p> <p>Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'exemptions totales ou partielles, pendant des périodes spéciales, pour le paiement d'intérêts par les emprunteurs ou par des catégories d'emprunteurs, ainsi que pour les remboursements.</p>	<p>Dans certaines conditions, les emprunteurs peuvent participer au Programme d'aide au remboursement (PAR), qui comprend deux étapes. Dans la première étape, qui peut durer jusqu'à 5 ans, le gouvernement fédéral paye une partie ou la totalité des intérêts alors que les paiements de l'emprunteur sont, en premier lieu, appliqués au principal. Dans la seconde étape, qui se termine après 180 mois, moins le nombre de mois qui se sont écoulés depuis que l'emprunteur a cessé d'être un étudiant, le gouvernement paye la différence entre le paiement requis et le paiement abordable versé par l'emprunteur.</p>	<p>Dans certaines conditions basées sur les revenus d'emploi et la situation familiale, les emprunteurs en cours de remboursement de leurs dettes peuvent bénéficier de périodes d'exemption d'intérêts. Durant ces périodes de six mois, renouvelables jusqu'à un maximum de dix périodes, étalées sur dix ans, le gouvernement du Québec paie les intérêts au prêteur. L'emprunteur n'est pas tenu de rembourser le principal. Il n'a pas à rembourser les intérêts payés par le gouvernement.</p> <p>(réf. : Loi, art. 25, Règl., art. 74 à 76)</p> <p>Si un emprunteur éprouve toujours de la difficulté à rembourser son prêt pour études après avoir épuisé ses périodes d'exemption d'intérêt, le gouvernement rachète la créance auprès du prêteur. Les agents de l'Aide financière aux études établiront alors la capacité de l'emprunteur à rembourser son prêt et lui proposeront d'effectuer des paiements raisonnables. Si un emprunteur demeure insolvable pendant 3 ans, son dossier sera radié.</p>



Monsieur Pierre Côté
Sous-ministre des Finances
Gouvernement du Québec
12 rue St-Louis, 2^{ème} étage
Québec, Québec G1R 5L3

Monsieur,

Cette lettre a pour objet de vous confirmer le versement du paiement compensatoire en vertu de la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Ce paiement vous est alloué puisque la province de Québec ne participe pas directement au Programme canadien d'aide financière aux étudiants (PCAFE). Le paiement compensatoire pour l'année de prêt se terminant le 31 juillet 2021, calculé selon les modalités de l'article 14(4) de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, s'élève à 915 782 207,71\$. Vous trouverez les détails du calcul annexés à la présente lettre.

Le paiement compensatoire a été calculé en tenant compte des volets du Programme d'aide financière aux études du Québec jugés comparable à ceux du PCAFÉ selon la description qui nous a été transmise.

J'ai donc le plaisir de vous informer que nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que ce montant soit transféré électroniquement dans le compte bancaire du Ministère des Finances par le 31 janvier 2022. Veuillez prendre note que Sarah Létourneau-Lévesque sera avisée de l'exécution de la transaction en question.

Pour toutes questions, veuillez contacter Patrick Leblanc au (613) 818-7552, ou par courriel à patrick.r.leblanc@hrsdcc-rhdcc.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jonathan Wallace
Directeur général
Programme canadien d'aide financière aux étudiants

Pièce jointe : 1

c.c. : Sarah Létourneau-Lévesque – Directrice par interim, Direction de la gestion de caisse et Bureau général de dépôts pour le Québec, Ministère des Finances

Canada

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT SOCIAL CANADA
PROGRAMME CANADIEN D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS
MONTANT COMPENSATOIRE AU QUÉBEC POUR L'ANNÉE DE PRÊT 2020-2021
(Janvier 2022)

Coût net total du programme pour l'année de prêt 2020-2021

Tel que défini dans la LFAFÉ Article 14. (6) => (A+B) - (C+D)

Item A	<u>Accords avec les prêteurs</u>	5 875 546 \$
	<u>Accord avec les fournisseurs de service</u>	45 765 008 \$
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	12 761 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement</u>	4 589 393 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	0 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	153 901 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	1 774 \$
	<u>Subventions canadiennes pour études</u>	
	L'achat d'équipement et de services pour les étudiants qui ont une invalidité permanente	25 522 871 \$
	<u>Programme canadien de bourses aux étudiants</u>	
	Étudiants à temps plein	2 361 532 542 \$
	Étudiants à temps plein ayant des personnes à charge	405 628 998 \$
	Étudiants ayant une invalidité permanente	266 530 559 \$
	Étudiants à temps partiel	79 420 722 \$
	Étudiants à temps partiel ayant des personnes à charge	1 794 819 \$
	Sous-total	3 140 430 510 \$
Item B	<u>Frais d'intérêts liés aux prêts en circulation (Inclus le Programme d'aide au remboursement Niveau 1)</u>	217 041 172 \$
	<u>Programme d'aide au remboursement Niveau 2</u>	132 415 237 \$
	<u>Décès de l'emprunteur</u>	6 718 956 \$
	<u>Incapacité permanente</u>	3 584 426 \$
	<u>Exonération pour les médecins de famille et le personnel infirmier</u>	23 812 342 \$
	<u>Pertes occasionnées en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</u>	2 590 111 \$
	<u>Montant net des prêts pour lesquels le ministre prend des mesures de recouvrement</u>	235 842 712 \$
Item C	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu des régimes garantis et à risques partagés</u>	(3 677 584 \$)
Item D	<u>Intérêts perçus sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(111 963 004 \$)
	<u>Sommes perçues sur les prêts consentis en vertu du régime de financement direct</u>	(79 270 075 \$)
Coût net total du programme pour l'année de prêt 2020-2021		3 623 923 185 \$
Nombre estimatif des personnes dans les provinces participantes du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2020		2 684 090
Coût net par tête pour les provinces participantes pour l'année de prêt 2020-2021		1 350,15
Nombre estimatif des personnes dans la province non participante du groupe d'âge 18-24 ans au 1 ^{er} août 2020		678 282
Paiement compensatoire		915 782 207,71 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre de demandes acheminées au comité de dérogation en 2021-2022, en précisant la nature de ces demandes (raisons invoquées), combien ont fait l'objet d'une recommandation positive de la part du comité et combien ont été approuvées par la ministre. Préciser le montant de l'aide accordée.

RÉPONSE

2021-2022

Motif de la demande	Nombre de demandes	Avis positifs du Comité	Demandes approuvées par le ou la ministre	Montant alloué (\$)
Inadmissibilité aux programmes	318	245	245	2 557 942 \$
Aide financière insuffisante	153	21	21	55 927 \$
Total	471	266	266	2 613 869 \$

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Depuis 2016-2017, par année financière, fournir un tableau du nombre d'étudiants, par ordre d'enseignement et par catégorie d'établissement, s'il y a lieu, qui a réclamé, au cours d'un trimestre, des droits de scolarité excédant le plafond maximal instauré.

RÉPONSE

TABLEAU DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT ET CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT, S'IL Y A LIEU, QUI ONT RÉCLAMÉ AU COURS D'UN TRIMESTRE DE 2021-2022 DES DROITS DE SCOLARITÉ EXCÉDANT LE PLAFOND MAXIMAL INSTAURÉ¹	
ORDRE D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE D'ÉTUDIANTS
Secondaire – formation professionnelle (programmes d'études privés non subventionnés)	63
Collégial (programmes d'études privés non subventionnés)	104
Collégial (programmes d'études privés subventionnés)	46
Université au Québec (programmes d'études reconnus pour l'attribution de prêts seulement)	33
Extérieur du Québec	536
TOTAL	782

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2021-2022 (de septembre 2021 à août 2022) en date du 28 février 2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Tableau de la ventilation de l'aide financière reçue, par ordre d'enseignement, pour chacun des étudiants qui a atteint le seuil maximum d'endettement depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

TABLEAU DE LA VENTILATION DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇUE, PAR ORDRE D'ENSEIGNEMENT POUR LES ÉTUDIANTS QUI ONT ATTEINT LE SEUIL MAXIMUM D'ENDETTEMENT¹ EN 2021-2022²			
Ordre d'enseignement	Montant des prêts (M\$)	Montant des bourses (M\$)	Montant d'aide totale (M\$)
Secondaire professionnel	3,87	1,66	5,53
Collégial préuniversitaire	1,98	0,60	2,58
Collégial technique	4,49	1,77	6,26
Collégial non subventionné	0,96	0,01	0,96
Universitaire 1 ^{er} cycle	8,65	2,67	11,32
Universitaire 2 ^e cycle	1,12	0,40	1,53
Universitaire 3 ^e cycle	0,57	0,16	0,73
TOTAL	21,63	7,27	28,90³

1. Les niveaux maximaux d'endettement par ordre d'enseignement sont inscrits à l'article 59 du Règlement sur l'aide financière aux études.
2. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2021-2022 en date du 28 février 2022. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, toutes comparaisons des données entre les années comportent un risque.
3. La somme des arrondis peut ne pas correspondre au total.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation des montants compensatoires reçus du gouvernement fédéral en vertu du droit de retrait du Programme canadien de prêts aux étudiants ou du Programme canadien de bourses aux étudiants, depuis 2016-2017, par année financière.

RÉPONSE

La réponse à cette question est fournie à la question n°88 des questions particulières de l'opposition officielle.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le programme de bourses d'études au doctorat en psychologie :

- a) nombre de demandes reçues depuis l'entrée en fonction du programme en 2017, par université, par année;
- b) nombre de demandes refusées, par université, par année;
- c) estimation du nombre de bourses nécessaires pour répondre au besoin pour les cinq prochaines années.

RÉPONSE

Sous-question a)

Le Ministère ne reçoit pas les demandes des universités. Les bourses sont réparties selon la règle budgétaire 2.1.9, soit selon les besoins réels de chaque établissement, à la réception de la reddition de comptes annuelle. Depuis la création du programme, le nombre de bourses attribuées varie comme suit :

- 2017-2018 : 216 bourses de 25 000 \$ et 88 demi-bourses de 12 500 \$;
- 2018-2019 : 186 bourses de 25 000 \$ et 38 demi-bourses de 12 500 \$;
- 2019-2020 : 195 bourses de 25 000 \$ et 34 demi-bourses de 12 500 \$;
- 2020-2021 : 198 bourses de 25 000 \$ et 34 demi-bourses de 12 500 \$.

Sous-question b)

Comme indiqué à la règle budgétaire 2.1.9, il revient aux universités de veiller à l'admissibilité des étudiants. L'admissibilité repose sur des critères concernant notamment les milieux d'internat retenus par l'université et les services offerts par ceux-ci. Les universités peuvent également déterminer tout autre critère d'admissibilité qu'elles jugent approprié. Dans la reddition de comptes annuelle, les établissements d'enseignement universitaires détaillent l'utilisation des sommes qui leur ont été allouées. Depuis le début du programme, tout étudiant qui répondait aux critères d'admissibilité a reçu une bourse.

Sous-question c)

Le Ministère ne peut pas estimer le nombre de bourses nécessaires pour répondre aux besoins lors des années subséquentes, car celui-ci varie selon le choix de milieu d'internat des étudiants. Cependant, il travaille en concertation avec les établissements universitaires et avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître l'attractivité des stages et des internats dans les milieux publics et ainsi, de permettre au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'une bourse.

	Bourses attribuées par les universités pour les internats en psychologie							
	2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021	
	Bourses	Demi-bourses	Bourses	Demi-bourses	Bourses	Demi-bourses	Bourses	Demi-bourses
Université McGill	7	1	12	4	5	8	7	10
Université Laval	45	5	33	1	48	0	39	0
Université de Montréal	26	29	24	21	35	17	23	17
Université de Sherbrooke	40	18	25	1	22	0	25	2
Université Concordia	1	0	0	0	0	0	2	0
Université du Québec à Trois-Rivières	23	1	33	0	30	0	31	0
Université du Québec à Chicoutimi	13	0	8	0	11	0	6	0
Université du Québec en Outaouais	5	0	8	0	4	0	7	0
Université du Québec à Montréal	56	34	43	11	40	9	58	5
Total	216	88	186	38	195	34	198	34

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le 18 juin 2019, le ministre de l'Éducation a annoncé la création du Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires de 35 millions de dollars dès la rentrée scolaire 2019-2020. Veuillez fournir l'information suivante pour 2021-2022 :

- a) Par ordre d'enseignement (professionnel, technique et universitaire) et par formation, veuillez indiquer le montant octroyé, le nombre d'élèves qui ont reçu la bourse et le montant total octroyé par ordre d'enseignement et par formation. Veuillez fournir l'information ventilée par région administrative.

RÉPONSE

Pour l'année 2021-2022, un total de 12 110 dossiers ont été acceptés en date du 28 février 2022, répartis de la façon suivante :

Ordre d'enseignement	Demandes acceptées¹	Confirmation de réussite reçue²
Universitaire	5 849	5 724
Collégial	4 784	4 569
Formation professionnelle	1 477	1 439

¹ : Nombre de bénéficiaires ayant reçu minimalement le premier versement de la bourse

² : Nombre de bénéficiaires ayant reçu le 2e versement.

Programmes - Universitaire	Demandes acceptées
Baccalauréat en enseignement	2 624
Baccalauréat en sciences infirmières	1 860
Baccalauréat en travail social / service social	723
Maîtrise en psychoéducation	287
Maîtrise en travail social / service social	98
Maîtrise en enseignement	69
Maîtrise en orthopédagogie	32
Maîtrise en orthophonie	136
Baccalauréat en pratique sage-femme	20

Programmes - Collégial	Demandes acceptées
Soins infirmiers	2 297
Techniques d'éducation spécialisée	1 364
Techniques de travail social	491
Techniques d'éducation à l'enfance	491
Techniques d'inhalothérapie	141

Programmes – Formations professionnelles	Demandes acceptées
Santé, assistance et soins infirmiers	780
Assistance à la personne en établissement et à domicile	697

Un montant total de 31,4 M\$ a été versé au 28 février 2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le nombre de bénéficiaires du programme d'aide financière aux études (prêts et bourses), qui ont subi une diminution de leur prestation potentielle parce qu'ils recevaient une pension alimentaire en 2020-2021 et 2021-2022.

- a) pour les bénéficiaires précédents, la valeur totale des pensions alimentaires et la somme épargnée par l'État en raison de la réduction des prestations.

RÉPONSE

Nombre de bénéficiaires du Programme ayant subi une diminution de leur prestation potentielle en raison d'une pension alimentaire reçue			
Année d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Montant total de pension alimentaire considéré avant l'exemption	Coût pour l'abolition de la pension
2021-2022¹	621	5,5 M\$	1,06 M\$

1. Données **partielles** pour l'année d'attribution 2021-2022 (de septembre 2021 à août 2022) en date du 28 février 2022. De nouvelles demandes d'aide financière sont à venir. Pour cette raison, la comparaison avec les années antérieures comporte un risque.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour 2021-2022, le coût pour la fonction enseignement (coût pour former un étudiant universitaire) par étudiant pour chaque programme universitaire :

- a) de premier cycle;
- b) de deuxième cycle;
- c) de troisième cycle.

RÉPONSE

Le coût de formation assumé par le gouvernement est composé essentiellement du financement accordé pour les fonctions enseignement, soutien à l'enseignement et à la recherche et entretien des terrains et des bâtiments.

- a) Au premier cycle, le financement accordé par le Ministère est basé sur le volume des activités et non sur les programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :
- la durée de la formation est de 90 crédits,
 - l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2021-2022¹, et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

	Familles de financement	1^{er} cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	177 597
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	110 775
32	Médecine, optométrie et santé des populations	70 225
33	Beaux-arts	65 770
34	Sciences pures	35 843
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	35 843
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	35 843
37	Génie et informatique	35 843
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	27 618
39	Administration	27 618
40	Psychologie	23 278
41	Activités non associées à une discipline	23 278

¹ Les paramètres de financement de l'année universitaire 2021-2022 prennent en compte l'indexation salariale.

b) Au deuxième cycle, seulement le tiers des activités sont financées sur la base des programmes. Le Ministère pose les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 45 crédits,
- l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2021-2022², et ce, pour la formation complète d'un étudiant (45 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

Familles de financement		2 ^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	59 100
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	59 100
32	Médecine, optométrie et santé des populations	59 100
33	Beaux-arts	35 912
34	Sciences pures	59 100
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	35 912
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	19 920
37	Génie et informatique	19 920
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	35 912
39	Administration	19 920
40	Psychologie	19 920
41	Activités non associées à une discipline	11 639
42	Médecins résidents	16 208

c) Au troisième cycle, la presque totalité des activités est financée sur la base des programmes. Nous avons posé les hypothèses suivantes :

- la durée de la formation est de 90 crédits,
- l'ensemble de ces crédits est associé à la famille disciplinaire.

Dans l'encadré, on retrouve le financement accordé par le Ministère, selon les paramètres de financement de l'année 2021-2022², et ce, pour la formation complète d'un étudiant (90 crédits), pour chacune des 13 familles de financement.

Familles de financement		3 ^e cycle (\$)
30	Médecine vétérinaire	155 209
31	Agriculture, foresterie et médecine dentaire	155 209
32	Médecine, optométrie et santé des populations	155 209
33	Beaux-arts	155 209
34	Sciences pures	155 209
35	Réadaptation, science des aliments, sciences de l'aménagement et arts numériques	155 209
36	Éducation, sciences infirmières, pharmacie et relations humaines	155 209
37	Génie et informatique	155 209
38	Droit, mathématiques, sciences humaines et sociales et lettres	155 209
39	Administration	155 209
40	Psychologie	109 976
41	Activités non associées à une discipline	23 278

² Les paramètres de financement de l'année universitaire 2021-2022 prennent en compte l'indexation salariale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, le salaire annuel des postes suivants en 2021-2022:

- a) le recteur ou la rectrice;
- b) le vice-recteur ou la vice-rectrice;
- c) les vice-recteurs ou les vice-rectrices adjoint(e)s;
- d) le ou la secrétaire général(e);
- e) les doyens ou les doyennes;
- f) les vice-doyens ou les vice-doyennes.

RÉPONSE

L'information demandée pour l'année universitaire 2021-2022 n'est pas disponible.

Elle sera présentée dans les états du traitement des membres du personnel de direction des universités qui seront déposés à l'automne 2022 à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions prévues à la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* (RLRQ, chapitre E-14.1).

Pour l'année universitaire 2020-2021, le salaire de base octroyé aux :

- recteurs, aux vice-recteurs, ainsi qu'aux secrétaires généraux est présenté à l'Annexe 1; et
- vice-recteurs adjoints, ainsi qu'aux doyens est présenté à l'Annexe 2.

Ces deux tableaux répondent également au questionnement concernant la rémunération additionnelle imposable reçue en supplément du salaire de base annuel pour 2020-2021.

Par ailleurs, le Ministère ne dispose pas d'information spécifique sur le salaire annuel de base des vice-doyens. Cette information n'est pas requise en vertu de la Loi.

TABLEAU 1 - Salaires de base et autres éléments de rémunération du personnel de direction supérieure des universités du Québec

Recteurs ou principaux, vice-recteurs ou vice-principaux et secrétaires généraux, année universitaire 2020-2021 (en dollars)

Établissement universitaire	Chefs d'établissement			Secrétaires généraux			Vice-recteurs					
	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaire de base	Autres éléments du traitement	Total	Salaire de base		Autres éléments du traitement		Total	
							Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	298 698	20 790	319 488	152 450	3 520	155 970	160 092	182 210	3 647	4 705	164 797	185 856
Université Concordia	424 423	1 706	426 129	293 801	14 160	307 961	178 183	338 000	2 282	104 844	190 022	354 942
Université Laval	337 620	1 731	339 351	183 600	1 705	185 305	209 100	274 437	1 690	8 963	210 808	276 127
Université McGill	478 901	382 070	860 971	198 262	2 335	200 597	246 028	518 176	1 098	361 799	254 063	879 975
Université de Montréal	405 000	3 493	408 493	241 509	3 008	244 517	248 000	271 761	252	24 490	249 815	296 251
HEC Montréal	331 531	17 698	349 229	239 840	8 557	248 397	231 212	232 855	6 409	47 147	239 264	278 359
École Polytechnique de Montréal	260 802	19 288	280 090	198 291	6 298	204 589	227 353	227 353	4 022	4 022	231 375	231 375
Université de Sherbrooke	331 805	2 038	333 843	271 638	1 089	272 727	208 920	227 977	1 584	15 909	210 504	243 886
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	197 303	14 139	211 442	150 000	5 752	155 752	157 490	157 490	4 114	5 823	161 604	163 313
Université du Québec à Chicoutimi	210 212	5 050	215 262	141 691	7 909	149 600	178 052	178 052	3 621	10 548	181 673	188 600
Université du Québec à Montréal	230 091	4 716	234 807	183 750	6 833	190 583	175 000	195 577	2 747	164 170	178 407	359 747
Université du Québec en Outaouais	207 456	2 856	210 312	170 684	22 914	193 598	170 684	170 684	1 842	35 859	172 526	206 543
Université du Québec à Rimouski	210 212	3 183	213 395	131 619	7 774	139 393	138 000	168 164	477	4 114	140 646	168 641
Université du Québec à Trois-Rivières	210 212	16 588	226 800	167 980	16 444	184 424	177 137	177 137	5 151	21 727	182 288	198 864
Institut national de la recherche scientifique	210 212	13 624	223 836	190 764	8 061	198 825	185 000	190 764	2 091	2 793	187 091	193 557
École nationale d'administration publique	197 303	3 633	200 936	157 494	2 392	159 886	141 735	157 494	2 120	16 580	152 120	161 158
École de technologie supérieure	210 212	22 356	232 568	189 191	7 022	196 213	151 562	189 191	550	16 247	152 112	200 856
Télé-université	197 303	8 441	205 744	157 494	6 338	163 832	141 048	153 792	829	17 674	141 877	171 045
Université du Québec - siège social	223 118	7 734	230 852	196 870	6 374	203 244	172 792	174 992	1 077	4 213	173 869	179 205

Source : États du traitement 2020-2021 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

**Tableau 2 - Salaires de base et de la valeur des autres éléments du traitement du personnel de direction supérieure des universités du Québec
Vice-recteurs ou vice-principaux adjoints ou associés et doyens, année universitaire 2020-2021 (en dollars)**

Établissement universitaire	Vice-recteurs, associés et adjoints						Doyens ou l'équivalent					
	Salaires de base		Autres éléments du traitement		Total		Salaires de base		Autres éléments du traitement		Total	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Université Bishop's	144 543	165 727	3 556	3 615	148 099	169 298	120 898	165 727	1 537	3 570	124 305	169 298
Université Concordia	190 741	240 334	78	39 433	196 548	242 733	185 714	304 578	529	94 117	239 642	353 482
Université Laval	180 030	180 030	0	27 720	180 030	207 750	150 149	291 535	1 157	29 614	151 309	293 240
Université McGill	175 000	270 844	92	115 266	176 070	377 151	139 511	434 828	400	186 197	140 632	621 025
Université de Montréal	191 014	223 281	175	4 049	193 514	227 330	185 129	271 761	674	68 496	186 986	317 496
HEC Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École Polytechnique de Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université de Sherbrooke	124 515	162 956	-16 953	38 035	107 562	198 188	172 807	223 142	456	11 800	179 306	225 165
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	s.o.	149 793	s.o.	3 879	s.o.	153 672	145 651	148 564	610	38 034	146 470	183 685
Université du Québec à Chicoutimi	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	166 722	166 722	2 940	4 379	169 662	171 101
Université du Québec à Montréal	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	170 953	180 637	2 170	159 275	176 748	333 647
Université du Québec en Outaouais	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	144 614	157 611	580	29 302	158 191	183 569
Université du Québec à Rimouski	s.o.	153 616	s.o.	2 607	s.o.	156 223	111 920	159 756	s.o.	20 144	111 920	168 843
Université du Québec à Trois-Rivières	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	159 355	167 980	4 054	24 080	163 409	187 115
Institut national de la recherche scientifique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École nationale d'administration publique	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
École de technologie supérieure	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	153 235	167 653	22 467	74 537	190 120	227 772
Télé-université	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Université du Québec - siège social	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Source : États du traitement 2020-2021 produits dans le cadre de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour chacune des universités, pour les recteurs, les vice-recteurs et les doyens, pour 2021-2022 :

- a) montant pour les rémunérations additionnelles (bonis reçus), en supplément de leur salaire annuel;
- b) montant total de leurs comptes de dépenses (frais de repas, frais de déplacement, frais de voyage, frais de voiture de fonction, frais d'allocation de résidence, etc.).

RÉPONSE

L'information pour 2021-2022 n'est pas disponible. Les données présentées sont pour 2020-2021.

a) Rémunération additionnelle

En vertu de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, les universités doivent transmettre annuellement à la ministre un état du traitement de leur personnel de direction, afin qu'il puisse le déposer à l'Assemblée nationale. Toutefois, la Loi n'exige pas qu'on y dévoile le détail de la valeur pécuniaire des « autres éléments du traitement imposable ». Aussi, ces éléments peuvent comprendre, entre autres, une rémunération additionnelle.

Dans certains cas, des notes à l'état du traitement indiquent la nature de ces éléments : prime de fonction, assurances, allocations imposables, paiements des vacances au départ, etc.

À cet égard, seules la Télé-université, l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ont fait état dans les notes jointes à leur état du traitement 2020-2021 de paiements des vacances au départ, respectivement de 13 862 \$, 9 777 \$ et de 37 013 \$ versés à une personne occupant une fonction de vice-recteur et à deux autres exerçant la fonction de recteur. L'Université McGill a déclaré un élément de 83 436 \$ fondé sur le rendement personnel ou sur celui de l'organisme pour une personne occupant une fonction de vice-recteur.

Aucun autre état du traitement 2020-2021 transmis par les universités ne fait état de primes, bonis ou suppléments accordés en fonction du rendement. Une présentation sommaire des données pertinentes (salaires de base et aux autres éléments de rémunération imposables) est fournie à la question n° 100 Annexe 1 et n° 100 Annexe 2 des questions particulières de l'Opposition officielle.

b) Détails sur les comptes de dépenses

Le Ministère ne dispose pas de données détaillées sur les comptes de dépenses des recteurs, des vice-recteurs et des doyens. Cependant, la somme des allocations et des frais remboursés est disponible dans les états du traitement déposés à l'Assemblée nationale.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Le montant accumulé jusqu'à aujourd'hui par les fondations de chacune des universités et le montant amassé spécifiquement pour l'année 2021-2022.

RÉPONSE

Dans le milieu universitaire, il existe deux types de fondations :

- les fondations universitaires, constituées en vertu de la Loi sur les fondations universitaires;
- les fondations des universités qui sont des entités juridiques distinctes des universités.

Les soldes de fonds ainsi que le montant des dons perçus par les fondations pour l'année 2020-2021 sont les suivants :

FONDATIONS UNIVERSITAIRES

Solde de fonds et dons (en \$) reçus par les fondations universitaires pour l'année 2020-2021 :

Nom de la fondation	Solde de fonds 2020-2021	Dons 2020-2021	Date de fin d'exercice
Fondation universitaire de l'Université de Concordia	Inactive	Inactive	-
Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal ¹	Dissoute	Dissoute	-
Fondation universitaire de l'Institut royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)	8 106	-	31 mai 2021
Fondation universitaire de l'Université de Montréal	17 482	-	31 mai 2021
Fondation universitaire de l'UQAM	Inactive	Inactive	-

¹ Sur décision du Conseil des ministres (décret 465-2020), le gouvernement a procédé à la dissolution de la Fondation universitaire de l'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC) le 22 avril 2020.

Fondations des universités

Soldes de fonds et dons (en M\$) reçus par les fondations des universités pour l'année 2020-2021

Nom de la fondation	Solde de fonds 2020-2021	Dons (Revenus) ¹ 2020-2021	Date de fin d'exercice
Fondation de l'Université Laval	220,9	20,5	30 avril 2021
Fondation de l'Université de Montréal	n.a ²	n.a ²	n.a ²
Fondation HEC Montréal	46,7	6,0	31 déc. 2020
Fondation de l'École Polytechnique de Montréal	48,3	5,8	30 avril 2021
Fondation de l'Université de Sherbrooke	104,2	13,4	30 avril 2021
Fondation de l'Université McGill	n.a ³	n.a ³	n.a ³
Fondation de l'Université Concordia	360,1	-	30 avril 2021
Fondation de l'Université Bishop's	76,9	3,1	30 avril 2021
Fondation de l'Université du Québec à Montréal	36,0	5,8	30 avril 2021
Fondation de l'Université du Québec à Trois-Rivières	21,9	4,2	30 avril 2021
Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi inc.	17,9	0,02	31 déc. 2020
Fondation de l'Université du Québec à Rimouski inc.	11,0	0,7	31 déc. 2020
Fondation de l'Université du Québec en Outaouais	9,7	0,7	31 mai 2021
Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue inc.	20,6	2,3	30 avril 2021
Fondation Armand-Frappier de l'INRS	10,4	0,8	30 avril 2021
Fondation de l'École de technologie supérieure	n.a ⁴	n.a ⁴	n.a ⁴
Fondation de l'Université du Québec ⁵	8,1	0,2	30 avril 2021
Total	992,9	63,5	-

1. N'inclus pas les autres revenus tels que les dons provenant de l'Université, les amortissements des apports reportés, les produits de placements, les produits des stationnements, les produits locatifs et les gains sur taux de change.
2. L'Université n'a pas de fondation, mais il existe une fondation universitaire.
3. L'Université n'a pas de fondation, mais possède une équipe dédiée à la gestion du Fonds McGill. De plus, une fondation universitaire existe.
4. L'Université n'a pas de fondation. Ses dons sont présentés dans les différents fonds de l'Université en fonction de l'affectation des dons par l'apporteur.
5. L'Université du Québec (siège social), l'École nationale d'administration publique et la Télé-Université n'ont pas de fondation. Elles reçoivent les dons de la Fondation de l'Université du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université par matière d'enseignement pour 2021-2022 :

- a) enseignement au préscolaire et au primaire;
- b) enseignement au secondaire.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2020-2021 est disponible et ventilé par université et composante de programme.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université et selon la composante du programme, sont disponibles pour l'année civile 2020.

Les données sur les inscriptions et les sanctions sont présentées à l'annexe 1.

Tableau. Nombre d'inscriptions universitaires en enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise, au trimestre d'automne, pour l'année universitaire 2020-2021P

Source : MES, PFIIRSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Nom de l'organisme de déclaration	Discipline de classification	Type de diplôme	Nom des composantes de programmes	2020-2021p	
Université Bishop's (981000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	40	
		Total Baccalauréat		40	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			40	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat		BIOLOGY MAJOR HEALTH SCIENCE CONC (BSCMAJBHS)	1
				DOUBLE MAJOR MUSIC AND SECONDARY EDUC (BAMAJEMU)	5
				ENGLISH MAJOR LITERATURE CONCENTRATION (BAMAJENL)	2
				FRENCH AS A SECOND LANGUAGE MAJOR (BAMAJFSL)	1
				FRENCH MAJOR (BAMAJFRA)	1
				HISPANIC STUDIES MAJOR (BAMAJHSP)	1
				MODERN LANGUAGES MAJOR (BAMAJMLA)	1
	PSYCHOLOGY MAJOR (BAMAJPSY)	1			
	SCIENCE TEACHING MAJOR PHYSICS SEC ED (BSCMAJEPH)	2			
	SOCIOLOGY MAJOR CRIMINOLOGY LAW SOC POL (BAMAJJSL)	1			
	TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTSL)	1			
	Total Baccalauréat		17		
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			17		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		DOUBLE MAJOR DRAMA AND SECONDARY ED (BAMAJEDR)	5	
			DOUBLE MAJOR ENGLISH AND SECONDARY ED (BAMAJEEN)	19	
			DOUBLE MAJOR FINE ARTS AND SECONDARY ED (BAMAJEJF)	10	
			DOUBLE MAJOR MATHEMATICS SECONDARY ED (BAMAJEDM)	8	
			DOUBLE MAJOR SOCIAL STUDIES SEC ED (BAMAJESO)	30	
			ENGLISH HONOURS LITERATURE CONCENTRATION (BAHONENL)	1	
			SCIENCE TEACHING MAJOR BIO SECONDARY ED (BSCMAJEBI)	3	
	SCIENCE TEACHING MAJOR CHEMISTRY SEC ED (BSCMAJECH)	1			
	SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC)	36			
	Total Baccalauréat		113		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)			113		
Total Université Bishop's (981000)			170		
Université Concordia (980000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD & ELEMENT ED (ECEEBASP)	144	
		Total Baccalauréat		144	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			144	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	SPECIALZTN TEACHING ENGL AS A SECOND LANG (TESOBEDSP)	183	
		Total Baccalauréat		183	
		Maîtrise	COURSE BAS ART ED (B COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)	9	
	Total Maîtrise	THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)	21		
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			30		
Total Université Concordia (980000)			213		
Université de Montréal (976000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182010)	627	
		Total Baccalauréat	ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182019)	484	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			1 111	
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185710)	280	
		Total Baccalauréat	ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185719)	178	
		Maîtrise	EDUCATION: ORTHOPÉDAGOGIE(MAÎTRISE) (285513A)	104	
		Total Maîtrise		104	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			562	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210)	208	
		Total Baccalauréat	ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT) (182110)	125	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			333	
	Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL.(BACCALAURÉAT) (183518)	32
				ENS. FRANÇAIS AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183515)	138
				ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412)	71
			ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810)	57	
			ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC.(BACCALAURÉAT) (184110)	135	
			Total Baccalauréat		433
			Maîtrise	ÉDUCATION: ENS. AU SECONDAIRE(MAÎTRISE) (281113A)	103
	Total Maîtrise		103		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)			536		
Total Université de Montréal (976000)			2 542		
Université de Sherbrooke (977000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	665	
		Total Baccalauréat		665	
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ENS. AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)	235	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			235	
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	694	
		Total Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	146	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			840	
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	392	
		Total Baccalauréat		392	
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	43	
		Total Maîtrise	MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)	79	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			122	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat	B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	105	
		Total Baccalauréat	B. ENS. EDUC. PHYS. ET SANTE (247000)	369	
Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			474		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	58	
			B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANÇAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	111	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (275000)	56	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (274000)	137	
			Total Baccalauréat		362
		Maîtrise		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)	15
				MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)	31
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANÇAIS) (66A002)		81		
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHÉMA.) (66A003)		21		
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH.) (66A004)	145			
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	45			
	Total Maîtrise		338		
Total Formation des enseign. au sec. (5708)			700		
Total Université de Sherbrooke (977000)			3 428		
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACC. EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENS.PRIMAIRE (AMÉRIENDE) (7992)	23	
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	272	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			295	
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	63	
		Total Baccalauréat		63	
	Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)			63	
	Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN13)	73	
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN14)	4	
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)			77	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat		BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	159
				BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7104)	32
				BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209AR03)	29
				BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207)	21
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)			241	
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (UNIVERS SOCIAL ET DÉV.PERSONNE) (7666)	3	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	16	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	29	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	19	
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	26	
			Total Baccalauréat		93
Total Formation des enseign. au sec. (5708)			93		
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)			769		
	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC.PRÉSCOL.& ENS.PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTEGR) (7592)	35	
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593)	933	
	Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)			968	
	Form. ens. au prof sec et coll (5709)	Baccalauréat		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL) (7415)	207
				BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE) (7414)	328
				CERTIFICAT DE PERFECTIONNEMENT EN GESTION (4548)	1
				CERTIFICAT EN ADMINISTRATION (4122)	2
				CERTIFICAT EN ANGLAIS (4129)	1
				CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES (4204)	1
				CERTIFICAT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (4209)	2
				CERTIFICAT EN INTERVENTION PSYCHOSOCIALE (4153)	3
				CERTIFICAT POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)	2
				MAJEURE EN INTERPRÉTATION FRANÇAIS-LANGUE DES SIGNES QUÉBÉCO (6013)	1
				Total Baccalauréat	

Université du Québec à Montréal (978001)		Total Baccalauréat		548
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR.FORM.GÉN.ADULTES-C.MATHÉMATIQUE) (1552)	1
		Total Maîtrise		1
		Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)		549
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMAIRE) (7088)	471
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (PROFIL INTERV. AU SEC) (7489)	169
		Total Baccalauréat		640
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050)	68
			PROPÉDEUTIQUE (M. EN ORTHOPÉDAGOGIE) (6130)	3
		Total Maîtrise		71
	Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		711	
	Baccalauréat	BACCALAURÉAT D'INTERV. EN ACT. PHYSIQUE (PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	258	
		BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	80	
		BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	139	
		BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	36	
		BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7606)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	162	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	239	
		BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	112	
		CERTIFICAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (4851)	1	
	Total Baccalauréat		1 028	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		1 028	
	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI) (7657)	146	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI) (7652)	217	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	164	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	86	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	209	
	Total Baccalauréat		822	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN. DES ARTS (CONC. ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU) (1502)	9	
		MAÎTRISE EN ENSEIGN. DES ARTS (CONC. ARTS VISUELS ET MÉDIATIQU) (1902)	33	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. FRANÇ. LANGUE PREM) (1711)	63	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. MATHÉMATIQUES) (1712)	20	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SC. HUM. & UNIV. SO) (1714)	25	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SCIENCE & TECHNO.) (1713)	110	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1501)	2	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1901)	21	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1503)	8	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1903)	14	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504)	25	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1904)	42	
	Total Maîtrise		372	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		1 194	
Total Université du Québec à Montréal (978001)			4 450	
Université du Québec à Rimouski (978004)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7990)	441
		Total Baccalauréat		441
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		441
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	806
		Total Baccalauréat		806
		Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)		806
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)	200
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12)	69
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		269
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		269
	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	11	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (DEVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	14	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	14	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	11	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	32	
	Total Baccalauréat		85	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		85	
Total Université du Québec à Rimouski (978004)			1 601	
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN. PRIM. (DRUMMON) (2529)	190
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7990)	390
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		580
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMAIRE) (7088)	90
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	56
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		146
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138)	198
			BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173)	36
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090)	144
		Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		378
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)	28	
	Total Maîtrise		28	
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		406	
	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DEV. PERSONN) (7656)	13	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	23	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	57	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	57	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	68	
	Total Baccalauréat		218	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)	9	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)	15	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (FRANÇAIS, LANGUE MATERNELLE) (1951)	26	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)	4	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (1953)	33	
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (UNIVERS SOCIAL) (1954)	25	
	Total Maîtrise		112	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		330	
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)			1 462	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7991)	158
		Total Baccalauréat		158
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		158
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	45
		Total Baccalauréat		45
		Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)		45
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	31
		Total Baccalauréat		31
		Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		31
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (ARTS PLASTIQUES) (7650)	4
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	17	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	12	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	33	
	Total Baccalauréat		66	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		66	
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)			300	
Université du Québec en Outaouais (978005)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7991)	410
		Total Baccalauréat		410
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		410
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP. SCOL. (PR. SEC. ET JEUNES ADULT) (7213)	26
		Total Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP. SCOL. (PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	130
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		156
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	11
		Total Baccalauréat		11
		Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		11
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	11
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	27	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	36	
	Total Baccalauréat		91	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN. SECOND. (FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT) (1721)	1	
	Total Maîtrise		1	
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		92	
Total Université du Québec en Outaouais (978005)			669	
Université Laval (975000)		Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL., ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP.ENP)	884
		Total Baccalauréat	SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B.ÉDUC. PRÉSCOL.-ENS. PRIMAIRE) (B-ENP.SCPR)	40
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		924
		Baccalauréat	BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	11
		Total Baccalauréat		11
		Total Form. ens. au prof sec et coll (5709)		11
		Maîtrise	MAÎTR. PSYCHOPÉD. - DIFF. APPRENTISSAGE ET ADAP. (M.A.) (M-PPG.DAA)	21
		Total Maîtrise	MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP)	10
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		31
		Total Form. ens. spéc adap sco(ortho) (5706)		31
	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS.ALS)	160	
		BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS.ELS)	110	
		BACCALAURÉAT EN ENS. ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ (B. ENS.) (B-EDP.EDP)	248	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU.EMU)	99	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP.EAP)	55	
		SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE) (B-ENS2.SCPR)	8	
		SCOLARITÉ PRÉPARATOIRE (B. ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE) (B-EMU.SCPR)	1	
	Total Baccalauréat		681	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN MUSIQUE - DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (M. MUS.) (M-MUS.DTR)	6	
		MAÎTRISE EN MUSIQUE - ED. MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.) (MM-MUS.EMS)	5	

		MAITRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (M. MUS.) (M-MUS.EMS)	2		
	Total Maîtrise		13		
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		694		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS.FLP)	30		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS1.FLP)	67		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS.STC)	19		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS3.STC)	39		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GEOGR.) (B. ENS.) (B-ENS.UHG)	38		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GEOGR.) (B. ENS.) (B-ENS5.UHG)	124		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL. DEV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS.UDP)	21		
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL. DEV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS4.UDP)	39		
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS.EMA)	39		
		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS2.EMA)	47		
	Total Baccalauréat		463		
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		463		
Total Université Laval (975000)			2 123		
Université McGill (979000)	Form. ens. au préscol. et prim (5704)	Baccalauréat	ELEMENTARY EDUCATION: NATIVE AND NORTHERN (100253)	3	
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	454	
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY JEWISH STUDIES (100256)	2	
			KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PEDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	84	
		Total Baccalauréat		543	
		Total Form. ens. au préscol. et prim (5704)		543	
	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)	Baccalauréat		ELEMENTARY EDUCATION: INDIGENOUS EDUCATION (102015)	16
				MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252)	45
				MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305)	34
				SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	30
			TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267)	102	
			Total Baccalauréat		227
Maîtrise		(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	36		
		(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)	16		
		(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)	141		
	Total Maîtrise		193		
	Total Form. ens. spéc au prim et sec (5705)		420		
Formation des enseign. au sec. (5708)	Baccalauréat		MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	107	
			SECONDARY ENGLISH (100265)	116	
			SECONDARY MATHEMATICS (100266)	47	
	Total Baccalauréat		270		
	Total Formation des enseign. au sec. (5708)		270		
Total Université McGill (979000)			1 233		
Total général			19 104		

Tableau. Répartition des sanctions universitaires délivrées dans les programmes en enseignement primaire ou secondaire, selon l'établissement et la composante de programme, type de diplôme octroyé est baccalauréat ou maîtrise, pour l'année civile 2020

Source : MES, PFIRSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Établissement de diplomation	Type de diplôme	Nom des composantes de programmes	2020	
Université Bishop's (981000)	Baccalauréat	DOUBLE MAJOR DRAMA AND SECONDARY ED (BAMAJEDR)	1	
		DOUBLE MAJOR ENGLISH AND SECONDARY ED (BAMAJEEN)	1	
		DOUBLE MAJOR SOCIAL STUDIES SEC ED (BAMAJESO)	2	
		MAJOR IN EDUCATIONAL STUDIES SECONDARY (BAMAJESS)	1	
		PRIMARY EDUCATION (BEDCONPRI)	23	
		PSYCHOLOGY MINOR (BAMINPSY)	1	
		SECONDARY EDUCATION (BEDCONSEC)	14	
	TEACHING ENGLISH SECOND LANGUAGE MINOR (BAMINTSL)	3		
Total Baccalauréat			46	
Total Université Bishop's (981000)			46	
Université Concordia (980000)	Baccalauréat	SPECIALZTN EARLY CHILDHOOD & ELEMENT ED (ECEEBASP)	35	
		SPECIALZTN TEACHING ENGL AS A SECOND LANG (TESOBEDSP)	50	
	Total Baccalauréat		85	
	Maîtrise	COURSE BAS ART ED (B COURSES-ORIENTED) (ARTEMA2U)	4	
	THESIS ART EDUCATION (A WITH THESIS) (ARTEMA1A)	9		
Total Maîtrise			13	
Total Université Concordia (980000)			98	
Université de Montréal (976000)	Baccalauréat	ÉDUC. PHYSIQUE ET SANTÉ(BACCALAURÉAT) (182210)	44	
		ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182010)	109	
		ÉDUC. PRÉSC./ENS. PRIM.(BACCALAURÉAT) (182019)	89	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185710)	95	
		ENS. ADAPTATION SCOLAIRE(BACCALAURÉAT) (185719)	32	
		ENS. ÉTHIQUE ET CULT. REL.(BACCALAURÉAT) (183518)	4	
		ENS. FRANÇAIS AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183515)	35	
		ENS. FRANÇAIS LANGUE 2(BACCALAURÉAT) (182110)	30	
		ENS. MATHÉMATIQUES AU SEC.(BACCALAURÉAT) (183412)	14	
		ENS. SC. ET TECHNO AU SEC.(BACCALAURÉAT) (182810)	14	
		ENS. UNIVERS SOCIAL AU SEC.(BACCALAURÉAT) (184110)	20	
	Total Baccalauréat		486	
	Maîtrise	ÉDUCATION: ENS. AU SECONDAIRE(MAÎTRISE) (281113A)	24	
	ÉDUCATION: ORTHOPÉDAGOGIE(MAÎTRISE) (285513A)	28		
Total Maîtrise		52		
Total Université de Montréal (976000)			538	
Université de Sherbrooke (977000)	Baccalauréat	B. EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (246000)	86	
		B. EN ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (237000)	124	
		B. EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (SCIENCES ET TECHNOLOGIE) (276000)	11	
		B. EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (248000)	28	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) (250000)	57	
		B. EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (SECONDAIRE) ANG. (250001)	23	
		B. ENS. EDUC. PHYS. ET SANTE (247000)	75	
		B. ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (FRANCAIS LANGUE ENSEIGNEMENT) (273000)	18	
		BAC. ETU. GENER. EN EDUC. AVEC SPECIALISATION DISCIPLINAIRE (282000)	4	
		BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (275000)	9	
		BACCALAUREAT EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (274000)	24	
		Total Baccalauréat		459
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE ORTHOPEDA. (652001)	6
	MAÎTRISE EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE (652000)		4	
	MAÎTRISE EN ENS. AU PRÉSCOLAIRE ET AU PRIMAIRE (664000)		37	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (665000)		3	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT ANGLAIS) (66A001)		5	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT FRANCAIS) (66A002)		9	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT MATHÉMA.) (66A003)		4	
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT SCI.TECH) (66A004)	12		
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (QUALIFIANT UNI.SOC.) (66A005)	8			
Total Maîtrise		88		
Total Université de Sherbrooke (977000)			547	
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIRE (7991)	36	
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECOND. (UNIVERS SOCIAL ET DÉV.PERSONNE (7666)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENS.DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7208)	28	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	2	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7209AR03)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207AN02)	11	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7207AN03)	1	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN13)	10	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080EN14)	9	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	5	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	3	
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	5	
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7665)	3		
Total Baccalauréat		117		
Total Université du Québec à Chicoutimi (978003)			117	
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. TECH. AU COLLÉGIAL (7415)	37	
		BAC. D'ENS. EN FORM. PROF. & TECH. (FORM. PROF. AU SECONDAIRE (7414)	36	
		BACCALAURÉAT D'INTERV.EN ACT.PHYSIQUE(PROFIL ENSEIGNEMENT) (7236)	46	
		BACCALAURÉAT D'INTERV.EN ACTIVITÉ PHYSIQUE (CONC. ENSEIGNEME (7226)	1	
		BACCALAURÉAT ÉDUC.PRÉSCOL.& ENS.PRIMAIRE (PR. DEC-BAC INTÉGR (7592)	9	
		BACCALAURÉAT EN ART DRAMATIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7605)	17	
		BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUES (ENSEIGNEMENT) (7325)	25	
		BACCALAURÉAT EN DANSE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (6512)	3	
		BACCALAURÉAT EN ÉDUC.PRÉSCOL.ET EN ENS.PRIMAIRE (7593)	172	

Université du Québec à Montréal (978001)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMAIR (7088)	88
		BACCALAURÉAT EN ENS. SEC. (FORMATION ÉTHIQUE ET CULTURE RELI (7657)	12
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDE. (SCIENCES HUMAINES/UNIVERS SOCI (7652)	34
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (MATHÉMATIQUES) (7954)	26
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	2
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (PROFIL INTERV. AU SEC (7489)	24
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	12
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7176)	20
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE (7177)	41
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7951)	38
		BACCALAURÉAT EN MUSIQUE (CONCENTRATION ENSEIGNEMENT) (7602)	24
		CERTIFICAT EN ANIMATION CULTURELLE (4154)	1
		CERTIFICAT EN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE (4627)	1
		CERTIFICAT EN IMMIGRATION ET RELATIONS INTERETHNIQUES (4375)	1
		CERTIFICAT POUR FORMATEURS EN MILIEU DE TRAVAIL (4550)	2
		Total Baccalauréat	672
		Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN. DES ARTS (CONC. ARTS VISUELS ET MÉDIATIQUE (1502)
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. FRANÇ. LANGUE. PREM (1711)		16
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. MATHÉMATIQUES) (1712)		2
	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SC. HUM. & UNIV. SO (1714)		4
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (PR. ENS. SEC. - CONC. SCIENCE & TECHNO. (1713)	17		
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. ART DRAMATIQUE) (1501)	1		
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. DANSE) (1503)	1		
MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (CONC. MUSIQUE) (1504)	2		
MAÎTRISE EN ORTHOPÉDAGOGIE (3050)	31		
Total Maîtrise	77		
Total Université du Québec à Montréal (978001)		749	
Université du Québec à Rimouski (978004)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7590)	79
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (DÉVELOPPEMENT PERSONNEL) (7659)	1
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR11)	31
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIA (7080PR12)	22
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	24
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	5
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	1
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MUSIQUE) (7658)	4
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	2	
Total Baccalauréat	172		
Total Université du Québec à Rimouski (978004)		172	
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGN. PRIM. (DRUMMON (2529)	36
		BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7990)	96
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAPTATION SCOL. & SOC. (VOLET PRIMAIR (7088)	29
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ (7138)	38
		BACCALAURÉAT EN ENS. EN ADAP. SCOL. & SOC. (VOLET SECONDAIRE) (7089)	19
		BACCALAURÉAT EN ENS. SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL & DÉV. PERSONN (7656)	4
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. SECONDAIRE (SCIENCE ET TECHNOLOGIE) (7653)	9
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7173AR03)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090AN02)	16
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES LANGUES SECONDES (7090EN20)	4
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	16
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	8
	BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	11	
	Total Baccalauréat	289	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ANGLAIS, LANGUE SECONDE) (1956)	1
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ESPAGNOL, LANGUE SECONDE) (1957)	7
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (ÉTHIQUE ET CULTURES RELIGIEUSES) (1955)	2
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (MATHÉMATIQUE) (1952)	2
		MAÎTRISE EN ENSEIGNEMENT (UNIVERS SOCIAL) (1954)	2
Total Maîtrise	14		
Total Université du Québec à Trois-Rivières (978002)		303	
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	25
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS LANGUE SECONDE (7349)	3
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (7246)	2
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	5
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	2
	CERTIFICAT EN ARTS PLASTIQUES (4172)	1	
Total Baccalauréat	38		
Total Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)		38	
Université du Québec en Outaouais (978005)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET EN ENSEIGN. PRIMAIR (7991)	87
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. DES ARTS (MUSIQUE) (7412)	1
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP. SCOL. (PR. SEC. ET JEUNES ADULT (7213PR18)	6
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGN. EN ADAP. SCOL. (PROFIL PRIMAIRE) (7180PR06)	31
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS (7117AR06)	2
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (FRANÇAIS) (7651)	5
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (MATHÉMATIQUE) (7654)	5
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (UNIVERS SOCIAL) (7655)	3
	Total Baccalauréat	140	
	Maîtrise	MAÎTRISE EN ENSEIGN. SECONDE. (FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT (1721)	1
Total Maîtrise	1		
Total Université du Québec en Outaouais (978005)		141	
Université Laval (975000)	Baccalauréat	BACCALAURÉAT ÉDUC. AU PRÉSCOL. ENS. AU PRIMAIRE (B. ENS.) (B-ENP. ENP)	123
		BACCALAURÉAT EN ENS. DE L'ANGLAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ALS. ALS)	23
		BACCALAURÉAT EN ENS. DU FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (B. ENS.) (B-ELS. ELS)	16
		BACCALAURÉAT EN ENS. EDUCATION PHYSIQUE ET SANTE (B. ENS.) (B-EDP. EDP)	47
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE (B. ENS.) (B-EMU. EMU)	22
		BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS PLASTIQUES (B. ENS.) (B-EAP. EAP)	11
		BACCALAURÉAT EN SC. DE L'ÉDUCATION - PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (B-SEN. ENP)	7
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - FRANÇAIS, LANGUE PREMIÈRE (B. ENS.) (B-ENS. FLP)	26
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - SCIENCES ET TECHNOLOGIE (B. ENS.) (B-ENS. STC)	21
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL (HIST.-GÉOGR.) (B. ENS.) (B-ENS. UHG)	13
		BACCALAURÉAT ENS. SEC. - UN. SOCIAL, DÉV. PERSONN. (B. ENS.) (B-ENS. UDP)	10

		BACCALAURÉAT ENS. SECONDAIRE - MATHÉMATIQUES (B. ENS.) (B-ENS.EMA)	15
		BACCALAURÉAT ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNIQUE (B. ENS.) (B-EPT.EPT)	1
		BACCALAURÉAT SC. DE L'ÉDUC. (ÉD. PHYSIQUE ET SANTÉ) (B.A.) (B-SEDP.EDP)	2
	Total Baccalauréat		337
	Maîtrise	MAÎTR. PSYCHOPÉD. - DIFF. APPRENTISSAGE ET ADAPTATION (M.A.) (M-PPG.DAA)	3
		MAÎTRISE EN MUSIQUE - DIDACTIQUE INSTRUMENTALE (M. MUS.) (M-MUS.DTR)	1
		MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉD. MUSICALE - AVEC MÉMOIRE (M. MUS.) (MM-MUS.EMS)	2
		MAÎTRISE EN MUSIQUE - ÉDUCATION MUSICALE (M. MUS.) (M-MUS.EMS)	1
		MAÎTRISE EN PSYCHOPÉD. - ADAPT. SCOL. - AVEC MÉMOIRE (M.A.) (MM-PPG.ADP)	5
	Total Maîtrise		12
Total Université Laval (975000)			349
Université McGill (979000)	Baccalauréat	KINDERGARTEN AND ELEMENTARY EDUCATION (100255)	110
		KINDERGARTEN AND ELEMENTARY PÉDAGOGIE DE L'IMMERSION FRANÇAIS (100257)	27
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100252)	13
		MAJOR MUSIC EDUCATION AND BACHELOR OF EDUCATION (B.ED.) - MU (100305)	9
		MAJOR SECONDARY SOCIAL SCIENCES (101759)	8
		SECONDARY ENGLISH (100265)	26
		SECONDARY MATHEMATICS (100266)	8
		SECONDARY SCIENCE AND TECHNOLOGY (100264)	5
		TEACHING ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE - TESL ELEMENTARY AND (100267)	33
		Total Baccalauréat	239
	Maîtrise	(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (NON-THESIS) (100780)	13
		(M.A.) SECOND LANGUAGE EDUCATION (THESIS) (100782)	6
(M.A.) TEACHING AND LEARNING (NON-THESIS) (100801)		55	
	Total Maîtrise	74	
Total Université McGill (979000)			313
Total général			3 411

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Nombre d'admissions et de nouveaux diplômés au baccalauréat et à la maîtrise dans les catégories ci-dessous. Ventilation par université pour 2021-2022 :

- a. adaptation scolaire et sociale;
- b. enseignement professionnel;
- c. orientation;
- d. psychoéducation;
- e. éducation spécialisée;
- f. Travail social.

RÉPONSE

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre d'admissions dans les établissements universitaires.

Toutefois, le nombre d'inscriptions pour l'année universitaire 2020-2021p est disponible, et ventilé par université.

Les données portant sur le nombre de diplômés, ventilé par université, sont disponibles pour l'année civile 2020.

Les données sur les inscriptions et les sanctions sont présentées à l'annexe 1.

Nombre d'inscriptions dans certaines disciplines universitaires, selon l'établissement, à l'automne 2020^P Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	(Tous)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	12 843
Université Bishop's (981000)	17
Université Concordia (980000)	183
Université de Montréal (976000)	1 682
Université de Sherbrooke (977000)	2 216
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	601
Université du Québec à Montréal (978001)	3 019
Université du Québec à Rimouski (978004)	1 315
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 035
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	289
Université du Québec en Outaouais (978005)	698
Université Laval (975000)	1 387
Université McGill (979000)	401
Maîtrise	2 384
Université Bishop's (981000)	
Université Concordia (980000)	30
Université de Montréal (976000)	407
Université de Sherbrooke (977000)	440
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	85
Université du Québec à Montréal (978001)	298
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	140
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	40
Université du Québec en Outaouais (978005)	230
Université Laval (975000)	431
Université McGill (979000)	283
Total général	15 227

**Sanctions octroyées dans certaines disciplines universitaires,
selon l'établissement, à l'année civile 2019**
Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Discipline CLASS dominante	(Tous)
Organisme de diplomation	(Tous)

Somme de Nbre dipl. émis	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	2020
Baccalauréat	2 804
Université Bishop's (981000)	3
Université Concordia (980000)	50
Université de Montréal (976000)	455
Université de Sherbrooke (977000)	435
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	127
Université du Québec à Montréal (978001)	567
Université du Québec à Rimouski (978004)	155
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	201
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	98
Université du Québec en Outaouais (978005)	198
Université Laval (975000)	400
Université McGill (979000)	115
Maîtrise	700
Université Concordia (980000)	13
Université de Montréal (976000)	51
Université de Sherbrooke (977000)	124
Université du Québec à Montréal (978001)	59
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	73
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	3
Université du Québec en Outaouais (978005)	72
Université Laval (975000)	163
Université McGill (979000)	142
Total général	3 504

Nombre d'inscriptions dans la discipline Formation enseignement au professionnel secondaire et collégial, selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Form. ens. au prof sec et coll (5709)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	2 313
Université de Sherbrooke (977000)	840
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	63
Université du Québec à Montréal (978001)	548
Université du Québec à Rimouski (978004)	806
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	45
Université Laval (975000)	11
Maîtrise	1
Université du Québec à Montréal (978001)	1
Total général	2 314

Sanctions octroyées dans la discipline Formation enseignement au professionnel secondaire et collégial, selon l'établissement, à l'année civile 2020

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Organisme de diplomation	(Tous)
Discipline CLASS dominante	Form. ens. au prof sec et coll (5709)
Somme de Nbre dipl. émis	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	2020
Baccalauréat	
Université de Sherbrooke (977000)	80
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	5
Université du Québec à Montréal (978001)	78
Université du Québec à Rimouski (978004)	24
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	2
Université Laval (975000)	1
Total général	190

Nombre d'inscriptions dans la discipline Formation enseignement spécialisé en adaptation scolaire (orthophonie), selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Form. ens. spéc adap sco(ortho (5706)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	2 138
Université de Montréal (976000)	458
Université de Sherbrooke (977000)	392
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	77
Université du Québec à Montréal (978001)	640
Université du Québec à Rimouski (978004)	269
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	146
Université du Québec en Outaouais (978005)	156
Maîtrise	328
Université de Montréal (976000)	104
Université de Sherbrooke (977000)	122
Université du Québec à Montréal (978001)	71
Université du Québec en Outaouais (978005)	
Université Laval (975000)	31
Total général	2 466

Sanctions octroyées dans la discipline Formation enseignement spécialisé adaptation scolaire (orthophonie), selon l'établissement, à l'année civile 2020,

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Discipline CLASS dominante Organisme de diplomation	Form. ens. spéc adap sco(ortho (5706) (Tous)
Somme de Nbre dipl. émis	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	2020
Baccalauréat	478
Université de Montréal (976000)	127
Université de Sherbrooke (977000)	86
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	19
Université du Québec à Montréal (978001)	114
Université du Québec à Rimouski (978004)	53
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	48
Université du Québec en Outaouais (978005)	31
Maîtrise	77
Université de Montréal (976000)	28
Université de Sherbrooke (977000)	10
Université du Québec à Montréal (978001)	31
Université Laval (975000)	8
Total général	555

Nombre d'inscriptions dans la discipline Formation enseignement spécialisé au primaire et secondaire, selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Form. ens. spéc au prim et sec (5705)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	3 604
Université Bishop's (981000)	17
Université Concordia (980000)	183
Université de Montréal (976000)	333
Université de Sherbrooke (977000)	474
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	241
Université du Québec à Montréal (978001)	1 028
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	378
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	31
Université du Québec en Outaouais (978005)	11
Université Laval (975000)	681
Université McGill (979000)	227
Maîtrise	264
Université Bishop's (981000)	
Université Concordia (980000)	30
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	28
Université Laval (975000)	13
Université McGill (979000)	193
Total général	3 868

Sanctions octroyées dans la discipline Formation enseignement spécialisé au primaire et secondaire, selon l'établissement, à l'année civile 2020

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Organisme de diplomation Discipline CLASS dominante	(Tous) Form. ens. spéc au prim et sec (5705)
Somme de Nbre dipl. émis	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	2020
Baccalauréat	
Université Bishop's (981000)	3
Université Concordia (980000)	50
Université de Montréal (976000)	74
Université de Sherbrooke (977000)	107
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	41
Université du Québec à Montréal (978001)	177
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	61
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	3
Université du Québec en Outaouais (978005)	3
Université Laval (975000)	121
Université McGill (979000)	60
Maîtrise	
Université Concordia (980000)	13
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	7
Université Laval (975000)	4
Université McGill (979000)	74
Total général	798

Nombre d'inscriptions dans la discipline Orientation, information scolaire et professionnelle, selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Orient, inform. scol. et prof. (5479)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	570
Université de Sherbrooke (977000)	107
Université du Québec à Montréal (978001)	282
Maîtrise	343
Université de Sherbrooke (977000)	98
Université du Québec à Montréal (978001)	71
Université Laval (975000)	174
Total général	913

Sanctions octroyées dans la discipline Orientation, information scolaire et professionnelle, selon l'établissement, selon l'établissement, à l'année civile 2020

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Discipline CLASS dominante	Orient, inform. scol. et prof. (5479)
Organisme de diplomation	(Tous)

Somme de Nbre dipl. émis Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes 2020
Baccalauréat	
Université de Sherbrooke (977000)	40
Université du Québec à Montréal (978001)	69
Université Laval (975000)	74
Maîtrise	
Université de Sherbrooke (977000)	27
Université du Québec à Montréal (978001)	21
Université Laval (975000)	53
Total général	284

Nombre d'inscriptions dans la discipline Psycho-Éducation, selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Psycho-éducation (5473)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	1 638
Université de Montréal (976000)	390
Université de Sherbrooke (977000)	198
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	511
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	47
Université du Québec en Outaouais (978005)	255
Université Laval (975000)	237
Maîtrise	734
Université de Montréal (976000)	199
Université de Sherbrooke (977000)	147
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	112
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	32
Université du Québec en Outaouais (978005)	111
Université Laval (975000)	133
Total général	2 372

Sanctions octroyées dans la discipline Psycho-éducation, selon l'établissement, à l'année civile 2020

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Discipline CLASS dominante	Psycho-éducation (5473)
Organisme de diplomation	(Tous)

Somme de Nbre dipl. émis Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes 2020
Baccalauréat	
Université de Montréal (976000)	105
Université de Sherbrooke (977000)	57
Université du Québec à Rimouski (978004)	2
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	92
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	19
Université du Québec en Outaouais (978005)	70
Université Laval (975000)	65
Maîtrise	
Université de Montréal (976000)	12
Université de Sherbrooke (977000)	65
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	66
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	3
Université du Québec en Outaouais (978005)	41
Université Laval (975000)	59
Total général	656

Nombre d'inscriptions dans la discipline Service social, selon l'établissement, à l'automne 2020^P

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

P : Les données de 2020-2021 sont provisoires.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Trimestre	Automne
Discipline CLASS dominante	Service social (5477)
Organisme responsable déclaré	(Tous)

Étiquettes de lignes	Inscriptions 2020-2021
Baccalauréat	2 580
Université de Montréal (976000)	501
Université de Sherbrooke (977000)	205
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	220
Université du Québec à Montréal (978001)	521
Université du Québec à Rimouski (978004)	240
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	166
Université du Québec en Outaouais (978005)	276
Université Laval (975000)	277
Université McGill (979000)	174
Maîtrise	714
Université de Montréal (976000)	104
Université de Sherbrooke (977000)	73
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	85
Université du Québec à Montréal (978001)	155
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	8
Université du Québec en Outaouais (978005)	119
Université Laval (975000)	80
Université McGill (979000)	90
Total général	3 294

Sanctions octroyées dans la discipline Service social, selon l'établissement, à l'année civile 2020

Type de diplôme recherché est baccalauréat ou maîtrise

Source : MES, DGPP, DSIG, Portail informationnel, Système GDEU, données au 1er novembre 2021.

Note : afin de choisir la discipline souhaitée, veuillez cliquer sur Discipline dominante.

Discipline CLASS dominante	Service social (5477)
Organisme de diplomation	(Tous)
Somme de Nbre dipl. émis	Étiquettes de colonnes
Étiquettes de lignes	2020
Baccalauréat	
Université de Montréal (976000)	149
Université de Sherbrooke (977000)	65
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	62
Université du Québec à Montréal (978001)	129
Université du Québec à Rimouski (978004)	76
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	74
Université du Québec en Outaouais (978005)	94
Université Laval (975000)	139
Université McGill (979000)	55
Maîtrise	
Université de Montréal (976000)	11
Université de Sherbrooke (977000)	22
Université du Québec à Montréal (978001)	7
Université du Québec en Outaouais (978005)	31
Université Laval (975000)	39
Université McGill (979000)	68
Total général	1 021

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Détails des frais institutionnels obligatoires (FIO) facturés aux étudiants par université pour 2021-2022.

RÉPONSE

Les FIO sont des frais imposés et facturés directement à l'étudiant par l'université ou une de ses composantes, sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire. Ils peuvent varier selon le cycle d'études, les programmes et le régime d'études de l'étudiant.

Le tableau ci-dessous présente les FIO que devaient acquitter tous les étudiants réguliers de premier cycle inscrits à 30 crédits en 2021-2022, pour chaque université. Dans le cas de certaines universités offrant uniquement de la formation aux cycles supérieurs, la situation d'un étudiant de deuxième cycle régulier est présentée.

Frais institutionnels obligatoires¹ exigés d'un étudiant régulier (\$)

Universités	2021-2022
École des Hautes Études Commerciales de Montréal	1 263,34
École Polytechnique de Montréal	671,82
Université Bishop's	1 357,20
Université Concordia	980,50
Université Laval	798,30
Université McGill	1 398,58
Université de Montréal	794,70
Université de Sherbrooke	605,16
Université du Québec	
École nationale d'administration publique	624,78
École de technologie supérieure	577,42
Institut national de la recherche scientifique	251,04
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	593,18
Université du Québec à Chicoutimi	500,66
Université du Québec à Montréal	580,94
Université du Québec en Outaouais	540,88
Université du Québec à Trois-Rivières	512,36
Université du Québec à Rimouski	512,22
Télé-université	577,42

1. Les FIO spécifiques propres à une faculté, un département, un programme ou un cours pouvant être exigés d'un étudiant régulier ne sont pas compilés dans ce tableau.

Source : Inventaires des FIO 2021-2022

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Cumul et détail de l'entretien différé accumulé des collèges publics et privés du Québec.

RÉPONSE

Comme défini par le Secrétariat du Conseil du trésor, le déficit de maintien des actifs correspond à la valeur des travaux qui visent à rétablir l'état physique d'un actif afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation aux fins auxquelles il est destiné, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

Dans le Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures (PAGI), le ministère de l'Enseignement supérieur dresse un portrait de l'état des infrastructures des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Au PAGI 2021-2022, un déficit de maintien des actifs de 326,2 M\$ est identifié pour le réseau collégial. L'indice d'état moyen est demeuré stable comparativement au PAGI 2020-2021 avec un indice d'état de « C » (satisfaisant).

Pour l'année 2020-2021, l'enveloppe accordée pour maintenir en état les bâtiments du réseau collégial est de 136,1 M\$, dont 31,0 M\$ spécifiquement pour la résorption du déficit de maintien des actifs.

Pour le réseau collégial privé, le Ministère ne finance pas les dépenses d'investissements et ne dispose pas d'information sur l'état des infrastructures.

MINISTÈRE DE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour l'année 2021-2022, montant dépensé visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains.

RÉPONSE

À l'automne 2007, le gouvernement du Québec a confié au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) la totalité de l'enveloppe budgétaire allouée à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes. Cette enveloppe comprend une partie des sommes reçues du gouvernement fédéral en vertu de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains (ci-après l'« Accord Canada-Québec »).

Ainsi, aux fins d'assurer le financement des services spécifiques d'intégration et de francisation des personnes immigrantes, fournis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) aux nouveaux immigrants, une partie des sommes versées au MIFI (168,75 M\$), soit 5,7 M\$ est transférée par ce dernier au MES en vertu d'une entente distincte conclue entre les 2 ministères le 4 février 2022, laquelle est renouvelée annuellement. Une ponction équivalente à ce montant est alors effectuée par le Conseil du trésor dans les crédits du MES et est versée à titre de provision dans les crédits du MIFI.

Conformément à cette entente, un rapport annuel sur l'utilisation des crédits transférés pour l'année financière en cours est prévu pour le 30 mai 2022.

Le rapport de reddition de comptes pour 2020-2021 présente 228,1 M\$ à titre du montant dépensé par les deux ministères, visant l'intégration des immigrants et pris en compte par l'Accord Canada-Québec (estimation incluant les frais administratifs et les frais de régimes de retraite).

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution et ventilation, par université et cégep, du nombre d'étudiants étrangers, selon leur pays d'origine, depuis 2010-2011.

RÉPONSE

Évolution et ventilation des étudiants internationaux par université

Les dernières informations disponibles sont celles de l'automne 2020 et sont présentées en annexe 1 et 2. Les données sont provisoires.

Évolution et ventilation des étudiants internationaux au collégial

Les dernières informations disponibles sont celles de l'automne 2021 et sont présentées en annexe 3 et 4. Les données sont provisoires.

Tableau 1 : Étudiantes et étudiants* internationaux** dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestre d'automne.	
	A-2020^P
Bishop's	522
Concordia	7 899
McGill	11 094
Université Laval (975000)	4 084
Université de Montréal (976000)	5 352
École Polytechnique de Montréal (976002)	2 328
École des Hautes Études Commerciales de Montréal (976001)	1 917
Université de Sherbrooke (977000)	1 392
Université du Québec	10 652
Université du Québec à Montréal (978001)	3 457
Université du Québec à Trois-Rivières (978002)	1 409
Université du Québec à Chicoutimi (978003)	2 449
Université du Québec à Rimouski (978004)	459
Université du Québec en Outaouais (978005)	378
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (978006)	311
Institut national de la recherche scientifique (978008)	460
École nationale d'administration publique (978007)	140
École de technologie supérieure (978010)	1 513

Tableau 2: Répartition des étudiantes et étudiants internationaux au réseau universitaire, selon le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2020-2021^P

Pays de citoyenneté	2020-2021^P
France ¹	13 043
Chine ²	7 163
États-Unis	2 910
Iran	2 406
Inde	2 311
Maroc	1 334
Tunisie	1 050
Sénégal	855
Côte d'Ivoire	838
Cameroun	741
Autres	12 589
Ensemble du réseau	45 240

Source : MES, PFIRSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système GDEU, données au 2021-11-01.

P : Données provisoires.

1. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin, Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

2. Incluant la Chine continentale, Hong-Kong et Macao.

Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux* dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne.	
Établissement d'enseignement	A-2021^P
Collégial public (Cégep)	6 960
Cégep de la Gaspésie et des Îles (900000)	473
Cégep de Rimouski (901000)	63
Cégep Limoilou (902000)	232
Cégep de Sainte-Foy (903000)	104
Cégep de Sherbrooke (904000)	1 203
Cégep de Granby (904001)	35
Cégep de Trois-Rivières (905000)	202
Cégep de Shawinigan (906000)	64
Cégep de Drummondville (907001)	37
Cégep de Sorel-Tracy (907002)	28
Cégep de St-Hyacinthe (907003)	38
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu (908000)	38
Cégep Édouard Montpetit (909000)	138
Cégep régional de Lanaudière (940000)	33
Cégep Lionel Groulx (911000)	20
Cégep de Saint-Laurent (912000)	91
Cégep d'Ahuntsic (913000)	124
Cégep de Bois-de-Boulogne (914000)	78
Cégep de Rosemont (915000)	124
Cégep de Maisonneuve (916000)	230
Cégep du Vieux Montréal (917000)	256
Cégep de Valleyfield (918000)	6
Cégep de l'Outaouais (919000)	38
Collège Héritage (919001)	16
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (920000)	55
Cégep de Lévis-Lauzon (921000)	57
Cégep de Rivière-du-Loup (922000)	152
Cégep de La Pocatière (923000)	76
Cégep de Thetford (924000)	69
Cégep de Victoriaville (925000)	97
Cégep François-Xavier Garneau (926000)	104
Cégep de Matane (927000)	214
Cégep de Saint-Jérôme (928000)	24
Cégep André-Laurendeau (929000)	122
Cégep Montmorency (930000)	78
Cégep de Baie-Comeau (931001)	128
Cégep de Sept-Îles (931002)	56
Collège d'Alma (932001)	89
Cégep de Chicoutimi (932002)	192
Cégep de Jonquière (932003)	295
Cégep de St-Félicien (932004)	306
Collège Dawson (933000)	282
Vanier College (934000)	263
Cégep John Abbott (935000)	96
Cégep régional Champlain (936000)	43
Cégep Beauce-Appalaches (937000)	122
Cégep Marie-Victorin (938000)	349
Cégep Gérald-Godin (939000)	20
Collégial privé subventionné	2 636
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	12
Collège Ellis (250506)	71
Collège Lafèche (260501)	20
Séminaire de Sherbrooke (270543)	5
Collège Mérici (669506)	40
Collège Bart (1975) (669537)	17
Collège O'Sullivan de Québec inc. (669546)	23
Collège Universel - Campus Gatineau (690555)	119
Collège André-Grasset (1973) inc. (749547)	54
Institut Teccart (692550)	480
Collège TAV (693510)	230
Collégial international Sainte-Anne (693530)	35
École de musique Vincent d'Indy (719503)	2
Collège Stanislas inc. (719517)	71
Collège LaSalle (749548)	1 040

Tableau 3 : Étudiantes et étudiants internationaux* dans le réseau collégial québécois selon le réseau et l'établissement d'enseignement. Trimestre d'automne.	
Établissement d'enseignement	A-2021^P
Collège O'Sullivan de Montréal inc. (749561)	24
École nationale de cirque (749937)	58
Collège Jean-de-Brébeuf (749556)	17
Collège international Marie de France (749557)	71
Collège Centennial (749701)	9
Collège Marianopolis (749712)	238
Collégial privé non subventionné	6 947
Campus Notre-Dame-de-Foy (210508)	5
CDE Collège (277500)	199
Collège CDI Administration . Technologie . Santé (749747)	506
Institut supérieur d'informatique ISI (303531)	516
Institut d'enregistrement du Canada (359505)	3
Collège Mérici (669506)	18
L'École de danse de Québec (669542)	2
Collège MultiHexa Saguenay/Lac Saint-Jean (691510)	2
Collège d'enseignement en immobilier inc. (692540)	7
Collège de l'immobilier du Québec (692590)	8
Collège Canada inc. (693550)	2 327
Collège St-Michel (693560)	79
Collège des Technologies de l'Information de Montréal (693570)	414
Air Richelieu (693590)	43
Isart Digital Montréal inc. (693600)	116
Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc. (693610)	474
Syn Studio (693630)	18
Lachute Aviation (693640)	2
Cargair Ltée (693651)	1
Hélicraft (693661)	9
Collège Avalon (693671)	275
Collège de pilotage Saint-Hubert (693691)	2
Collège Select Aviation (693695)	76
Passport Hélico (693697)	6
Collège d'aéronautique (693699)	57
Collège Greystone (693710)	59
École de management INSA (693730)	8
Collège l'Avenir de Rosemont (693735)	19
Collège M du Canada (693740)	506
École Pivaut Montréal Inc. (693750)	10
Campus d'effets visuels Inc. (693755)	17
Collège Cumberland inc. (693760)	20
Institut Trebas Québec Inc. (749738)	311
Collège de photographie Marsan inc. (749553)	18
École de danse contemporaine de Montréal (749751)	5
Collège Herzing (749758)	747
Collège Salette / ESMA - École supérieure des métiers artistiques (749795)	55
Musitechnic Formation (749841)	4
École nationale de l'humour (749995)	3
Collégial gouvernemental	41
Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière (190504)	7
Institut de technologie agroalimentaire, campus de Saint-Hyacinthe (440512)	10
Macdonald College - Université McGill (699600)	3
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (749655)	21
Total Étudiantes et étudiants internationaux	16 584
Source : MES, PFIRSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système SOCRATE, données au 2022-02-19.	
P : Données provisoires.	
Notes :	
*Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.	

Tableau - Répartition des étudiants internationaux au réseau collégial, selon le pays de citoyenneté, au trimestre d'automne, pour l'année 2021-2022^P

Pays de citoyenneté	A-2021^P
Inde	6 706
France ¹	3 966
Algérie	1 097
Chine ²	516
Maroc	444
Colombie	426
Cameroun	260
Côte d'Ivoire	257
Tunisie	227
Viet Nam	214
Autres	2 471
Ensemble du réseau	16 584

Source : MES, PFIRSG, DGPP, DSIG, Portail informationnel, système SOCRATE, données au 2022-02-19.

P : Données provisoires.

Notes :

*Au Canada, le concept des « étudiants internationaux » comprend les résidents non permanents, tels les détenteurs de permis d'études. Les résidents permanents sont des personnes originaires d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis d'études ou d'un permis de travail ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que tout membre de leur famille, né à l'extérieur du Canada vivant avec elles.

1. Incluant la France métropolitaine et les départements, régions, territoires et collectivité d'outre-mer suivants: Saint-Pierre-et-Miquelon, St-Martin (français), Réunion, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Martinique, Îles Mayotte, Guyane française et Guadeloupe.

2. Incluant la Chine continentale, Hong-Kong et Macao.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Évolution des collaborations entre les collèges, les universités et les entreprises depuis 2014

RÉPONSE

Chaque université a la responsabilité de conclure ses propres ententes avec une ou des entreprises. Elles ne sont pas tenues de les transmettre, de façon systématique, au Ministère. Toutefois, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) collige des informations sur la collaboration entre les entreprises et les universités en matière de valorisation de la recherche, de dépôt des brevets et de publications rédigées en collaboration. Le Système d'information sur la recherche universitaire (SIRU), piloté par le MEI, compile aussi des données sur les recherches collaboratives entre les universités et les entreprises.

Par ailleurs, les données financières utilisées par Statistique Canada à cet effet se basent sur les déclarations des universités auprès de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

À cet égard, l'ensemble des universités du Québec a déclaré, en 2018-2019, des revenus provenant des entreprises privées pour un montant totalisant plus de 246 M\$, dont près de 242 M\$ à titre de subventions et de contrats de recherche.

Par ailleurs, de nouvelles initiatives mises en place par le MES encouragent les établissements d'enseignement supérieur à collaborer avec les entreprises :

SYNTHÈSE-Pôle Image Québec

Précédemment appelé le Pôle en arts et créativité numériques, SYNTHÈSE, Pôle Image Québec a pour ambition de s'assurer que le Québec et l'ensemble de ses régions disposent des talents ayant la formation et l'expertise nécessaires pour assurer la vitalité des entreprises en créativité numérique (secteurs du jeu vidéo et du cinéma d'animation dans un premier temps). Il souhaite relever les défis de formation et d'éducation dans le milieu de la créativité numérique en brisant les silos entre les entreprises, les institutions d'enseignement, la recherche à la grandeur du Québec par des initiatives porteuses et concrètes.

- SYNTHÈSE repose sur une collaboration entre les collèges et les universités, les regroupements d'entreprises ainsi que des acteurs de la recherche de pointe, afin de répondre aux enjeux propres à la formation, à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologies dans le domaine.
- En 2021-2022, un montant de 1 M\$ a été investi pour financer les travaux du Pôle.

Pôles régionaux

- En soutenant la création de pôles régionaux en enseignement supérieur, le ministère de l'Enseignement supérieur encourage la collaboration entre les universités et les entreprises. Depuis la création de la mesure, 14 pôles régionaux ont vu le jour. Ces pôles reposent sur le déploiement d'initiatives régionales communes entre les cégeps et les universités. Les actions mises en œuvre dans le cadre des pôles régionaux ont notamment pour objectif de renforcer les maillages avec les organismes de développement socioéconomique et de mettre en œuvre des solutions à des enjeux régionaux d'adéquation formation-emploi. Pour l'année 2021-2022, c'est une enveloppe de 8,5 M\$ qui est dédiée à cette mesure. De cette somme, 5,1 M\$ sont réservés au réseau universitaire.

Soutien aux initiatives avec les collectivités et les entreprises

- Depuis 2019-2020, la Politique québécoise de financement des universités prévoit un soutien financier à des mandats stratégiques dans le réseau universitaire. Afin de répondre à l'une des priorités du gouvernement, soit d'encourager la collaboration entre les universités et les entreprises, l'un des trois volets des mandats stratégiques vise le soutien aux initiatives avec les entreprises privées.
- Pour 2021-2022, une enveloppe de 9 M\$ a été répartie dans le réseau universitaire pour la réalisation de ces projets en partenariat.
- Plus précisément, les sommes allouées visent à soutenir le transfert réciproque de connaissances, d'expertise et de compétences entre les partenaires et les chercheuses ou chercheurs d'un établissement universitaire, stimuler la production de nouvelles connaissances et la cocréation de solutions innovantes en réponse aux enjeux sociaux, économiques, technologiques et culturels actuels, ainsi qu'encourager la diffusion et l'implantation d'innovations technologiques et sociales.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Liste des programmes autofinancés, par université. Nombre de demandes, par année, en précisant celles qui ont été refusées et celles qui ont été acceptées pour 2021-2022.

RÉPONSE

Le ministère de l'Enseignement supérieur collige des données sur les programmes autofinancés une fois par année, sur la base des déclarations de programmes autofinancés fournies par les établissements universitaires. La date de cette déclaration est le 30 novembre, pour l'année qui précède. Les programmes autofinancés sont également déclarés dans le système GDEU, a posteriori, comme indiqué à la Règle budgétaire 3.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*. Les données fournies dans cette fiche proviennent des déclarations annuelles fournies par les établissements entre le 30 novembre 2021 et le 18 mars 2022, pour 2020-2021.

Programmes autofinancés par université 2020-2021

Établissement
Université McGill
1. (Gr. Cert.) International Leadership in Educational and Administrative Development
2. (Gr. Cert.) Post MBA Japan
3. (E.M.B.A.) Joint Executive M.B.A. (Non-Thesis)
4. (M.B.A.) Management (Non-Thesis) (Full Time/Professional)
5. (Joint M.B.A. & B.C.L./LL.B.) Management (Non-Thesis) & Law
6. (Joint M.B.A. & M.D.,C.M.) Management (Non-Thesis) & Medicine
7. (M.B.A.) M.B.A./Japan (Non-Thesis)
8. (M.M.) Analytics (Non-Thesis)
9. (M.M.) Finance (Non-Thesis)
10. (M.M.) IMPM (Non-Thesis)
11. (M.M.) IMPMHL (Non-Thesis)
12. (M.M.) Manufacturing Management China (Non-Thesis)
13. (M.M.) Manufacturing Management (Non-Thesis)
14. (M.P.P.) Public Policy (Non-Thesis)
15. Graduate Certificate Aviation Leadership
16. (M.M.) IMHL (Non-Thesis)
17. (M.M.) in Retailing
18. Undergraduate Diploma in Commercial Cannabis
19. Graduate Certificate in Healthcare Management
Université Concordia
1. Executive MBA
2. Master of Investment Management (Montréal)
3. MBA Investment Management (Toronto)
4. MBA Investment Management (Montréal)
HEC Montréal
1. EMBA McGill-HEC Montréal
2. Maîtrise internationale en management des arts (MMIAM)
3. DESS en gestion (Liban)
Université Laval
1. Microprogramme 2 ^e cycle Food Risk Assessment in Support of Regulations
2. Microprogramme 2 ^e cycle Applied Development Economics
ENAP
1. Maîtrise en administration des affaires, profil gestionnaire

Université du Québec à Chicoutimi
1. Baccalauréat en administration
2. Baccalauréat en informatique de gestion
3. Baccalauréat en animation 3D et en design numérique
4. Maîtrise en gestion des organisations
5. Maîtrise en gestion de projet (3249-GU)
6. Maîtrise en gestion de projet (3249-TUT)
7. Maîtrise en gestion de projet (3249-HANG)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Ventilation pour 2021-2022 et les projections pour 2022-2023, par université, des revenus supplémentaires obtenus conséquemment à la hausse des droits de scolarité pour les étudiants français.

RÉPONSE

Les données les plus récentes sont celles en 2020-2021.

Montant forfaitaire par université des étudiants français qui acquittent le montant forfaitaire des étudiants canadiens non-résidents du Québec en 2020-2021 (en k\$)

Établissement	Montant forfaitaire
Université Bishop's	366,48
Université Concordia	3 436,21
Université Laval	1 890,00
Université McGill	6 203,49
Université de Montréal	6 554,11
HEC Montréal	3 376,24
École Polytechnique de Montréal	2 709,27
Université de Sherbrooke	310,41
Université du Québec	6 015,30
Total	30 861,51
UQAT	45,09
UQAC	214,84
UQAM	3 739,15
UQO	68,79
UQAR	220,81
UQTR	626,60
INRS	35,84
ÉNAP	1,16
ETS	1 035,27
TÉLUQ	27,75
Université du Québec	6 015,30
Source : Effectif 2020-2021 de GDEU (février 2022)	

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur, fournir par établissement, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services.

RÉPONSE

Les données sont présentées à l'annexe, ventilées par établissement :

- Nombre de ressources embauchées (en ETC) :
 - En orientation ou en information scolaire et professionnelle,
 - Enseignantes et enseignants ou professeures et professeurs embauchés,
 - En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage,
 - En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser.
- Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux activités¹ :
 - Complémentaire visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours,
 - Visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche,
 - Autres types d'activités.

Les tableaux ci annexés, présentent, pour les universités, cégeps et collèges privés, les sommes investies, le nombre de professionnels embauchés par corps d'emploi et le nombre d'étudiants ayant accès aux services pour l'année 2021-2022 dans le cadre du plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES).

Nom de l'université	Sommes investies
Université Bishop's	452 684
Université Concordia	1 172 247
Université Laval	1 411 138
Université McGill	1 201 082
Université de Montréal	1 556 074
HEC Montréal	665 903
École Polytechnique de Montréal	599 352
Université de Sherbrooke	1 026 993
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	459 522
Université du Québec à Chicoutimi	536 467
Université du Québec à Montréal	1 151 676
Université du Québec en Outaouais	533 524
Université du Québec à Rimouski	509 316
Université du Québec à Trois-Rivières	689 078
Institut national de la recherche scientifique	402 082
École nationale d'administration publique	405 537
École de technologie supérieure	632 376
Télé-université	484 949
Siège social	100 000
Total du réseau	13 990 000

¹ Il existe d'autres types d'activités mises en place par les établissements, pour lesquelles seules les données sur le nombre d'activités sont disponibles. Le Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé aux activités est par conséquent sous-estimé et ne couvre pas toutes les activités mises en place.

Nom du collège	Sommes investies
Abitibi-Témiscamingue	299 900
Ahuntsic	404 500
Alma	167 500
André-Laurendeau	249 900
Baie-Comeau	148 500
Beauce-Appalaches	236 100
Bois-de-Boulogne	235 400
Champlain	439 900
Chicoutimi	241 800
Dawson	466 100
Drummondville	218 100
Édouard-Montpetit	428 900
Saint-Félicien	193 600
Sainte-Foy	391 500
François-Xavier Garneau	358 100
Gaspésie et des Îles	240 300
Gérald Godin	167 000
Granby Haute-Yamaska	198 700
Héritage	175 900
Saint-Hyacinthe	301 500
Saint-Jean-sur-Richelieu	246 100
Saint-Jérôme	352 200
John Abbott	386 100
Jonquière	285 300
Lanaudière	462 800
La Pocatière	191 300
Saint-Laurent	257 400
Lévis-Lauzon	233 100
Limoilou	350 500
Lionel-Groulx	347 300
Maisonneuve	355 900
Marie-Victorin	266 400
Matane	155 600
Montmorency	434 600
Outaouais	352 400
Rimouski	286 600
Rivière-du-Loup	168 500
Rosemont	304 700
Sept-Îles	148 100
Shawinigan	167 400
Sherbrooke	343 700
Sorel-Tracy	163 900
Thetford	182 900
Trois-Rivières	280 000
Valleyfield	233 800
Vanier	385 100
Victoriaville	225 000
Vieux Montréal	380 100
Total	13 510 000

Nom du collège privé	Sommes investies
Campus Notre-Dame-de-Foy	46 091
Collège André-Grasset (1973) inc.	71 703
Collège Bart (1975)	32 342
Collège Centennial	26 470
Collège Ellis	50 594
Collège international Marie de France	34 207
Collège Jean-de-Brébeuf	88 467
Collège Laflèche	66 108
Collège LaSalle	132 708
Collège Marianopolis	100 966
Collège Mérici	53 768
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	38 175
Collège O'Sullivan de Québec inc.	30 120

Collège Stanislas inc.	37 977
Collège TAV	40 893
Collège Universel - Campus Gatineau	40 873
Collégial international Sainte-Anne	36 687
École de musique Vincent d'Indy	27 184
École de sténographie judiciaire	24 545
École nationale de cirque	27 819
Institut Teccart	35 973
Séminaire de Sherbrooke	36 330
Total	1 080 000

Mise en œuvre du Plan d'action PARES : entre le 2 septembre 2021 et le 31 décembre 2021								
Réseau	Nom établissement	Nombre de ressources embauchées (en ETC)				Nombre d'étudiantes et d'étudiants ayant participé à des activités		
		En orientation ou en information scolaire et professionnelle	Enseignantes et enseignants ou professeurs et professeurs embauchés	En soutien à l'enseignement ou à l'apprentissage	En analyse des données liées à la réussite étudiante et en évaluation des mesures mises en œuvre pour la favoriser	Activités complémentaires visant l'acquisition des compétences essentielles à la poursuite des études collégiales offertes à l'intérieur et à l'extérieur des cours	Activités visant à offrir à des étudiantes et étudiants des collèges et du 1er cycle universitaire l'occasion de collaborer à des projets de recherche	Autres types d'activités
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	N/A	N/A	3,5	N/A	N/A	N/A	864
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	0,6	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	0,2	N/A	N/A	N/A	454	N/A	300
Collégial public	Cégep John Abbott	N/A	9,5	0,5	N/A	N/A	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de Thetford	N/A	N/A	1,2	1	N/D	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Victoriaville	1	16	4,6	2	750	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial public	Vanier College	N/A	2,2	2	N/A	10 328	N/A	6 572
Collégial public	Cégep Champlain-Saint-Lawrence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	N/A	N/A	1	1	153	N/A	1 009
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	N/A	N/A	1	N/A	N/D	N/A	994
Collégial public	Cégep de Matane	N/A	N/A	N/A	N/A	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	N/A	1,2	N/A	N/A	134	N/A	1 706
Collégial public	Cégep de Rosemont	N/A	N/A	1	N/A	4 487	N/A	N/A
Collégial public	Collège Dawson	N/A	N/A	N/A	N/A	550	N/A	3 500
Collégial public	Cégep de Baie-Comeau	2	N/A	2	N/A	250	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de La Pocatière	N/A	N/A	N/A	N/A	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de Drummondville	0,4	0,7	0,3	N/A	1 123	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	N/A	1	0,6	N/A	2 233	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	1	N/A	N/A	N/A	2 500	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	N/A	N/A	N/A	N/A	1 489	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Bois-de-Boulogne	N/A	2,6	2	1	1 600	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Lionel Groulx	N/A	N/A	1	N/A	N/D	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	N/A	N/A	N/A	N/A	1 188	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Granby	0,2	N/A	0,6	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	0,2	6,5	1,4	1	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de Shawinigan	1,4	2,4	2,3	0,1	45	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Gérald-Godin	N/A	N/A	N/A	N/A	500	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	0,7	5,4	1,4	0,5	1 633	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de St-Félicien	N/A	0,4	1	1	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	1,2	N/A	1,2	N/A	450	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de Maisonneuve	N/A	N/A	2	1	3 000	N/A	N/D
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	0,2	N/D	6	1	3 276	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Lévis-Lauzon	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial public	Collège Héritage	N/A	N/D	N/A	1	502	N/A	518
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	N/A	N/A	2	N/A	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep d'Ahuntsic	0,2	0,4	6,2	0,2	184	N/A	500
Collégial public	Cégep Limoilou	0,2	N/A	0,8	N/A	N/D	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	N/A	5	2	0,1	2 631	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	1	3	1,2	0,5	58	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Champlain à Saint-Lambert	0,4	3,2	N/A	N/A	1 800	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy	N/A	N/A	1,2	N/A	1 700	N/A	2 500
Collégial public	Cégep de Rimouski	0,4	0,1	2,8	1,2	1 500	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Montmorency	0,4	N/A	3,2	N/A	4 361	N/A	2 000
Collégial public	Cégep de Valleyfield	N/A	N/A	1	N/A	1 004	N/A	187
Collégial public	Cégep de Jonquière	N/A	0,9	1	0,3	645	N/A	N/A
Collégial public	Cégep Champlain à Lennoxville	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial public	Cégep de Sept-Îles	N/A	N/A	N/A	N/A	317	N/A	N/A
Collégial public	Collège d'Alma	N/A	1	0,7	N/A	N/D	N/A	1 000
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	0,3	3,3	1,3	N/A	N/D	N/A	N/D
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	4	N/D	N/D	N/A	1 053	N/A	N/A
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	0,5	N/A	N/A	N/A	204	N/A	N/A

Collégial privé	Collège LaSalle	N/A	N/A	2	N/A	N/A	313	N/A	50
Collégial privé	Collège Laffèche	N/A	N/A	0	0,5	N/D	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	Campus Notre-Dame-de-Foy	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	39	N/A	N/A
Collégial privé	École nationale de cirque	N/A	N/A	0,8	N/A	N/A	N/D	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Mérici	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	160	N/A	68
Collégial privé	Collège André-Grasset (1973) inc.	N/A	N/A	0,8	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Québec inc.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	13	N/A	N/D
Collégial privé	Séminaire de Sherbrooke	N/A	2	3,3	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	École de sténographie judiciaire du Québec	N/A	0,1	0,1	N/A	N/A	30	N/A	30
Collégial privé	Collège Stanislas inc.	N/A	0,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	École de musique Vincent d'Indy	N/A	0,5	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	Collège international Marie de France	N/A	N/A	1	N/A	N/A	278	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Marianopolis	N/A	4	1	N/A	N/A	700	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Jean-de-Brébeuf	N/A	N/A	1	N/A	N/A	N/D	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Ellis	N/A	1,1	N/A	N/A	N/A	360	N/A	N/A
Collégial privé	Collège TAV	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	638	N/A	N/A
Collégial privé	Collégial international Sainte-Anne	N/A	2,7	0,2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	N/A	N/A	N/A	1	N/A	114	N/A	N/A
Collégial privé	Institut Teccart	N/A	N/A	2	1	N/A	N/A	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Bart (1975)	N/A	2	N/A	3	N/A	150	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Universel - Campus Gatineau	N/A	N/A	7	1	N/A	400	N/A	N/A
Collégial privé	Collège Centennial	N/A	0,5	1	1	N/A	47	N/A	N/A
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	560	0	N/A
Universitaire	Université McGill	N/A	9	N/A	N/A	N/A	N/D	N/D	N/A
Universitaire	Université Bishop's	2,7	7	3	1	N/D	N/D	N/D	N/D
Universitaire	Université du Québec à Montréal	0,7	4	N/A	0,8	N/A	3 305	31	1 529
Universitaire	École nationale d'administration publique	5,7	N/D	2,3	N/A	N/A	1 610	N/A	18
Universitaire	Université de Sherbrooke	3	19	N/A	N/A	N/A	1 035	364	790
Universitaire	École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC Montréal)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Universitaire	Université Laval	N/A	13	7,3	1	N/D	N/D	1 029	N/D
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	N/A	N/A	2	N/A	N/A	1 150	20	N/A
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	778	N/D	N/A
Universitaire	Université de Montréal	N/A	N/A	2	N/A	N/A	4 003	401	1 735
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	1	3	1	N/A	N/A	760	253	N/A
Universitaire	École de technologie supérieure	N/A	7	1	N/A	N/A	290	38	N/A
Universitaire	Université du Québec à Rimouski	N/A	1	N/A	1	N/A	479	N/A	N/A
Universitaire	Université Concordia	2,7	29	N/A	N/A	N/A	8 917	N/A	8 259
Universitaire	Institut national de la recherche scientifique	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	175	N/A	N/D
Universitaire	Télé-université (TÉLUQ)	N/A	N/D	N/D	1,5	N/A	2 440	7	104
Universitaire	École Polytechnique de Montréal	N/A	6	N/A	N/A	N/A	498	150	N/A
	TOTAL	32,3	176,2	98,8	25,7	81 344	2 293	34 233	

Produit par : DSIG, DGPP, MES

Source : Collecte-Info, données au 2022-03-29, MES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la mobilité étudiante, ventiler l'attribution des sommes dédiées à « Favoriser la mobilité des étudiants québécois » pour 2021-2022. Inclure la liste précise des organismes, des programmes, des institutions d'enseignement ou des ministères qui ont bénéficié des sommes allouées. Inclure aussi les sommes prévues pour 2022-2023.

RÉPONSE

Dans le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017, une somme annuelle de 5 M\$ en 2016-2017, puis de 4 M\$ à compter de 2017-2018, est annoncée pour favoriser la mobilité étudiante à l'enseignement supérieur. Le plan s'est terminé en 2018-2019.

Le Ministère a rendu récurrente la somme de 5 M\$ annoncée. La répartition est la suivante : 2 M\$ pour les collèges et 3 M\$ pour les universités.

Enseignement collégial

Le 19 août 2016, le Ministère a annoncé l'implantation d'une mesure visant la mobilité étudiante interrégionale à compter de l'année scolaire 2016-2017. Une enveloppe annuelle de 1,5 M\$ y est dédiée (dont 92 k\$ pour les collèges privés subventionnés admissibles).

La mesure prévoit l'octroi de subventions à 19 établissements collégiaux (dont deux collèges privés subventionnés) situés dans des régions administratives qui sont particulièrement confrontées à des défis démographiques, soit :

Répartition des sommes en 2021-2022

Région	Établissement	Allocation
1	Cégep de La Pocatière	91 200,00 \$
1	Cégep de Matane	96 200,00 \$
1	Cégep de Rimouski	97 500,00 \$
1	Cégep de Rivière-du-Loup	70 800,00 \$
2	Collège d'Alma	84 100,00 \$
2	Cégep de Chicoutimi	72 200,00 \$
2	Cégep de Saint-Félicien	86 300,00 \$
2	Cégep de Jonquière	47 300,00 \$
4	Cégep Shawinigan	106 000,00 \$
4	Cégep de Trois-Rivières	47 400,00 \$
5	Cégep de Sherbrooke	46 000,00 \$
8	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	106 100,00 \$
9	Cégep de Baie-Comeau	101 750,00 \$
9	Cégep de Sept-Îles	101 750,00 \$
11	Cégep de la Gaspésie et des Îles	110 900,00 \$
12	Cégep Beauce-Appalaches	74 600,00 \$
12	Cégep de Thetford	67 900,00 \$
Total sommes allouées au réseau collégial public		1 408 000,00 \$

Région	Établissement	Allocation
4	Collège Laflèche	46 000,00 \$
5	Séminaire de Sherbrooke	46 000,00 \$
Total sommes allouées au réseau collégial privé subventionné		92 000,00 \$

Afin de favoriser l'innovation en matière de mobilité étudiante, chaque cégep possède la marge de manœuvre nécessaire pour développer et administrer son propre programme de mobilité.

Le Ministère souhaite favoriser la concertation entre les collèges dans la mise en œuvre de mesures favorisant la mobilité étudiante et éviter la concurrence entre collèges d'une même région. C'est pourquoi l'enveloppe est répartie par région. Les collèges d'une même région ont donc convenu ensemble de la répartition des sommes présentées ci-dessus et plusieurs ont mis en place des mesures concertées au niveau régional, notamment les collèges du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les collèges sont tenus de déclarer annuellement l'utilisation des sommes et le nombre de bourses émises. Aussi, les collèges participants sont tenus de fournir au Ministère un bilan de l'expérimentation au cours de l'année scolaire 2020-2021. Cet exercice permettra au Ministère d'identifier les actions les plus porteuses en matière de mobilité étudiante interrégionale.

Après cinq années d'expérimentation, soit de 2016-2017 à 2021-2022, les établissements d'enseignement ont remis 3 042 bourses, dont 2 559 par le réseau des cégeps et 483 par les établissements privés subventionnés. Deux types de bourses peuvent être offertes, les bourses programme et les bourses trimestre. Depuis, le début de l'expérimentation, 1 919 bourses trimestre ont été allouées et 1 123 bourses programme. Il est également à noter que la première année a essentiellement été consacrée au développement des programmes par les cégeps.

Enseignement universitaire

Le réinvestissement prévu pour favoriser la mobilité des étudiants québécois au Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur du budget 2016-2017 est inclus dans le versement annuel aux universités pour l'amélioration de la réussite à l'enseignement universitaire.

Le cas échéant, les mesures visant à favoriser la mobilité des étudiants devaient permettre de mieux structurer les actions visant à recruter et retenir les étudiants internationaux.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 25 concernant le nombre de diplômés en soins infirmiers et l'augmentation du taux de diplomation de 2 % dans les programmes du domaine des sciences naturelles et du génie, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

En 2021-2022, le Ministère accorde un montant de 3 299 243 \$ aux cégeps et collèges privés pour la présente mesure;

MINISTÈRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 30 concernant la révision de la gestion de l'offre de formation pour l'assouplir et l'adapter aux réalités des petites régions, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Le Ministère a procédé à la révision de son Cadre de gestion de l'offre de formation collégiale. Le nouveau cadre dote le Ministère d'outils plus efficaces pour répondre aux enjeux actuels au regard des besoins des employeurs en techniciens qualifiés. Ces travaux s'inscrivent dans un contexte où certains programmes d'études de secteurs stratégiques peinent à attirer des étudiants et où plusieurs régions présentent des défis démographiques importants.

Une mesure phare implantée dans le contexte des travaux sur la gestion de l'offre de formation collégiale consiste à soutenir les établissements dans la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale en vue de mieux répondre aux besoins de formation ainsi qu'à favoriser une meilleure complémentarité de l'offre de formation.

En 2021-2022, un montant de 500 k\$ a été dédié à cette mesure. La totalité du montant a été alloué.

Une seconde mesure vise à accroître l'accès à la formation collégiale en soutenant les projets de délocalisation de l'offre de formation dans des régions où, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement ne justifie pas l'implantation d'un programme d'études complet. En 2020-2021, c'est un montant 565 108 \$ qui a été alloué dans le cadre de cette mesure. Des demandes sont encore en cours d'analyse pour 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 31 concernant le développement de projet d'apprentissage ou la mise en œuvre de compétence en milieu de travail et le développement de l'offre d'alternance travail-études, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023.

RÉPONSE

À l'ordre d'enseignement collégial :

Mesure visant à favoriser les apprentissages en milieu de travail

En 2021-2022, l'enveloppe alloué pour la mesure visant à accroître les apprentissages en milieu de travail se chiffre à 1,6 M\$.

Alternance travail-études

En 2021-2022, l'enveloppe dédiée à l'ATE se chiffre à 4 M\$ pour les cégeps et à 500 k\$ pour les collèges privés subventionnés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 34, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023 pour les éléments suivants :

- a. améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences;
- b. examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées à l'étranger;
- c. développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences
- d. mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes formées à l'étranger

RÉPONSE

La mesure 34 de la Stratégie :

a) Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences, vise à favoriser la fluidité des parcours scolaires par la reconnaissance des apprentissages réalisés tant dans un contexte scolaire que par l'expérience. L'objectif final est de favoriser l'intégration professionnelle rapide et la progression des personnes sur le marché du travail. Elle regroupe 3 initiatives :

1. Examiner la possibilité d'attribuer des équivalences scolaires aux personnes formées hors du Québec

En 2021-2022, 38 988 \$ a été accordé pour développer un guide virtuel permettant aux professionnels de la reconnaissance des acquis et des compétences d'effectuer les analyses scolaires des candidats formés hors Québec avec un parcours scolaire antérieur.

Pour les soutenir dans leurs tâches, les Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences ont développé au fil du temps plusieurs outils pratiques auxquels ils peuvent se référer.

2. Développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences

Le Ministère soutient financièrement les universités pour leur permettre de développer des services et des processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) rigoureux et efficaces et d'en accroître l'accessibilité, l'équité et la transparence. Depuis 2017-2018, le Ministère octroie annuellement 1,8 M\$ aux universités. En 2021-2022, l'enveloppe a été bonifiée à 2,8 M\$.

Le Ministère finance également les travaux du groupe de travail interuniversitaire sur la RAC, qui a été mis sur pied sous la gouverne du Comité des affaires académiques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), par l'intermédiaire d'un contrat de services. Le contrat s'échelonne sur quatre ans, soit de juin 2018 à mars 2022 et il représente un montant total de 800 000 \$, ce qui correspond à 200 000 \$ par année. Pour l'essentiel, les activités du groupe de travail ont pour but d'assurer la concertation entre les universités au sujet de leur vision de la RAC et de leurs pratiques en la matière.

3. Mise en place d'un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis et compétences

Cette mesure relève du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

En 2020-2021, le Ministère a accordé une aide financière de 200 000 \$ à l'organisme Qualifications Québec, répartie sur deux ans, soit 100 000 \$ pour 2020-2021 et 100 000 \$ pour 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Stratégie nationale sur la main d'œuvre, le suivi apporté à la mesure 36, les sommes investies en 2021-2022 et les prévisions pour 2022-2023 pour les éléments suivants :

- a) accroître la fluidité des parcours de formation collégiale;
- b) faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques;
- c) bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

RÉPONSE

La mesure 36 de la Stratégie nationale de la main-d'œuvre, visant à accroître la fluidité des parcours de formation collégiale, est mise en œuvre grâce à deux mesures distinctes, soit : 1) Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques et 2) Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique.

Faciliter l'orientation scolaire au moyen de cours spécifiques

Le ministère de l'Enseignement supérieur a bonifié le financement des cours de formation spécifique pour les étudiants inscrits au cheminement Tremplin DEC. Désormais, le financement est établi en fonction du poids de programme du programme de référence. Il s'agit d'une mesure incitative afin que les établissements offrent rapidement des cours de formation spécifique dans le parcours des étudiants inscrits en Tremplin DEC, facilitant ainsi leur orientation scolaire en leur permettant d'explorer différents programmes d'études.

Les montants étant établis en fonction de la clientèle étudiante, la hauteur du financement accordé ne sera connue qu'ultérieurement.

Bonifier l'offre de parcours de continuité entre la formation professionnelle et la formation technique

Afin de favoriser le développement de passerelles DEP-AEC, une mesure budgétaire a été adoptée dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre, afin de soutenir le développement de tels parcours. Pour l'année scolaire 2021-2022, aucune demande pour le développement de passerelle DEP-AEC n'a été reçu au ministère. Une enveloppe globale de 2,7 M\$ est disponible pour le développement d'AEC et de passerelle DEP-AEC en 2021-2022.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur » fournir, les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services.

RÉPONSE

Les données sont présentées à l'annexe, ventilées par établissement :

- Nombre d'ETC embauchés ou libérés¹;
- Nombre d'étudiants ayant bénéficié des services;
- Nombre d'étudiants sur les listes d'attente.

Les tableaux ci-dessous, présentent, pour les universités, cégeps et collèges privés, les investissements par établissement en soutien psychosocial, les nombres d'embauches, le nombre d'étudiants ayant eu accès aux services et le nombre d'étudiants toujours en attente de services pour l'année 2021-2022 dans le cadre le « Plan d'action sur la santé mentale étudiante à l'enseignement supérieur » (PASME).

Nom de l'université	Sommes investies
Université Bishop's	191 265
Université Concordia	635 436
Université Laval	782 899
Université McGill	653 235
Université de Montréal	872 363
HEC Montréal	322 882
École Polytechnique de Montréal	281 801
Université de Sherbrooke	545 774
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	195 487
Université du Québec à Chicoutimi	242 983
Université du Québec à Montréal	622 738
Université du Québec en Outaouais	241 166
Université du Québec à Rimouski	226 223
Université du Québec à Trois-Rivières	337 187
Institut national de la recherche scientifique	160 030
École nationale d'administration publique	162 163
École de technologie supérieure	302 186
Télé-université	211 182
Siège social	-
Total du réseau	6 987 000

¹ Il est à noter que les données reçues contiennent à la fois le nombre d'ETC embauchés et libérés, le nombre d'embauches ne peut être isolé des totaux déclarés.

Nom du collège	Sommes investies
Abitibi-Témiscamingue	146 963
Ahuntsic	237 031
Alma	86 598
André-Laurendeau	139 983
Baie-Comeau	73 564
Beauce-Appalaches	115 186
Bois-de-Boulogne	136 449
Champlain	243 731
Chicoutimi	123 593
Dawson	281 013
Drummondville	122 337
Édouard-Montpetit	239 990
Saint-Félicien	96 240
Sainte-Foy	229 765
François-Xavier Garneau	207 024
Gaspésie et des Îles	103 947
Gérald Godin	86 962
Granby Haute-Yamaska	107 988
Héritage	92 891
Saint-Hyacinthe	173 117
Saint-Jean-sur-Richelieu	139 522
Saint-Jérôme	189 834
John Abbott	227 490
Jonquière	154 915
Lanaudière	255 160
La Pocatière	94 125
Saint-Laurent	146 827
Lévis-Lauzon	128 976
Limoilou	192 372
Lionel-Groulx	201 985
Maisonneuve	206 826
Marie-Victorin	150 766
Matane	78 618
Montmorency	256 894
Outaouais	198 516
Rimouski	141 913
Rivière-du-Loup	87 462
Rosemont	159 107
Sept-Îles	72 128
Shawinigan	85 659
Sherbrooke	199 834
Sorel-Tracy	83 508
Thetford	87 820
Trois-Rivières	158 907
Valleyfield	123 008
Vanier	226 251
Victoriaville	110 371
Vieux Montréal	219 834
Total	7 423 000

Nom du collège privé	Sommes investies
Campus Notre-Dame-de-Foy	25 072
Collège André-Grasset (1973) inc.	37 865
Collège Bart (1975)	13 835
Collège Centennial	7 613
Collège Ellis	25 338
Collège international Marie de France	12 454
Collège Jean-de-Brébeuf	46 463
Collège Laflèche	33 140
Collège LaSalle	94 463
Collège Marianopolis	54 304
Collège Mérici	25 894
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	16 850
Collège O'Sullivan de Québec inc.	13 873
Collège Stanislas inc.	14 819
Collège TAV	25 916
Collège Universel - Campus Gatineau	16 763
Collégial international Sainte-Anne	14 014
École de musique Vincent d'Indy	8 058
École de sténographie judiciaire	6 988
École nationale de cirque	9 348
Institut Teccart	24 751
Séminaire de Sherbrooke	14 179
Total	542 000

annexe 1

Réseau	Établissement	Entre le 2 septembre et le 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2021
		ETC embauchés ou libérés	Étudiants ayant bénéficié des services	Liste d'attente
		Total du nombre de ressources embauchées ou libérées	Total du nombre d'étudiants ayant bénéficié des services	Nombre d'étudiants inscrits sur les listes d'attente pour avoir des services de psychothérapie
Collégial public	Cégep Édouard Montpetit	0,0	528	85
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Joliette	0,0	148	0
Collégial public	Cégep de Valleyfield	0,0	196	0
Collégial public	Cégep de Baie-Comeau	0,0	242	3
Collégial public	Collège Dawson	0,0	1 097	81
Collégial public	Cégep de Granby	0,9	180	5
Collégial public	Cégep André-Laurendeau	1,2	197	0
Collégial public	Cégep régional Champlain (Lennoxville)	1,2	85	0
Collégial public	Cégep de Sept-Îles	0,9	50	0
Collégial public	Cégep de Shawinigan	1,5	378	0
Collégial public	Cégep de Bois-de-Boulogne	2,0	249	0
Collégial public	Collège Héritage	2,0	788	0
Collégial public	Collège d'Alma	1,8	226	0
Collégial public	Cégep de Lévis-Lauzon	3,6	221	0
Collégial public	Cégep de Rimouski	3,5	345	0
Collégial public	Cégep de Sainte-Foy	2,0	848	81
Collégial public	Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	2,8	407	21
Collégial public	Cégep de La Pocatière	4,0	157	5
Collégial public	Cégep Gérald-Godin	2,0	90	0
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne	2,0	123	0
Collégial public	Cégep de Thetford	2,1	250	0
Collégial public	Cégep Beauce-Appalaches	3,0	410	0
Collégial public	Cégep régional Champlain (Saint-Lawrence)	3,6	169	0
Collégial public	Cégep de Matane	3,0	172	0
Collégial public	Cégep de Chicoutimi	3,3	370	25
Collégial public	Cégep régional Champlain (Saint-Lambert)	5,0	565	15
Collégial public	Cégep de St-Hyacinthe	3,4	291	0
Collégial public	Cégep de Rivière-du-Loup	4,4	247	4
Collégial public	Cégep de la Gaspésie et des Îles	3,8	118	0
Collégial public	Cégep de Victoriaville	5,0	240	8
Collégial public	Cégep de St-Félicien	6,6	430	7
Collégial public	Cégep de Trois-Rivières	4,0	285	17
Collégial public	Cégep de Drummondville	6,4	283	0
Collégial public	Cégep de Saint-Laurent	4,8	510	0
Collégial public	Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	5,0	940	2
Collégial public	Cégep Limoilou	6,4	363	0
Collégial public	Cégep de Saint-Jérôme	6,0	1 143	0
Collégial public	Cégep de Sorel-Tracy	6,6	218	0
Collégial public	Cégep Lionel Groulx	6,0	262	0
Collégial public	Cégep Marie-Victorin	8,9	531	15
Collégial public	Cégep François-Xavier Garneau	9,3	609	61
Collégial public	Cégep de l'Outaouais	8,0	364	2
Collégial public	Cégep d'Ahuntsic	8,6	400	84
Collégial public	Cégep de Sherbrooke	11,5	388	37
Collégial public	Cégep de Rosemont	9,2	278	64
Collégial public	Cégep du Vieux Montréal	10,7	656	9
Collégial public	Cégep Montmorency	13,9	339	0
Collégial public	Cégep de Jonquière	9,5	300	50
Collégial public	Cégep John Abbott	10,5	574	16
Collégial public	Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	11,6	160	0
Collégial public	Cégep de Maisonnette	13,1	351	16
Collégial public	Vanier College	19,4	1 816	73
Collégial privé subventionné	Campus Notre-Dame-de-Foy	0,0	33	5
Collégial privé subventionné	Collège Mérici	0,0	139	0
Collégial privé subventionné	École de sténographie judiciaire du Québec	0,0	0	0
Collégial privé subventionné	École de musique Vincent d'Indy	0,5	4	0
Collégial privé subventionné	Collège André-Grasset (1973) inc.	0,0	97	8
Collégial privé subventionné	Collège O'Sullivan de Montréal inc.	0,1	31	0
Collégial privé subventionné	Séminaire de Sherbrooke	0,3	26	0
Collégial privé subventionné	Institut Teccart	0,4	28	3
Collégial privé subventionné	Collège Bart (1975)	1,5	60	0
Collégial privé subventionné	Collège Universel - Campus Gatineau	2,1	250	0
Collégial privé subventionné	Collège Ellis	1,0	58	0
Collégial privé subventionné	Collège O'Sullivan de Québec inc.	1,0	2	0
Collégial privé subventionné	Collégial international Sainte-Anne	1,4	229	0
Collégial privé subventionné	Collège Centennial	2,0	56	4
Collégial privé subventionné	École nationale de cirque	1,5	52	0
Collégial privé subventionné	Collège international Marie de France	1,3	164	0
Collégial privé subventionné	Collège Stanislas inc.	3,3	71	20
Collégial privé subventionné	Collège TAV	2,8	12	0
Collégial privé subventionné	Collège Marianopolis	3,6	152	32
Collégial privé subventionné	Collège Laflièche	4,0	211	0
Collégial privé subventionné	Collège Jean-de-Brébeuf	4,6	108	5
Collégial privé subventionné	Collège LaSalle	7,0	84	0
Universitaire	École de technologie supérieure	0,0	229	0
Universitaire	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	0,6	125	0
Universitaire	École nationale d'administration publique	2,5	17	0
Universitaire	Polytechnique Montréal	2,0	163	0
Universitaire	HEC Montréal	1,8	497	19
Universitaire	Telug	3,4	58	0
Universitaire	Université McGill	5,0	5 554	0
Universitaire	Institut national de la recherche scientifique	3,0	120	7
Universitaire	Université du Québec en Outaouais	3,0	341	0
Universitaire	Université du Québec à Rimouski	4,1	250	6
Universitaire	Université du Québec à Chicoutimi	6,1	332	25
Universitaire	Université du Québec à Trois-Rivières	5,6	249	57
Universitaire	Université du Québec à Montréal	12,2	619	5
Universitaire	Université Bishop's	15,4	484	0
Universitaire	Université de Sherbrooke	19,4	623	207
Universitaire	Université de Montréal	29,0	1 873	486
Universitaire	Université Laval	31,1	3 359	548
Universitaire	Université Concordia	31,7	7 278	685
	Totaux	478,1	44 625	2 908

Produit par : DSIG, DGPP, MES

Source : Collecte-Info, données au 2022-03-25, MES

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la réflexion sur les universités québécoises, fournir les dates de rencontres du Comité de suivi présidé par Mme Émilie Foster créé en février 2021, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres

RÉPONSE

À la suite des travaux réalisés pendant plus d'une année, ainsi que des consultations tenues au cours du mois de novembre 2020 sur l'Université québécoise du futur, le scientifique en chef a transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, en date du 1^{er} décembre 2020, un rapport final regroupant le Document de réflexion et de consultations, comportant 10 recommandations, et le Rapport des journées de délibération, auxquelles se sont ajoutées deux recommandations supplémentaires. Ce rapport final a été rendu public le 19 février 2021 sur le site Québec.ca.

1. Liste des participants, des comptes rendus, des ordres du jour et des procès-verbaux des consultations

L'ensemble de ces informations a été rendu public dans le rapport final sur l'Université québécoise du futur.

2. Prochaines étapes

Afin d'assurer la planification et le suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport, un comité-conseil présidé par M^{me} Émilie Foster, adjointe parlementaire de la ministre, a été créé en février 2021.

- Ce comité était notamment chargé de proposer des orientations et des mesures reliées à l'ensemble des recommandations du rapport. Son mandat a pris fin en juin 2021.
- Le rapport du comité comprend une série de propositions visant à répondre aux préoccupations et aux recommandations du rapport final sur l'Université québécoise du futur. Ces propositions concernent différents thèmes et visent plusieurs acteurs en enseignement supérieur, principalement le ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Économie et de l'Innovation, les Fonds de recherche du Québec, les universités et le Bureau de coopération interuniversitaire.

La Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique en milieu universitaire a été créée en suivi d'une des recommandations du rapport final sur l'Université québécoise du futur. La Commission a déposé son rapport à la ministre le 14 décembre 2021.

3. Sommes engendrées pour chacune des rencontres

L'organisation et la diffusion des 4 journées de consultations virtuelles en novembre 2020 ont coûté 18 396,00 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique, fournir les dates des rencontres, la liste des participants, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

La Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique a géré l'ensemble de ses activités de manière indépendante. Le MES ne détient aucun des renseignements demandés.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les Bourses Perspectives fournir, :

- a) les critères du programmes ;
- b) le nombre d'inscriptions estimé par programme ;
- c) les sommes qui seront investis par année ;
- d) le nombre de bourses remises estimées par année ;
- e) le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;
- f) l'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude;

RÉPONSE**A) Les critères du programme**

Pour qu'un étudiant soit admissible à une bourse, il doit répondre aux critères suivants :

- avoir un code permanent ;
- être un résident du Québec selon le Règlement sur la définition de résident du Québec (chapitre I-13.3) ;
- poursuivre des études à temps plein ou être reconnu comme réputé temps plein selon les critères du programme de bourses ;
- étudier dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales techniques ou à un diplôme de grade universitaire qui rend les personnes diplômées aptes à exercer une profession priorisée par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre ;
- avoir complété sa session à temps plein selon les critères ci-dessous.

Aux fins d'administration du programme au collégial, une session d'études admissible pour un étudiant à temps plein correspond à ce qui suit :

- l'étudiant doit avoir réussi les activités se rattachant à un minimum de 180 périodes d'enseignement dans un programme admissible ;
- l'étudiant doit avoir réussi les activités se rattachant à un minimum de 165 périodes d'enseignement dans le cadre de la discipline 109 dans un programme admissible.

Au collégial, une session d'études admissible pour un étudiant réputé temps plein correspond à ce qui suit :

- l'étudiant réputé étudier à temps plein, selon certains critères d'admissibilité, doit avoir réussi les activités se rattachant à un minimum de 90 périodes d'enseignement dans un programme admissible.

Aux fins d'administration du programme à l'ordre universitaire, une session d'études admissible pour un étudiant à temps plein correspond à ce qui suit :

- 1^{er} cycle : l'étudiant doit avoir obtenu un minimum de 12 crédits dans un programme admissible
- 2^e ou 3^e cycle : l'étudiant doit avoir obtenu un minimum de 9 crédits universitaire dans un programme admissible.

À l'ordre universitaire, une session d'études admissible pour un étudiant réputé temps plein correspond à ce qui suit :

- tous les cycles : l'étudiant réputé étudier à temps plein, selon certains critères d'admissibilité, doit avoir obtenu un minimum de 6 crédits dans un programme admissible.

Des travaux ont lieu au MES pour permettre d'établir les orientations pour les étudiants qui pourraient présenter des situations exceptionnelles.

B) Le nombre estimé d'inscrits par programme

Le Ministère n'a pas d'estimé d'inscriptions par année/par programme, car les modèles économétriques ont été développés sur la base des diplômés.

C) Les sommes investies par années

Le budget consenti est de 1 652,7 M \$, pour les années 2022-2023 à 2025-2026

D) Le nombre de bourses remises estimées par année ;

Il est impossible déterminer le nombre de bourses qui sera octroyé.

E) Le nombre de rencontres avec les partenaires gouvernementaux ;

Le Ministère a mis en place le Comité tactique sur la mise en œuvre du programme de bourses Perspective Québec. Ce comité regroupe les équipes impliquées au Ministère, ainsi que les établissements d'enseignement universitaires et collégiaux. Des rencontres hebdomadaires ont lieu entre la mi-février et la mi-avril. La fréquence est à déterminer à la suite de ce calendrier, en fonction des besoins. Par ailleurs, des petites équipes ont eu des rencontres ad hoc sur des sujets précis qui requièrent l'expertise des participants, afin de revenir au comité tactique avec des propositions permettant l'avancement de la mise en œuvre.

F) L'analyse d'impact d'inclusion d'un programme d'étude

Le MES a effectué une veille stratégique sur les études ainsi que les évaluations concernant l'impact de la mise en place de programmes similaires. Les résultats portent sur les faits saillants sur les évaluations et études portant sur les programmes de bourses; les faits saillants sur l'efficacité des bourses; l'augmentation de la persévérance; la réduction de l'endettement; ainsi que sur l'efficacité sur l'employabilité.

Plus précisément, il est démontré que la persévérance et la réussite des étudiants dépendent de facteurs multiples et que les bourses peuvent avoir un effet positif, comme le démontrent certaines études comparant la réussite avec ou sans bourse. Cette efficacité peut dans certains cas être importante (un doublement du nombre de diplômés). Des études ont souligné que la combinaison de bourses et d'aides pédagogiques a permis des gains significatifs en termes d'inscription, de persévérance ou de diplomation. Par ailleurs, les bourses peuvent aider à la valorisation des titres universitaires et améliorer l'employabilité des étudiants bénéficiaires.

La mesure s'accompagnera d'un cadre de suivi et d'évaluation qui permettra, entre autres, de suivre l'impact sur l'offre de travail de ces étudiants qui recevront les bourses durant les sessions spécifiques de formation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la bonification du soutien à l'encadrement du 21 août 2020 qui prévoit des investissements en soutien matériel, pour l'encadrement pédagogique et pour le soutien psychosocial; ventiler par établissement les sommes versées pour chacune des catégories.

RÉPONSE

Les tableaux en annexe, présentent les investissements pour l'encadrement pédagogique, le soutien matériel et technologique ainsi que pour le soutien psychosocial, ventilés par établissement, pour chacune des catégories et pour chacun des trois réseaux pour 2020-2021.

Tableau 1

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les universités (en milliers de \$)

Universités	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Université Bishop's	88,7	186,3	53,2	328,2
Université Concordia	976,1	2 049,7	585,6	3 611,4
Université Laval	1 489,0	3 126,9	893,4	5 509,3
Université McGill	1 365,3	2 867,1	819,2	5 051,6
Université de Montréal	1 859,3	3 904,7	1 115,6	6 879,6
École des hautes études commerciales	282,5	593,2	169,5	1 045,2
École Polytechnique	314,0	659,4	188,4	1 161,8
Université de Sherbrooke	928,2	1 949,2	556,9	3 434,3
Universités du Québec				
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	107,7	226,2	64,6	398,5
Université du Québec à Chicoutimi	213,1	447,6	127,9	788,6
Université du Québec à Montréal	1 014,9	2 131,2	608,9	3 755,0
Université du Québec en Outaouais	188,6	396,1	113,2	697,9
Université du Québec à Rimouski	168,8	354,4	101,3	624,5
Université du Québec à Trois-Rivières	386,8	812,3	232,1	1 431,2
Institut national de la recherche scientifique	96,6	202,8	58,0	357,4
École nationale d'administration publique	41,9	87,9	25,1	154,9
École de technologie supérieure	341,8	717,8	205,1	1 264,7
Télé-université	119,6	251,1	71,7	442,4
Siège social de l'Université du Québec	17,1	36,1	10,3	63,5
Universités du Québec Ensemble	2 696,9	5 663,5	1 618,2	9 978,6
TOTAL DU RÉSEAU	10 000,0	21 000,0	6 000,0	37 000,0

Tableau 2

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les cégeps (en milliers de \$)

Cégeps	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Abitibi-Témiscamingue	398,9	278,0	78,5	755,4
Ahuntsic	601,0	418,8	118,3	1 138,1
Alma	199,9	139,3	39,3	378,5
André-Laurendeau	351,3	244,8	69,1	665,2
Baie-Comeau	171,0	119,2	33,7	323,9
Beauce-Appalaches	264,6	184,4	52,1	501,1
Bois-de-Boulogne	330,3	230,1	65,0	625,4
Champlain	504,4	351,5	99,3	955,2
Chicoutimi	444,2	309,5	87,4	841,1
Dawson	662,1	461,4	130,3	1 253,8
Drummondville	267,7	186,5	52,7	506,9
Édouard Montpetit	686,1	478,1	135,0	1 299,2
St-Félicien	218,7	152,4	43,0	414,1
Sainte-Foy	606,2	422,4	119,3	1 147,9
François-Xavier Garneau	475,8	331,6	93,6	901,0
Gaspésie et des Îles	306,7	213,7	60,4	580,8
Gérald Godin	191,8	133,7	37,8	363,3
Granby Haute-Yamaska	242,7	169,1	47,8	459,6
Héritage	191,3	133,3	37,6	362,2
St-Hyacinthe	437,5	304,9	86,1	828,5
Saint-Jean-sur-Richelieu	363,3	253,1	71,5	687,9
Saint-Jérôme	505,2	352,0	99,4	956,6
John Abbott	539,3	375,8	106,1	1 021,2
Jonquière	445,7	310,5	87,7	843,9
Régional de Lanaudière	622,7	433,9	122,5	1 179,1
La Pocatière	252,4	175,9	49,7	478,0
Saint-Laurent	390,4	272,0	76,8	739,2
Lévis-Lauzon	350,6	244,3	69,0	663,9
Limoilou	516,7	360,0	101,7	978,4
Lionel Groulx	488,8	340,6	96,2	925,6
Maisonneuve	506,6	353,0	99,7	959,3
Marie-Victorin	375,3	261,5	73,9	710,7
Matane	193,4	134,8	38,1	366,3
Montmorency	640,8	446,5	126,1	1 213,4
Outaouais	493,0	343,5	97,0	933,5
Rimouski	471,9	328,8	92,9	893,6
Rivière-du-Loup	230,5	160,6	45,4	436,5
Rosemont	429,0	299,0	84,4	812,4
Sept-Îles	170,1	118,5	33,5	322,1
Shawinigan	219,8	153,2	43,3	416,3
Sherbrooke	535,4	373,0	105,4	1 013,8
Sorel-Tracy	185,8	129,4	36,6	351,8
Thetford	218,8	152,4	43,1	414,3
Trois-Rivières	423,6	295,1	83,4	802,1
Valleyfield	287,8	200,6	56,7	545,1
Vanier	515,3	359,1	101,4	975,8
Victoriaville	303,4	211,4	59,7	574,5
Vieux-Montréal	572,4	398,9	112,7	1 084,0
Total	18 800,0	13 100,0	3 700,0	35 600,0

Tableau 3

Répartition de la mesure d'aide aux étudiants pour les collèges privés (en milliers de \$)

Collèges privés	Encadrement pédagogique des étudiants	Bonification du soutien matériel et technologique destiné aux étudiants	Bonification des services de soutien psychosocial destinés surtout aux étudiants en transition	Total
Campus Notre-Dame-de-Foy	72,4	54,3	18,1	144,9
Collège André-Grasset (1973) inc.	82,5	61,9	20,6	165,1
Collège Bart (1975)	26,1	19,6	6,5	52,3
Collège Centennial	1,9	1,4	0,5	3,8
Collège Ellis, campus de Drummondville	35,2	26,4	8,8	70,5
Collège Ellis, campus de Trois-Rivières	27,6	20,7	6,9	55,1
Collège International des Marcellines	4,8	3,6	1,2	9,5
Collège international Marie de France	16,0	12,0	4,0	32,0
Collège Jean-de-Brébeuf	104,7	78,5	26,2	209,3
Collège Laflèche	89,5	67,1	22,4	178,9
Collège LaSalle	270,3	202,7	67,6	540,5
Collège Marianopolis	128,8	96,6	32,2	257,7
Collège Mérici	61,4	46,1	15,4	122,8
Collège O'Sullivan de Montréal inc.	34,0	25,5	8,5	68,1
Collège O'Sullivan de Québec inc.	24,9	18,7	6,2	49,7
Collège Stanislas inc.	21,7	16,3	5,4	43,5
Collège Universel - Campus Gatineau	18,6	14,0	4,7	37,3
Collège TAV	54,0	40,5	13,5	108,1
Collégial international Sainte-Anne	18,6	14,0	4,7	37,2
École de musique Vincent d'Indy	5,2	3,9	1,3	10,3
École de sténographie judiciaire	2,1	1,5	0,5	4,1
École nationale de cirque	21,5	16,1	5,4	43,0
Institut Teccart	58,0	43,5	14,5	116,0
Séminaire de Sherbrooke	20,1	15,1	5,0	40,3
Total	1 200,0	900,0	300,0	2 400,0

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Fournir tout mesure, action et budget octroyé afin d'inclure le thème du racisme dans les programmes de sciences de l'éducation.

RÉPONSE

La réponse sera fournie par le ministère de l'Éducation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les politiques linguistiques des établissements, fournir depuis le 18 octobre 2018 la liste des établissements qui ont transmis au ministre de l'Enseignement supérieur une modification et le cas échéant, les modifications demandées.

RÉPONSE

Depuis le 18 octobre 2018 les établissements suivants ont transmis leur politique linguistique au ministère de l'Enseignement supérieur :

- Collège O'Sullivan Québec
- Collège international Sainte-Anne
- Institut Teccart
- Collège Universel - Campus Gatineau
- Collège Ellis, campus de Drummondville
- Collège Ellis, campus de Trois-Rivières
- Séminaire de Sherbrooke
- École nationale de cirque
- Collège TAV
- Collège André-Grasset (1973) inc.
- École de sténographie judiciaire
- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Cégep de Sainte-Foy
- HEC
- Université Concordia.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur a déposé leur politique linguistique au Ministère, toutefois pour les établissements non-répertoriés ci-dessus, leur politique est antérieure à l'année 2018.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le eCampus qui est dans l'orientation 2 Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, produire depuis l'année 2018-2019 les éléments suivants :

- a) les sommes investies,
- b) liste des membres du comité de co-construction,
- c) le calendrier et les comptes rendus des rencontres,
- d) les notes produites et les
- e) suivis apportés.
- f) État d'avancement des travaux

RÉPONSE**a) Les sommes investies**

Les sommes investies pour la mise en place du Campus numérique, au cours de l'année 2021-2022, totalisent 149 610,50 \$.

Les données présentées sont provisoires, en date du 28 février 2022.

b) c) d) e) f) Avancement du projet Campus numérique et la formation à distance en enseignement supérieur

En 2021-2022 des consultations dans le cadre du projet Campus numérique ont été tenues :

Conseil de gouvernance : Ces rencontres tenues aux quatre mois visent à orienter et superviser les travaux à haut niveau.

Sous-comité de gouvernance à mandat élargi : Le premier mandat de ce sous-comité a été de recommander au Conseil de gouvernance et à la ministre, en septembre 2021, le modèle d'organisme qui répondrait le mieux aux critères choisis. Depuis sa création, ce comité a tenu 8 rencontres.

Dans le cadre des travaux d'idéation de la plateforme Campus numérique, sept ateliers de co-création ont été tenus en janvier 2022. Une quarantaine de futurs utilisateurs, dont des étudiants, des professeurs, des technopédagogues et des registraires ont contribué à la réflexion permettant de définir les besoins et les attentes des utilisateurs.

Au début de l'année 2022, l'équipe projet a présenté la vitrine Campus numérique à plus de 500 personnes provenant du réseau de l'enseignement supérieur.

Le dossier d'opportunité de la vitrine Campus numérique a été déposé au ministère de la Cybersécurité et du Numérique en février 2022. Après approbation, il sera déposé au Secrétariat du Conseil du trésor.

Échéancier

L'échéancier prévoyait la mise en œuvre progressive du projet avec une livraison par phases des différentes composantes à compter de l'automne 2020.

Dans le contexte de pandémie, le déploiement du Campus numérique (CN, anciennement eCampus) a été modifié afin de mettre en place des actions ciblées visant particulièrement à soutenir les différents acteurs pédagogiques de l'enseignement supérieur dans l'adaptation de leurs cours dans un contexte de formation à distance (FAD) (développement de l'offre de FAD, ressources éducatives numériques).

Le Campus numérique demeure une des priorités du Ministère.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'annonce du 4 juin à propos des collèges privés, fournir :

- a) la liste de ceux qui se sont vu inscrire un nombre maximal d'admissible dans l'établissement à leurs permis
- b) la liste des membres du comité interministériel, les dates des rencontres, les actions qu'il a prises et les coûts de chaque rencontre ;
- c) Les mesures prises pour resserrer l'analyse des demandes de permis ;
- d) Les notions de français qui ont été intégrées dans le parcours scolaire ;
- e) Le nombre d'ETC de l'équipe de vérification de la conformité des collèges, le nombre de visites sur les terrains et les coûts d'opération.

RÉPONSE

- a) À partir de l'année scolaire 2021-2022, dix établissements se sont vu inscrire un nombre maximal d'élèves admissible à leur permis :
- CDE Collège
 - Collège Canada inc.
 - Collège CDI Administration. Technologie. Santé.
 - Collège de gestion, technologie et santé Matrix inc.
 - Collège Herzing
 - Collège M du Canada
 - Collège des Technologies de l'Information de Montréal
 - Collège Universel – Campus Gatineau
 - Institut supérieur d'informatique ISI
 - Institut Élite de Montréal (délivrance de permis au 1^{er} juillet 2021)

À partir de l'année scolaire 2022-2023, trois établissements se sont vu inscrire un nombre maximal d'élèves admissible à leur permis :

- Collège O'Sullivan de Québec
- Collège TAV
- Rubika, école supérieure de création numérique appliquée à l'animation, au design et au jeu vidéo inc.

Vingt autres établissements pourraient se voir inscrire un nombre maximal d'élèves admissible à leur permis à compter de l'année scolaire 2022-2023, mais ces demandes sont toujours en cours de traitement.

Également, tout établissement se voyant autoriser une demande de délivrance de permis aura un nombre maximal d'élèves admissible à son permis (23 autres dossiers sont toujours en cours de traitement).

- b) Le Comité de collaboration MIFI-MES-MEQ est l'instance où sont abordés les différents enjeux concernant le recrutement d'étudiants étrangers.

Les détails concernant les membres et les rencontres de ce comité se trouvent dans la QOP 3.

- c) Parmi les mesures prises pour resserrer les demandes de permis, tant pour les demandes de délivrance, de renouvellement que de modification, notons les suivantes :
- Des balises d'analyse révisées, approfondies et uniformes concernant les ressources humaines, matérielles et financières, permettant de s'assurer que les établissements seront en mesure d'offrir des services éducatifs de qualité;
 - Des vérifications plus poussées du respect par les établissements de la *Loi sur l'enseignement privé* et de ses règlements;
 - La mise en place du Bureau de la conformité, qui est venue prêter main forte à l'équipe responsable des analyses des demandes de permis;
 - La formation continue des employés, dont des rencontres hebdomadaires de codéveloppement,

- des échanges réguliers avec des avocats de la Direction des affaires juridiques pour approfondir leur connaissance de la *Loi sur l'enseignement privé* et de ses règlements, etc.;
- La poursuite des travaux d'amélioration de la plateforme informatique servant au dépôt des demandes de permis, qui permettront aux établissements de fournir plus précisément les informations requises pour évaluer leur dossier afin de s'assurer qu'ils ont les ressources humaines et matérielles requises et adéquates, ainsi que les ressources financières suffisantes.
- d) Aucune modification au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) pour permettre d'inclure des éléments de formation en langue dans les AEC n'est envisagée dans le cadre plan d'action « Assurer la qualité des services éducatifs dans les collèges privés et encadrer le recrutement d'étudiants étrangers ».
- e) L'équipe du bureau de la conformité comprend 5 ETC. 16 installations de 12 collèges ont été vérifiées. Le coût total des opérations est de 4 241,32 \$.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant les 22 000 nouvelles places dans les cégeps francophones de la grande région de Montréal, fournir par établissement concerné, les investissements requis et le nombre d'étudiants supplémentaires à accueillir.

RÉPONSE

Projets prévus au PQI 2022-2032 en bonification de l'offre

Projets prévus au PQI 2022-2032
À l'étude: Collège Ahuntsic, ajout d'espace – Montréal – Agrandissement
À l'étude: Cégep Édouard-Montpetit, ajout d'espace et réaménagement des cliniques-écoles – Longueuil – Construction et réaménagement
En planification : Cégep de Drummondville - Nouveau Pavillon – Construction
À l'étude: Cégep régional de Lanaudière, ajout d'espace, Lanaudière, bonification, campus de Terrebonne
À l'étude: Cégep Lionel-Groulx, ajout d'espace – Sainte-Thérèse – Bonification
En planification: Cégep de Maisonneuve, ajout d'espace – Montréal – Agrandissement
À l'étude: Cégep Montmorency, ajout d'espace – Laval – Bonification
À l'étude: Cégep de Saint-Hyacinthe, ajout d'espace – Montérégie
À l'étude: Cégep de Saint-Jérôme, ajout d'espace – Saint-Jérôme – Bonification

Le Ministère a entrepris une démarche personnalisée auprès de chacun des établissements collégiaux du grand Montréal afin d'explorer les solutions immobilières et non immobilières qui pourraient être mises de l'avant à court terme afin d'accueillir cette clientèle additionnelle. Une somme de 232,5M\$ sur 5 ans a par ailleurs été accordée au MES dans le cadre du dernier budget afin de combler des besoins d'espace par des locations immobilières pour les établissements du réseau de l'Enseignement supérieur.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

RÉPONSE

Le Ministère n'a aboli aucun poste alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année.

**COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

RÉPONSE

Aucun poste n'a été abolis alors qu'une personne employée était sous le régime RQAP.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

RÉPONSE

La Commission n'a aboli aucun poste associé à un employé sous le régime du RQAP.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste.

RÉPONSE

Aucun poste n'a été aboli alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

RÉPONSE

Le Ministère n'a muté¹ aucun poste dans un autre ministère ou un organisme alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année.

¹ La mutation permet de pourvoir un emploi régulier d'un ministère ou d'un organisme par un fonctionnaire régulier qui appartient à un autre ministère ou à un autre organisme et dont la classe d'emplois est la même.

**COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle**

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

RÉPONSE

Aucun poste n'a été muté alors qu'une personne employée était sous le régime RQAP.

COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

RÉPONSE

La Commission n'a procédé à la mutation d'aucun poste associé à un employé étant sous le régime du RQAP.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.

RÉPONSE

Aucun poste n'a été muté alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année n'a eu lieu.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le communiqué diffusé le 18 juin 2021, fournir la liste des cégeps des autres régions qui ont été rencontrés, la liste des besoins établit pour l'attractivité et le recrutement et les montants investis pour ce faire

RÉPONSE

Le 18 juin 2021, la ministre annonçait dans un communiqué de presse la conclusion de l'exercice de révision des devis scolaires des cégeps de la grande région de Montréal. Cet exercice, effectué en collaboration avec les établissements concernés, avait été entamé en 2019.

À l'automne 2021, le Ministère a rencontré l'ensemble des cégeps des autres régions du Québec afin de réviser leurs devis scolaires pour 2022-2023. Les cégeps suivants ont ainsi été rencontrés :

- Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
- Collège d'Alma
- Cégep de Baie-Comeau
- Cégep Beauce-Appalaches
- Cégep Champlain - St. Lawrence
- Champlain Regional College - Campus Lennoxville
- Cégep de Chicoutimi
- Cégep de Drummondville
- Cégep de St-Félicien
- Cégep de Sainte-Foy
- Cégep François-Xavier Garneau
- Cégep de la Gaspésie et des Îles
- Cégep de Granby
- Collège Héritage
- Cégep de Jonquière
- Cégep régional de Lanaudière à Joliette
- Cégep de La Pocatière
- Cégep de Lévis-Lauzon
- Cégep Limoilou
- Cégep de Matane
- Cégep de l'Outaouais
- Cégep de Rimouski
- Cégep de Rivière-du-Loup
- Cégep de Sept-Îles
- Collège Shawinigan
- Cégep de Sherbrooke
- Cégep de Sorel-Tracy
- Cégep de Thetford
- Cégep de Trois-Rivières
- Cégep de Victoriaville

Les rencontres sont toutes terminées et le Ministère finalise actuellement ses analyses pour déterminer les devis scolaires retenus pour 2022-2023 pour l'ensemble des établissements.

Pour plusieurs cégeps, le nombre d'inscriptions est inférieur au devis scolaire depuis plusieurs années. Pour ces établissements, les enjeux sont donc davantage liés au recrutement et à la rétention d'étudiants qu'au devis scolaire. Le Ministère a mis en place ou bonifié plusieurs mesures pour favoriser les inscriptions dans ces cégeps, notamment les bourses de mobilité étudiante, les ententes de délocalisation de programmes d'études et le lancement d'un appel d'intérêt pour l'octroi de nouvelles autorisations dans toutes les régions du Québec.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant la révision du DEC en Soins infirmiers annoncée par la ministre le 8 octobre 2021, fournir la liste des participants aux travaux annoncés, les dates de rencontre, les comptes rendus, les ordres du jour, les procès-verbaux, les prochaines étapes et les sommes engendrés pour chacune des rencontres.

RÉPONSE

Conformément au communiqué de presse émis le 8 octobre 2021 par le Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, le Ministère sollicitera la collaboration des partenaires pour assurer une offre de formation garantissant une réponse adéquate aux besoins des milieux de la santé et tenant compte des enjeux de protection du public, notamment. Parmi les partenaires, citons le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et son réseau, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), la Fédération des cégeps, les collèges et l'Office des professions du Québec (OPQ).

À ce jour, le MSSS et l'OIIQ ont été rencontrés pour les informer des travaux à venir. Aucun compte rendu n'a été produit. Un ordre du jour a été produit pour la rencontre avec l'OIIQ qui a eu lieu le 21 mars. Les sujets étaient ceux-ci:

1. Mot de bienvenue et accueil des participants
2. Modernisation de la formation collégiale en soins infirmiers
3. Rôles et responsabilités des parties prenantes
4. Démarrage des travaux et étapes à venir
5. Modalités de collaboration
6. Échanges et questions
7. Clôture de la rencontre

La prochaine étape consistera à conduire des travaux de documentation qui impliqueront la collaboration des partenaires. Ces travaux sont préalables à la détermination des objectifs d'actualisation de la formation collégiale en soins infirmiers.

Aucune somme n'a été engendrée pour la tenue de ces rencontres.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant le projet de loi 96, fournir :

- a) La liste des modifications qui devront être faites au RREC ;
- b) Le calendrier des travaux à venir sur les modifications du RREC, la liste des participants et les coûts estimés des rencontres ;
- c) Les études d'impact sur le réseau collégial ;
- d) Les coûts estimés pour l'application de la loi ;

RÉPONSE

À cette étape-ci des travaux parlementaires sur le projet de loi n° 96 (PL 96), le ministère de l'Enseignement supérieur n'est pas en mesure de se prononcer sur des modifications au RREC, ni sur les coûts et les impacts de la mise en œuvre du projet de loi pour l'enseignement collégial. Le Ministère poursuit son évaluation.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ÉTUDE DES CRÉDITS 2022-2023
Demande de renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

QUESTION

Concernant l'accès à l'information :

- a) Nombre d'effectifs supplémentaires affectés au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
- b) Nombre de demandes d'accès à l'information reçues en 2021-2022.
- c) Nombre de demandes d'accès répondues dans le délai prescrit par la Loi en 2021-2022.

RÉPONSE

- a) Une ressource supplémentaire à temps partiel a, entre autres, été affectée au traitement des demandes d'accès à l'information en 2021-2022.
- b) L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère. Celle concernant ces données en 2020-2021 est au rapport de gestion de cette autre année financière.
- c) L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée dans le Rapport annuel de gestion 2021-2022 du Ministère. Celle concernant ces données en 2020-2021 est au rapport de gestion de cette autre année financière.